

**RAPPORT DE L'ÉTUDE DU CONCEPT SOMMAIRE
POUR
LE PROJET DE
CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE
DANS L'ENSEIGNEMENT
ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN
EN
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Novembre 2006

Agence japonaise de coopération internationale

DAIKEN SEKKEI, INC.

GM

JR

06-208

**Ministère de l'Éducation
République du Sénégal**

**RAPPORT DE L'ÉTUDE DU CONCEPT SOMMAIRE
POUR
LE PROJET DE
CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE
DANS L'ENSEIGNEMENT
ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN
EN
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Novembre 2006

Agence japonaise de coopération internationale

DAIKEN SEKKEI, INC.

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Sénégal, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de l'agence japonaise de coopération internationale (JICA) une étude du concept sommaire pour le projet de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen.

Du 5 juin au 1^{er} juillet 2006, JICA a envoyé en République du Sénégal une mission.

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement de la République du Sénégal, la mission a effectué des études sur les sites du projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et un concept sommaire a été préparé. Afin de discuter du contenu du concept sommaire, une autre mission a été envoyée en République du Sénégal du 27 août au 4 septembre 2006. Par la suite, le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République du Sénégal pour leur coopération avec les membres de la mission.

Novembre 2006

Masafumi KUROKI
Vice-président,
Agence japonaise de coopération internationale

Novembre 2006

LETTRE DE PRESENTATION

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude du concept sommaire pour le projet de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen en République du Sénégal.

Cette étude a été réalisée par Daiken Sekkei, Inc pendant 7 mois, de mai à novembre 2006, sur la base du contrat signé avec votre agence. Lors de cette étude nous avons tenu pleinement compte de la situation actuelle au Sénégal, pour étudier la pertinence du projet susmentionné et établir le concept de projet le mieux adapté au cadre de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés.

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Toshihiko SUZUKI

Chef des ingénieurs-conseils

Equipe de l'étude du concept sommaire pour
le projet de construction de salles de classe
dans l'enseignement élémentaire et moyen
en République du Sénégal

Daiken Sekkei, Inc.

RESUME

RESUME

1. ARRIERE-PLAN DU PROJET

Le Gouvernement de la République du Sénégal, qui considère le secteur de l'éducation comme l'un des secteurs prioritaires pour le développement du pays, a inscrit dans le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) élaboré en 2000, comme orientations de base «l'élargissement de l'accès à l'enseignement élémentaire», «l'amélioration de la qualité de l'enseignement» et «l'amélioration de la gestion du secteur». En effet, le Gouvernement sénégalais consacre plus de 30 % de son budget national pour le secteur de l'éducation pour l'améliorer et ledit programme s'est fixé comme objectif la construction de 2.500 salles de classe par an pour les écoles élémentaires et de 500 salles de classe par an pour les collèges pour atteindre la scolarisation universelle dans l'enseignement élémentaire d'ici 2015 et un taux brut de scolarisation de 50 % dans l'enseignement moyen d'ici 2007. Cependant, en raison de la contrainte budgétaire le nombre de salles de classe construites, dans l'enseignement élémentaire et l'enseignement moyen tout confondu n'atteint que 1.250 par an, d'où la nécessité de l'appui par les différents partenaires y compris le Gouvernement du Japon. Le Gouvernement du Japon a construit jusqu'au présent 1511 salles de classe dans le cadre du projet de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire phase I à IV sur l'aide financière non-remboursable pendant la période de 1991 à 2004. Cette aide du Gouvernement du Japon a permis de contribuer dans certaine mesure à l'élargissement de l'accès (amélioration du taux de scolarisation qui était de 55,8 % en 1991 à 79,9 % en 2003). Cependant, avec l'amélioration du taux de scolarisation de l'enseignement élémentaire, le besoin en salles de classe s'est accru davantage aussi bien pour l'enseignement élémentaire que pour l'enseignement moyen pour faire face à l'augmentation en flèche d'élèves. Dans une telle situation, une nouvelle requête a été formulée auprès du Gouvernement du Japon pour la construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen.

Faisant suite à cette requête, le Gouvernement du Japon a effectué une étude préliminaire en août 2005 pour vérifier l'arrière-plan et la nécessité de la requête, l'existence du besoin et les orientations de la politique de l'éducation du Gouvernement sénégalais d'une part, et pour étudier la faisabilité de la construction de salles de classe basée sur une conception à faible coût en adoptant les spécifications couramment utilisées au Sénégal. A l'issue de ladite étude préliminaire, la pertinence de l'appui à la construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen pour améliorer davantage le taux de scolarisation de l'enseignement élémentaire et moyen ainsi que la faisabilité de la construction basée sur une conception à faible coût par l'adoption des spécifications couramment utilisées au Sénégal ont été confirmées.

La requête introduite par le Gouvernement du Sénégal consiste en la construction de salles de classe, bureaux de directeur, bibliothèques et blocs sanitaires dans l'enseignement élémentaire dans les 5 Régions de Dakar, Thiès, Louga, Fatick et Kaolack et la construction de salles de

classe, bureaux de principal, bibliothèques, salles de documentation et blocs sanitaires dans l'enseignement moyen dans les 3 Régions de Dakar, Thiès et Kaolack ainsi que la fourniture du mobilier scolaire et des matériels pédagogiques de base à mettre en place dans les infrastructures scolaires construites.

Les deux parties ont confirmé qu'en principe les composantes de la requête restent inchangées par rapport à celles au stade de l'étude préliminaire, mais ont apporté certaine modification sur les sites cibles compte tenu de la variation de la situation après l'étude préliminaire et des conditions d'accès. Le Tableau ci-après montre le récapitulatif des écoles et collèges cibles de la requête.

Récapitulatif des nombres de salles de classe par région

	Région	Nombre d'écoles/collèges	Nombre de salles de classe			
			Création	Extension	Remplacement	Total
Ecoles élémentaires	Dakar	11	90	0	6	96
	Thiès	54	69	91	46	206
	Louga	32	24	80	27	131
	Fatick	35	66	59	18	143
	Kaolack	33	90	69	26	185
	Sous-total	165	339	299	123	761
Collèges	Dakar	3	24	0	0	24
	Thiès	5	24	0	0	24
	Kaolack	1	12	0	0	12
	Sous-total	9	60	0	0	60
TOTAL		174	399	299	123	821

2. RESULTAT DE L'ETUDE ET CONTENU DU PROJET

Compte tenu du résultat de l'étude préliminaire, le Japon a décidé d'envoyer une mission de l'étude du concept sommaire pour étudier le besoin et la pertinence du Projet et élaborer un concept sommaire. Faisant suite à cette décision, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a détaché au Sénégal une mission de l'étude du concept sommaire pendant la période du 5 juin au 1^{er} juillet 2005. La mission d'étude a confirmé le contenu de la requête et s'est concertée avec le Ministère de l'Education qui est l'organisme d'exécution du Projet de la partie sénégalaise. De plus, la mission d'étude a effectué entre autre l'étude du secteur de la construction, les visites de sites et les réunions avec les parties prenantes de l'école, a évalué et examiné le besoin et la pertinence du Projet ainsi que la taille et le contenu des infrastructures scolaires à construire et a élaboré un avant-projet du concept sommaire du Projet. Le résultat de ces études a été ensuite consigné dans un rapport intitulé « Rapport du concept sommaire » et une autre mission a été envoyée au Sénégal pour présenter et discuter dudit rapport avec les personnes concernées de la partie sénégalaise pendant la période du 27 août au 4 septembre 2006. Le présent

rapport de l'étude du concept sommaire a été finalisé en apportant les modifications fondées sur le résultat de ces discussions – audit Rapport du concept sommaire.

Le présent Projet sera mis en œuvre sur le fonds de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés. Par conséquent, les infrastructures à construire par le Projet seront conçues sur la base des conceptions et spécifications couramment utilisées au Sénégal et seront exécutés par utilisation active des entreprises et du matériel et des matériaux locaux. En effet, le Projet sera réalisé de sorte que le coût de construction soit réduit et rentabilisé substantiellement par rapport aux projets financés par l'aide japonaise non remboursable générale notamment à travers l'amélioration de la compétitivité. Le résultat de l'étude peut se résumer en a) élaboration de la liste des écoles/collèges prioritaires, b) concept sommaire des infrastructures scolaires, c) planification du système de mise en œuvre et d) planification de la Composante Soft.

2.1 Elaboration de la liste des écoles/collèges prioritaires

Une liste des écoles/collèges prioritaires sélectionnés après la vérification du besoin pressant et de la pertinence du contenu de la requête a été établie et l'adéquacité de l'ordre de priorité et des composantes prioritaires proposés par le Ministère de l'Education a été confirmée avant de déterminer les sites éligibles et le nombre de salles de classe et d'autres ouvrages à construire sur chacun des sites.

En effet, lors de l'élaboration de la liste des écoles/collèges prioritaires, le nombre de salles de classe nécessaires a été calculé sur la base des données fournies à travers les réponses aux questionnaires fournies par chacun des écoles/collèges, en divisant le nombre d'enfants scolarisés dans chacun des écoles/collèges en 2009, l'année où le Projet sera achevé par un ratio élèves/salle de classe de 60. Le nombre d'enfants scolarisés en 2009 a été estimé en tenant compte des taux de scolarisation en 2009 (enseignement élémentaire : 89,5 %, enseignement moyen : 50 %) et du taux de croissance démographique. En outre, le Projet a été conçu de manière que toutes les écoles et tous les collèges cibles du Projet puissent être équipés du bureau de directeur/principal (avec un magasin) nécessaire pour un bon fonctionnement de l'établissement et des blocs sanitaires indispensables sur le plan hygiénique. Parmi les écoles figurant sur ladite liste des écoles/collèges prioritaires, les écoles proposés comme celles les plus prioritaires par le Ministère de l'Education, les écoles situées dans les départements où le taux de scolarisation est inférieur à celui moyen de l'ensemble du pays, les collèges ainsi que les écoles d'application de l'école de formation des instituteurs qui est en cours de réalisation sur l'aide financière non remboursable du Japon et pour lesquelles le Ministère de l'Education a formulé un vif souhait pour la prise en considération par le Projet ont été sélectionnés comme site cible du Projet, et le nombre de salles de classe et d'autres ouvrages connexes à construire sur chacun de ces sites a été déterminé. Comme le montre le tableau ci-après, il s'agit en effet de 68 établissements (écoles élémentaires : 60, collèges : 8), 314 salles de classe (écoles élémentaires : 274, collèges : 40), 56 bureaux de directeur/principal (écoles élémentaires : 48, collèges : 8) et 288 boîtes de blocs sanitaires (écoles

élémentaires : 250, collèges : 38). Il est à noter toutefois que la taille définitive du Projet sera déterminée sur la base de la conception détaillée car les visites de sites détaillées seront effectuées au stade de la conception détaillée par un bureau d'études local après le démarrage du Projet.

Nombre d'écoles/collèges éligibles et nombre de différents locaux

Ecoles/ collèges	Région	Nombre de salles de classe et d'autres locaux			
		Nombre Ecoles/ collèges	Nbre SdC	Nbre Bureaux	Blocs sanitaires (boxes)
Ecoles	Kaolack	17	82	17	80
	Louga	15	67	11	62
	Fatick	11	44	7	42
	Dakar (Ecoles d'application de l'école de formation des instituteurs de la région de Dakar)	3	36	1	20
	Thiès Département et Tivaouane de la région de Thiès	14	45	12	46
Total des écoles		60	274	48	250
Collèges	Kaolack	1	12	1	12
	Dakar	2	6	2	4
	Thiès	5	22	5	22
Total des collèges		8	40	8	38
TOTAL		68	314	56	288

Liste du mobilier scolaire (pour chaque salle/bureau/magasin)

Salle de classe	Table-banc à 2 places : 30 unités Table et chaise pour maître : 1 jeu Tableau noir incorporé : 1 unité Armoire incorporée : 1 unité
Bureau de directeur/principal	Table et chaise pour directeur/principal : 1 jeu Chaises pour visiteurs : 4 unités Armoire : 1 unité
Magasin	Etagère : 4 unités

2.2 Concept sommaire des infrastructures scolaires

Conformément aux principes de base de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés qui sont l'adoption des conceptions et spécifications couramment utilisées dans le pays bénéficiaire et une utilisation positive des entreprises, matériels et matériaux locaux, les spécifications des infrastructures seront en principe au même niveau que celles adoptées par le Ministère de l'Education et d'autres intervenants. Toutefois, compte tenu du fait que la réparation et la réhabilitation des infrastructures scolaires constituent une charge lourde aussi bien pour les collectivités locales que pour les communautés locales, et que le système de contrôle de qualité des entreprises de construction est loin d'être satisfaisant, les spécifications des éléments dont la réparation est difficile ou impossible après l'achèvement des travaux de construction (fondations, gros œuvre) seront améliorées de façon qu'ils soient dotés d'une

résistance et d'une durée de vie suffisantes. Les autres améliorations du minimum nécessaire seront aussi apportées pour l'éclairage et les enfants handicapés.

2.3 Système d'exécution

Le Gouvernement du Sénégal conclura le Contrat d'Agent avec l'Agent d'Approvisionnement conformément à l'Arrangement concernant les Modalités d'Application approuvé joint à l'Echange de Notes (E/N) qui sera conclu entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement du Sénégal. Les deux gouvernements mettront en place un comité consultatif pour se concerter et coordonner l'étendue et le contenu du Projet. Ce comité sera présidé par le représentant du Gouvernement du Sénégal et composé entre autre du représentant de l'Ambassade du Japon au Sénégal, et comme conseillers si nécessaire des représentants respectifs la JICA et de l'Agent d'Approvisionnement comme membres de la partie japonaise, et des représentants respectifs de la DPRE, de la Direction des Constructions et Equipements Scolaire (DCES) et de l'Unité de Coordination des Projets (UCP) du Ministère de l'Education qui sont les organismes responsables ou chargés du Projet de la partie sénégalaise.

L'Agent d'Approvisionnement affectera un ingénieur architecte japonais qui sera chargé des aspects liés à la construction de bâtiments et un coordinateur de la Composante Soft qui sera chargé de la Composante Soft au sein de son organisation de mise en œuvre du Projet. En effet, pour la mise en œuvre effective du Projet, l'Agent d'Approvisionnement conclura les Contrats d'Agent avec un bureau d'étude locale, des entreprises de construction locales et un bureau de contrôle local pour les travaux de construction, et avec un organisme local spécialisé dans le domaine de la Composante Soft pour la mise en œuvre de la Composante Soft. En outre de ce qui vient d'être mentionné, l'Agent d'Approvisionnement conclura également un contrat avec un cabinet d'avocats pour traiter les problèmes juridiques notamment ceux qui sont liés aux contrats.

2.4 Composante Soft

Au Sénégal, dans le cadre de la politique de décentralisation, le Ministère de l'Education positionne le comité de gestion de l'école/le conseil de gestion de l'établissement comme instance centrale qui exécute de manière systématique et pérenne les activités spontanées de l'amélioration de l'environnement scolaire (amélioration de la maintenance des infrastructures scolaires et de la qualité de l'enseignement). Cependant, pour les parties prenantes de l'école/du collège, ledit comité/conseil n'est qu'une organisation temporaire chargée de l'exécution du « Projet d'école » financé par les donateurs/bailleurs de fonds, et par conséquent, ledit comité/conseil est une organisation précaire. En outre, le plan d'actions pour la maintenance des infrastructures scolaires et l'amélioration des conditions d'hygiène n'est pas élaboré ni mis en œuvre de façon planifiée et les actions ne sont pas menées de manière systématique et efficace, et ce, en particulier au niveau des écoles élémentaires. Afin de pouvoir pérenniser la maintenance des infrastructures scolaires et améliorer l'environnement scolaire avec participation de la communauté locale, la Composante

Soft visant à renforcer la compétence des comités de gestion de l'école et des conseils de gestion de l'établissement sera mise en œuvre.

(1) Objectifs de la Composante Soft

Objectifs globaux	<ul style="list-style-type: none"> - « Le Comité de gestion de l'école /le Conseil de gestion de l'établissement» fonctionne de manière pérenne avec participation spontanée de communautés locales aux activités de l'école /du collège pour que la maintenance des infrastructures scolaires puisse être assurée et l'amélioration des conditions d'hygiène puisse être réalisée de façon autonome. - Les intervenants des communautés considèrent que l'école/le collège c'est l'affaire de tous (amener les intervenants à avoir un esprit d'appropriation vis-à-vis de l'école/du collège).
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène sont assurées de manière autonome à travers le leadership du « Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement ». - Les communautés sont amenées à s'intéresser à l'école et la participation et l'appui aux activités de l'école s'accroissent.

(2) Activités

- Elaboration des manuels de formation ;
- Diagnostic de la situation actuelle et appui au renforcement des comités de gestion de l'école/conseil de gestion de l'établissement ;
- Appui à l'élaboration du plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène par les comités de gestion de l'école/conseil de gestion de l'établissement ;
- Appui à la mise en œuvre du plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène par les comités de gestion de l'école/conseil de gestion de l'établissement ;
- Elaboration du manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène par les comités de gestion de l'école/conseil de gestion de l'établissement.

3. DELAI D'EXECUTION ET COUT ESTIMATIF DU PROJET

Le délai d'exécution du Projet est de l'ordre de 28 mois. A l'issue de la conclusion du Contrat d'Agent et après une période de préparation (0,75 mois), le bureau de contrôle et le cabinet d'avocat seront sélectionnés (2,0 mois) et ensuite le bureau d'études et l'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft seront sélectionnés (2,75 mois) et enfin le système de conception et de supervision des travaux de l'Agent d'Approvisionnement sera mis en place. Un délai de 2,5 mois est prévu pour la conception détaillée comprenant les visites des sites par le bureau d'études retenu. Les travaux de construction de 314 salles de classe sur 68 sites seront divisés en 5 lots, et ces 5 lots seront exécutés en 3 étapes pour répartir de manière équilibrée la

charge de la supervision des travaux, laisser la marge de manœuvre pour l'ajustement entre les prix du détail estimatif et quantitatif et les volumes des travaux exécutés vers la fin du Projet et minimiser les effets défavorables dus au retard des travaux. En effet, 2 lots seront respectivement exécutés dans le cadre des étapes 1 et 2, et 1 lot dans le cadre de l'étape 3. Les proportions des coût des travaux de chacune des étapes sont : 59 % pour l'étape 1, 23 % pour l'étape 2 et 18 % pour l'étape 3.

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Agent d'Approvisionnement		▼ Contrat	Prép.	Approvisionnement																									
Bureau de contrôle			Sélection		Assistance à la sélection du bureau d'études			Contrôle des études/conception																					
Cabinet d'avocat			Sélection																										
Bureau d'études					Sélection		Visites de sites/conception																						
Organisme d'exécution de la Composante Soft					Sélection																								
Lot 1								Sélection																					
Lot 2									Sélection																				
Lot 3										Sélection																			
Lot 4											Sélection																		
Lot 5												Sélection																	

Le coût nécessaire à la réalisation du Projet est estimé à 1 milliards de yens (portion à la charge de la partie japonaise : 996 millions de yens, celle à la charge de la partie sénégalaise : 4,43 millions de yens).

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

LETTRE DE PRESENTATION

RESUME

TABLE DES MATIERES

CARTE DE LA LOCALISATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION DES ECOLES/COLLEGES OBJET DE LA REQUETE

PERSPECTIVE

Liste des tableaux et figures

Liste des acronymes

1.	ARRIERE-PLAN DU PROJET	1
1-1	Arrière-plan et contenu de la requête	1
1-1-1	Arrière-plan de la requête.....	1
1-1-2	Contenu de la requête.....	2
1-2	Conditions des sites du Projet et de ses environs	6
1-2-1	Conditions naturelles.....	6
1-2-2	Considération environnementale et sociale.....	6
2.	CONTENU DU PROJET.....	7
2-1	Description sommaire du Projet.....	7
2-1-1	Objectifs globaux et objectifs spécifiques.....	7
2-1-2	Description sommaire du Projet.....	7
2-2	Conception sommaire de l'assistance japonaise demandée	8
2-2-1	Principes de conception.....	8
2-2-1-1	Principe de base.....	8
2-2-1-2	Principes de base à l'égard des conditions et de l'environnement naturel	9
2-2-1-3	Principes de base à l'égard des conditions socio-économiques	9
2-2-1-4	Principes de base à l'égard de la situation du secteur de construction	9
2-2-1-5	Principes de base à l'égard de l'utilisation de consultants pour la conception détaillée et la supervision des travaux de construction.....	10
2-2-1-6	Principes de base à l'égard de l'utilisation de bureaux de contrôle.....	10
2-2-1-7	Principes à l'égard de l'utilisation des entreprises de construction.....	10
2-2-1-8	Principes de base à l'égard de la compétence en matière de gestion scolaire et de maintenance des organismes d'exécution de la partie sénégalaise	11

2-2-1-9	Principes de base à l'égard de la qualité des infrastructures et équipements	12
2-2-1-10	Principes de base à l'égard des procédés d'exécution, modalité d'approvisionnement et délai d'exécution	12
2-2-2	Plan de base.....	13
2-2-2-1	Elaboration de la liste des écoles/collèges prioritaires	14
2-2-2-2	Spécifications et modifications proposées.....	30
2-2-2-3	Plan d'architecture.....	33
2-2-2-4	Plan du mobilier	36
2-2-3	Plans de conception sommaire	37
2-2-4	Comparaison des spécifications	45
2-2-5	Plan de mise en oeuvre du Projet	48
2-2-5-1	Principes de mise en œuvre	48
2-2-5-2	Conditions d'exécutions (conclusion de contrats et traitement de différends).....	49
2-2-5-3	Répartition des sites par lot et plan d'appel d'offres.....	51
2-2-5-4	Plan de visites de sites/conception détaillée.....	56
2-2-5-5	Plans de supervision des travaux de construction / des activités d'approvisionnement.....	57
2-2-5-6	Plan de contrôle de qualité	57
2-2-5-7	Plan d'approvisionnement en matériels et matériaux.....	59
2-2-5-8	Planning d'exécution du Projet	59
2-2-6	Plan de la Composante Soft	63
2-2-6-1	Nécessité de la Composante Soft	63
2-2-6-2	Description sommaire de la Composante Soft	63
2-3	Obligations du Gouvernement sénégalais	72
2-4	Plan de fonctionnement et de maintenance du Projet.....	72
2-4-1	Plan de fonctionnement.....	72
2-4-2	Plan de maintenance des infrastructures scolaires	73
2-5	Coût estimatif du Projet.....	73
2-5-1	Coût initial estimatif.....	73
2-5-2	Coûts de fonctionnement et de maintenance.....	74
2-5-2-1	Coût de fonctionnement	74
2-5-2-2	Coût de maintenance	75
2-5-3	Comparaison des coûts entre l'aide japonaise non remboursable général et l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés	76
3.	EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS.....	78
3-1	Effets du Projet.....	78
3-2	Recommandations	79

[ANNEXES]

ANNEXES - 1	MEMBRES DES MISSIONS DE L'ETUDE	81
ANNEXES - 2	PROGRAMMES DE L'ETUDE.....	82
ANNEXES - 3	LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	84
ANNEXES - 4	PROCES-VERBAUX DES DISCUSSIONS	89
ANNEXES - 5	PLAN DE LA COMPOSANTE SOFT	113
ANNEXES - 6	LISTE DES DOCUMENTS COLLECTES	134

CARTE DE LA LOCALISATION DU PROJET



MAIN TOWNS

- Population
- More than 1,500,000
 - 100,000 – 500,000
 - 20,000 – 100,000
 - Less than 20,000

RELIEF

- ALTITUDE in metres
- Above 200
 - 100 – 200
 - 50 – 100
 - Below 50

COMMUNICATIONS

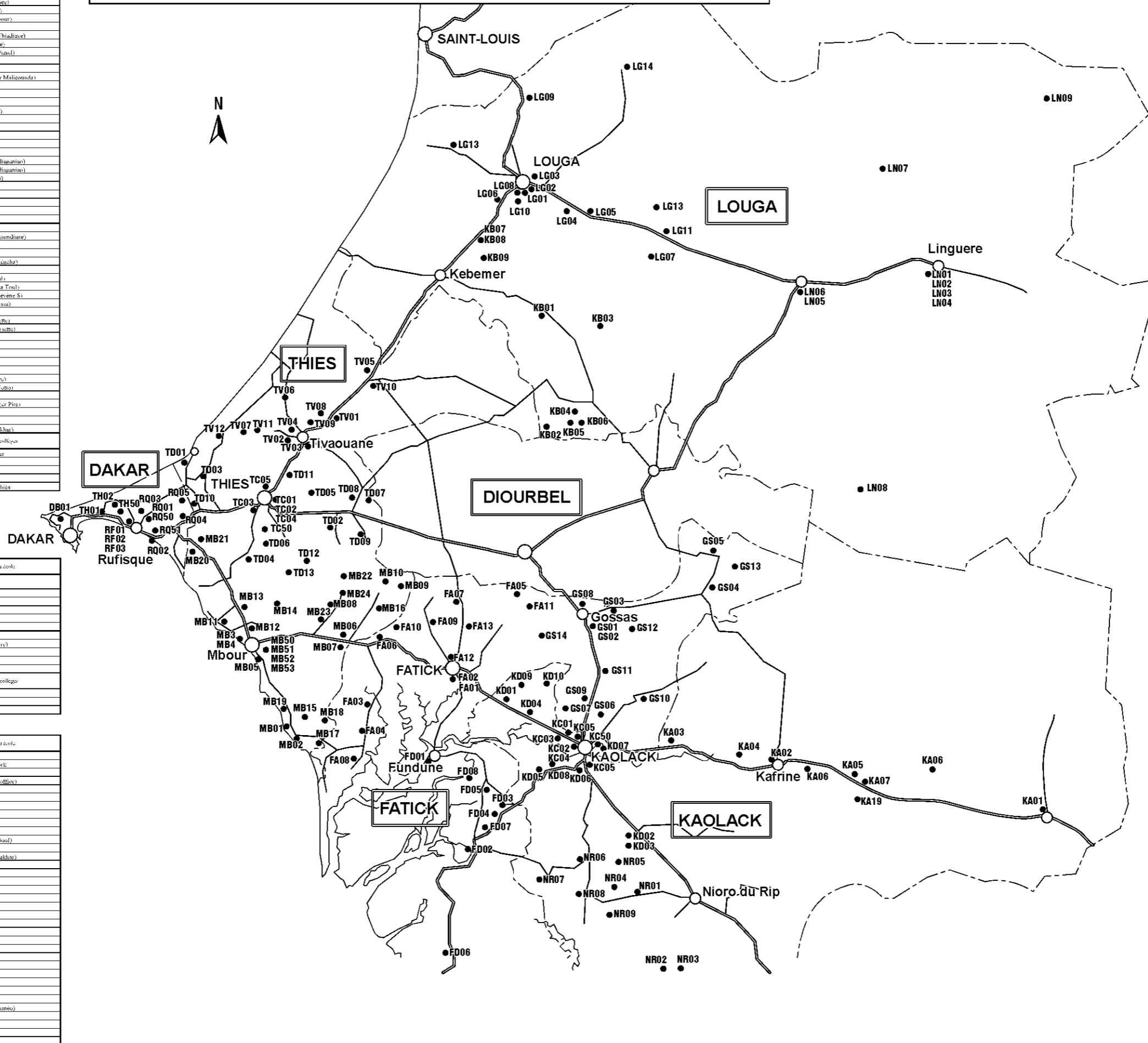
- Main road
- Secondary road or tra
- Railway
- ✈ International airport

PLAN DE SITUATION DES ECOLES/COLLEGES OBJET DE LA REQUETE

IA	IDEN	No. code	Nom de l'école		
Dakar	V. 1ère	MB01	Saatchi 3 (Joffe)		
		MB02	Saatchi Rasdab (Joffe)		
		MB03	Zoum-Résistances (Biffoing)		
		MB04	Leone Mounira (Mbour)		
		MB05	Chaikh Mhanna Sere (Mbour)		
		MB06	Thiadave 3 (Thiadave)		
		MB07	11 Mamadou Dieme (Thiadave)		
		MB08	Godouane (cr Thiadave)		
		MB09	Koussou Godouane (cr Pina)		
		MB10	Moutoufali (cr Pina)		
		MB11	Saly (cr Malindi)		
		MB12	Matoranda Bambara (cr Malindi)		
		MB13	Stimouga (cr Simila)		
		MB14	Djilakh (cr Simila)		
		MB15	Ndianda (cr Nauenie)		
		MB16	Ndiouane (cr Nauenie)		
		MB17	Padial (cr Nauenie)		
		MB18	Yona (cr Nauenie)		
		MB19	Abou (cr Nauenie)		
		MB20	Franchon (cr Nauenie)		
		MB21	Paels (cr Nauenie)		
		MB22	Koulouk Sere (cr Nauenie)		
		MB23	Godouane Fasel (cr Nauenie)		
		MB24	Kouhane (cr Nauenie)		
Dakar	Fines Villes	TC01	Thiava Ville Neuve 1		
		TC02	Saatchi Kador		
		TC03	Mbour 2		
		TC04	Yona de Dakar 2		
		TC05	Thiava Thiang		
		Dakar	Dakar	TD01	Kavar 2
				TD02	Njoudiane Dour (cr Njoudiane)
				TD03	Ndame L0 (cr Dieme)
				TD04	Duane Palam (cr Notta)
				TD05	Keur Yona Sadio (cr Thiava)
				TD06	Basack (cr Notta)
				TD07	Mourane (cr Thiava Thiang)
TD08	Moufette Paj (cr Thiava Thiang)				
TD09	Ndame Srah (cr Thiava Thiang)				
TD10	Keur Mouna (cr Thiava Thiang)				
TD11	Lalme (cr Thiava Thiang)				
TD12	Namath Sere (cr Thiava Thiang)				
TD13	Limane G. SENE (cr Thiava Thiang)				
Dakar	Terminale	TV01	Pire 3		
		TV02	Tivouane 10		
		TV03	Tivouane 11		
		TV04	Tivouane 12		
		TV05	Makha 8		
		TV06	Ndame (cr Thiava Thiang)		
		TV07	Keur Palla Khene (cr Thiava Thiang)		
		TV08	Yona Nane (cr Thiava Thiang)		
		TV09	Keur Salla Dourane (cr Thiava Thiang)		
		TV10	Risso (cr Thiava Thiang)		
		TV11	Keur Dacar (cr Thiava Thiang)		
		TV12	Ndame (cr Thiava Thiang)		
Dakar	V. 1ère	MB50	Méline C/M G. de Mbour		
		MB51	Dynamique 2		
Dakar	Fines Villes	MB52	Nouveau Soudan		
		MB53	Chérif		
Dakar	Fines Villes	TC50	Parents Associés de Thiava		

IA	IDEN	No. code	Nom de l'école		
Dakar	Dakar	DB01	VDN 1		
		Dakar	TH01	Mourane A (Camp)	
			TH02	Est Mbour	
			TH03	Application PFI a	
		Dakar	RF01	Application PFI b	
			RF02	Application PFI c	
			RF03	Application PFI d	
		Dakar	Dakar	RQ01	Keur Ndiaye 1 & 2
				RQ02	Wahmane (comm Banjars)
RQ03	Koussou				
Dakar	Dakar	RQ04	Dynamique		
		RQ05	Soleil		
		RQ06	Soleil		
Dakar	Dakar	RQ07	Keur Ndiaye L6		
		RQ08	Keur Ndiaye L6		
Dakar	Dakar	RQ09	Keur Ndiaye L6		
		RQ10	Keur Ndiaye L6		

IA	IDEN	No. code	Nom de l'école
Fatick	Fatick	FA01	Fatick Commune
		FA02	Keur Ndiaye 1 (Fatick)
		FA03	Keur Ndiaye 2 (Fatick)
		FA04	Keur Ndiaye 3 (Fatick)
		FA05	Keur Ndiaye 4 (Fatick)
		FA06	Keur Ndiaye 5 (Fatick)
		FA07	Keur Ndiaye 6 (Fatick)
		FA08	Keur Ndiaye 7 (Fatick)
		FA09	Keur Ndiaye 8 (Fatick)
		FA10	Keur Ndiaye 9 (Fatick)
		FA11	Keur Ndiaye 10 (Fatick)
		FA12	Keur Ndiaye 11 (Fatick)
		FA13	Keur Ndiaye 12 (Fatick)
		FA14	Keur Ndiaye 13 (Fatick)
FA15	Keur Ndiaye 14 (Fatick)		
Fatick	Fatick	FD01	Pass 1
		FD02	Pass 2
		FD03	Pass 3
		FD04	Pass 4
		FD05	Pass 5
		FD06	Pass 6
		FD07	Pass 7
		FD08	Pass 8
		FD09	Pass 9
		FD10	Pass 10
		FD11	Pass 11
		FD12	Pass 12
		FD13	Pass 13
		FD14	Pass 14
Fatick	Fatick	GS01	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS02	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS03	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS04	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS05	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS06	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS07	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS08	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS09	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS10	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS11	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS12	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS13	Keur Ndiaye (Fatick)
		GS14	Keur Ndiaye (Fatick)



IA	IDEN	No. code	Nom de l'école
Linguere	Linguere	LN01	Saatchi 2
		LN02	Bolele Nee (cr Dakar M)
		LN03	Touba Mouna
		LN04	Dakar Mouna 3
		LN05	Dakar Mouna 4
		LN06	Dakar Mouna 5
		LN07	Keur Ndiaye 2
		LN08	Keur Ndiaye 3
		LN09	Keur Ndiaye 4
		LN10	Keur Ndiaye 5
		LN11	Keur Ndiaye 6
		LN12	Keur Ndiaye 7
		LN13	Keur Ndiaye 8
		LN14	Keur Ndiaye 9
Linguere	Linguere	LN15	Keur Ndiaye 10
		LN16	Keur Ndiaye 11
		LN17	Keur Ndiaye 12
		LN18	Keur Ndiaye 13
		LN19	Keur Ndiaye 14
		LN20	Keur Ndiaye 15
		LN21	Keur Ndiaye 16
		LN22	Keur Ndiaye 17
		LN23	Keur Ndiaye 18
		LN24	Keur Ndiaye 19
		LN25	Keur Ndiaye 20
		LN26	Keur Ndiaye 21
		LN27	Keur Ndiaye 22
		LN28	Keur Ndiaye 23
LN29	Keur Ndiaye 24		
Linguere	Linguere	LN30	Keur Ndiaye 25
		LN31	Keur Ndiaye 26
		LN32	Keur Ndiaye 27
		LN33	Keur Ndiaye 28
		LN34	Keur Ndiaye 29
		LN35	Keur Ndiaye 30
		LN36	Keur Ndiaye 31
		LN37	Keur Ndiaye 32
		LN38	Keur Ndiaye 33
		LN39	Keur Ndiaye 34
		LN40	Keur Ndiaye 35
		LN41	Keur Ndiaye 36
		LN42	Keur Ndiaye 37
		LN43	Keur Ndiaye 38
LN44	Keur Ndiaye 39		
Linguere	Linguere	LN45	Keur Ndiaye 40
		LN46	Keur Ndiaye 41

IA	IDEN	No. code	Nom de l'école
Kaolack	Kaolack	KA01	Keur Ndiaye 1 (Kaolack)
		KA02	Keur Ndiaye 2 (Kaolack)
		KA03	Keur Ndiaye 3 (Kaolack)
		KA04	Keur Ndiaye 4 (Kaolack)
		KA05	Keur Ndiaye 5 (Kaolack)
		KA06	Keur Ndiaye 6 (Kaolack)
		KA07	Keur Ndiaye 7 (Kaolack)
		KA08	Keur Ndiaye 8 (Kaolack)
		KA09	Keur Ndiaye 9 (Kaolack)
		KA10	Keur Ndiaye 10 (Kaolack)
		KA11	Keur Ndiaye 11 (Kaolack)
		KA12	Keur Ndiaye 12 (Kaolack)
		KA13	Keur Ndiaye 13 (Kaolack)
		KA14	Keur Ndiaye 14 (Kaolack)
Kaolack	Kaolack	KA15	Keur Ndiaye 15 (Kaolack)
		KA16	Keur Ndiaye 16 (Kaolack)
		KA17	Keur Ndiaye 17 (Kaolack)
		KA18	Keur Ndiaye 18 (Kaolack)
		KA19	Keur Ndiaye 19 (Kaolack)
		KA20	Keur Ndiaye 20 (Kaolack)
		KA21	Keur Ndiaye 21 (Kaolack)
		KA22	Keur Ndiaye 22 (Kaolack)
		KA23	Keur Ndiaye 23 (Kaolack)
		KA24	Keur Ndiaye 24 (Kaolack)
		KA25	Keur Ndiaye 25 (Kaolack)
		KA26	Keur Ndiaye 26 (Kaolack)
		KA27	Keur Ndiaye 27 (Kaolack)
		KA28	Keur Ndiaye 28 (Kaolack)
KA29	Keur Ndiaye 29 (Kaolack)		
Kaolack	Kaolack	KA30	Keur Ndiaye 30 (Kaolack)
		KA31	Keur Ndiaye 31 (Kaolack)



PERSPECTIVE

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1-1	Récapitulatif des nombres de salles de classe par région	2
Tableau 1-2	Liste des écoles/collèges objet de la requête	3
Tableau 2-1	Critères de sélection des écoles/collèges prioritaires.....	8
Tableau 2-2	Elaboration de la liste des écoles/collèges éligibles et détermination du contenu et du nombre de salles de classe et d'autres locaux	17
Tableau 2-3	Liste des écoles/collèges exclus du Projet	21
Tableau 2-4	Liste des écoles/collèges dont le nombre de salles de classe est inférieur au nombre de salles de classe demandées	22
Tableau 2-5	Taux de scolarisation des différentes Régions (%).....	23
Tableau 2-6	Taux de scolarisation des IDEN de la Région de Thiès (%)	23
Tableau 2-7	Nombre d'écoles/collèges et nombre de salles de classe demandées (requête) par ordre de priorité	25
Tableau 2-8	Liste récapitulative des écoles/collèges prioritaires.....	27
Tableau 2-9	Liste détaillée des écoles/collèges prioritaires.....	28
Tableau 2-10	Comparaison du volume d'air d'une salle de classe des différents donateurs/bailleurs.....	35
Tableau 2-11	Spécifications et quantité du mobilier	36
Tableau 2-12	Comparaison des spécifications.....	46
Tableau 2-13	Problèmes qui pourraient surgir au stade de la mise en œuvre du Projet	50
Tableau 2-14	Répartition des sites en lots d'un projet financé par la BID	51
Tableau 2-15	Récapitulatif de la répartition des sites en lots	52
Tableau 2-16	Contenu détaillé de chacun des lots.....	53
Tableau 2-17	Essais des matériaux de construction	58
Tableau 2-18	Pays d'origine des matériels et matériaux	59
Tableau 2-19	Evénements importants constituant le planning d'exécution	60
Tableau 2-20	Répartition des lots par étape.....	61
Tableau 2-21	Planning d'exécution du Projet.....	62
Tableau 2-22	Nombre d'enseignants additionnels nécessaires.....	73
Tableau 2-23	Ventilation du coût estimatif du Projet.....	74
Tableau 2-24	Salaires des enseignants actuellement appliqués	75
Tableau 2-25	Salaires additionnels des enseignants	75
Tableau 2-26	Coût de maintenance	76
Tableau 2-27	Comparaison des coûts entre l'aide japonaise non remboursable général et l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés	77

Figure 2-1	Elaboration de la liste des écoles/collèges prioritaires	13
Figure 2-2	Module de 3 salles de classe.....	37
Figure 2-3	Module de 2 salles de classe.....	38
Figure 2-4	Module de 2 salles de classe + 1 bureau de directeur/principal.....	39
Figure 2-5	Module de 1 salle de classe + 1 bureau de directeur/principal	40
Figure 2-6	Bloc sanitaire de 4 boxes	41
Figure 2-7	Bloc sanitaire de 6 boxes	42
Figure 2-8	Mobilier scolaire.....	43
Figure 2-9	Equipements pédagogiques (pour information).....	44
Figure 2-10	Système organisationnel de mise en œuvre du Projet.....	49
Figure 2-11	Plan de situation des sites	54
Figure 2-12	Système organisationnel de mise en œuvre de la Composante Soft et principales activités des parties prenantes	69
Figure 2-13	Planigramme des activités de la Composante Soft (Etape 1)	71

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d' Intérêt Public
BAD	Banque Africaine de Développement
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BID	Banque Islamique de Développement
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CIDA	Canadian International Development Agency
DCES	Directeur de la Construction et de l'Equipeement Scolaires
DPRE	Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Education
EFI	Ecole de Formation des Instituteurs
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
GDP	Gross Domestic Product
GNI	Gross National Income
IA	Inspection d'Académie
IDEN	Inspection Départementales
JICS	Japan International Cooperation System
KfW	Kreditanstalt fur Wiederaufbau
NGO	Non-Governmental Organization
OPEC	Organization of the Petroleum Exporting Countries
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
UCP	Unité de Coordination des Projets
USAID	The U.S. Agency for International Development

1. ARRIERE-PLAN DU PROJET

1. ARRIERE-PLAN DU PROJET

1-1 Arrière-plan et contenu de la requête

1-1-1 Arrière-plan de la requête

Le Gouvernement de la République du Sénégal, qui considère le secteur de l'éducation comme l'un des secteurs prioritaires pour le développement du pays, a inscrit dans le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) élaboré en 2000, comme orientations de base «l'élargissement de l'accès à l'enseignement élémentaire», «l'amélioration de la qualité de l'enseignement» et «l'amélioration de la gestion du secteur». En effet, le Gouvernement sénégalais consacre plus de 30 % de son budget national pour le secteur de l'éducation pour l'améliorer et ledit programme s'est fixé comme objectif la construction de 2.500 salles de classe par an pour les écoles élémentaires et de 500 salles de classe par an pour les collèges pour atteindre la scolarisation universelle dans l'enseignement élémentaire d'ici 2015 (dans la version révisée en 2003) et un taux brut de scolarisation de 50 % dans l'enseignement moyen d'ici 2007. Cependant, en raison de la contrainte budgétaire le nombre de salles de classe construites, dans l'enseignement élémentaire et l'enseignement moyen tout confondu n'atteint que 1.250 par an, d'où la nécessité de l'appui par les différents partenaires y compris le Gouvernement du Japon. Le Gouvernement du Japon a construit jusqu'au présent 1511 salles de classe dans le cadre du projet de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire phase I à IV sur l'aide financière non-remboursable pendant la période de 1991 à 2004. Cette aide du Gouvernement du Japon a permis de contribuer dans certaine mesure à l'élargissement de l'accès (amélioration du taux de scolarisation qui était de 55,8 % en 1991 à 79,9 % en 2003). Cependant, avec l'amélioration du taux de scolarisation de l'enseignement élémentaire, le besoin en salles de classe s'est accru davantage aussi bien pour l'enseignement élémentaire que pour l'enseignement moyen pour faire face à l'augmentation en flèche d'élèves. Dans une telle situation, une nouvelle requête a été formulée auprès du Gouvernement du Japon pour la construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen. Faisant suite à cette requête, le Gouvernement du Japon a effectué une étude préliminaire en août 2005 pour vérifier l'arrière-plan de la requête, l'existence du besoin et les orientations de la politique de l'éducation du Gouvernement sénégalais d'une part, et pour étudier la faisabilité de la construction de salles de classe basée sur une conception à faible coût en adoptant les spécifications couramment utilisées au Sénégal. A l'issue de ladite étude préliminaire, la pertinence de l'appui à la construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen pour améliorer davantage le taux de scolarisation de l'enseignement élémentaire et moyen ainsi que la faisabilité de la construction basée sur une conception à faible coût par l'adoption des spécifications couramment utilisées au Sénégal ont été confirmées.

1-1-2 Contenu de la requête

La requête introduite par le Gouvernement du Sénégal consiste en la construction de salles de classe, bureaux de directeur, bibliothèques et blocs sanitaires dans l'enseignement élémentaire dans les 5 Régions de Dakar, Thiès, Louga, Fatick et Kaolack et la construction de salles de classe, bureaux de principal, bibliothèques, salles de documentation et blocs sanitaires dans l'enseignement moyen dans les 3 Régions de Dakar, Thiès et Kaolack ainsi que la fourniture du mobilier scolaire et des matériels pédagogiques de base à mettre en place dans les infrastructures scolaires construites.

Les deux parties ont confirmé qu'en principe les composantes de la requête restent inchangées par rapport à celles au stade de l'étude préliminaire, mais ont apporté certaine modification sur les sites cibles compte tenu de la variation de la situation après l'étude préliminaire et des conditions d'accès. Le Tableau 1-1 ci-après montre la liste définitive des écoles et collèges cibles de la requête. Les détaillée des écoles et collèges objet de la requête sont présentés au Tableau 1-2.

Tableau 1-1 Récapitulatif des nombres de salles de classe par région

	Région	Nombre d'écoles/collèges	Nombre de salles de classe			
			Création	Extension	Remplacement	Total
Ecoles élémentaires	Dakar	11	90	0	6	96
	Thiès	54	69	91	46	206
	Louga	32	24	80 ^{* 1}	27	131 ^{* 1}
	Fatick	35	66	59	18	143
	Kaolack	33	90	69	26	185
	Sous-total	165	339	299 ^{* 1}	123	761 ^{* 1}
Collèges	Dakar	3	24	0	0	24
	Thiès	5	24	0	0	24
	Kaolack	1	12	0	0	12
	Sous-total	9	60	0	0	60
TOTAL		174	399	299 ^{* 1}	123	821 ^{* 1}

Note : * 1 : Le nombre total de salles de classe à construire dans l'enseignement élémentaire est de 761, car il y a eu une omission de 11 salles de classe en extension dans le nombre total de salles de classe de la Région de Louga sur la liste récapitulative jointe au procès-verbal des discussions.

Tableau 1-2 Liste des écoles/collèges objet de la requête (1/3)

ECOLES/ COLLEGES	IA	IDEN	N°	N° code	Nom d'école	Nbre cl exist	Nature de l'intervention					
							Création	Extension	Remplace.	Total		
ECOLES	Dakar	Dakar Banlieu	1	DB01	VDN 1		12			12		
			Total IDEN Dakar Banlieue						12			12
		Thiaroye	2	TH01	Marthys A (Camp)		12			6	6	
			3	TH02	Petit Mbaou			12			12	
			Total IDEN Thiaroye						12		6	18
		Rufisque 1	4	RF01	Application EFl a			12			12	
			5	RF02	Application EFl b			12			12	
			6	RF03	Application EFl c			12			12	
			Total IDEN Rufisque 1						36			36
		Rufisque 2	7	RQ01	Keur Ndiaye Lô			6			6	
			8	RQ02	Wakhandé (comm Bargny)			6			6	
			9	RQ03	Kounoune			6			6	
			10	RQ04	Diarniadio			6			6	
			11	RQ05	Sébikotane			6			6	
		Total IDEN Rufisque 2						30			30	
		Total IA Dakar						90		6	96	
		ECOLES	Mbour		1	MB01	Santhie 3 (Joal)	6		6		6
					2	MB02	Santhie Baobab (Joal)		6			6
					3	MB03	Zone Résidentielle (Mbour)	7		5		5
					4	MB04	Gouye Mouride (Mbour)		6			6
					5	MB05	Cheikh Mbaba Sow (Mbour)	10		2	2	4
					6	MB06	Thiadiaye 3 (Thiadiaye)	6		6		6
					7	MB07	El H Mamadou Diène (Thiadiaye)	13			2	2
					8	MB08	Godaguène (cr Thiadiaye)	6			3	3
	9				MB09	Khaoul Godaguène (cr Fissel)		3			3	
	10				MB10	Mboufoudji (cr Fissel)	4		2		2	
	11				MB11	Saly (cr Malicounda)	7		5		5	
	12				MB12	Malicounda Bambara (cr Malicounda)	12			3	3	
	13				MB13	Gandigal (cr Sindia)	4		5		5	
	14				MB14	Djilakh (cr Sindia)	7		1	3	4	
	15				MB15	Ndianda (cr Nguéniène)	6		6		6	
	16				MB16	Ndoffane (cr Nguéniène)	6			2	2	
	17				MB17	Fadial (Cr Nguéniène)	8		4		4	
	18				MB18	Léona (Cr Nguéniène)	4		2		2	
	19				MB19	Mbodiène 2		6			6	
	20				MB20	Boukhou (cr Ndiass)	9			3	3	
	21				MB21	Packy (cr Ndiass)	6			3	3	
	22				MB22	Koulouck Sérères (cr Ndiagianao)	6			3	3	
	23				MB23	Godaguène Fissel (cr Ndiagianao)	6			3	3	
	24				MB24	Kothiane (cr Ndiagianao)		3			3	
	Total IDEN Mbour						24	44	27	95		
	Thiès Ville		25	TC01	Thiès ville neuve 1			6			6	
			26	TC02	Sayib Ndoye		9		3		3	
			27	TC03	Mbour 2		9		3		3	
			28	TC04	Route de Dakar 2		9		3		3	
			29	TC05	Thionakh Thiapong		9		3		3	
	Total IDEN Thiès Ville						6	12		12		
	Thiès Dépt		30	TD01	Kayar 2		6		3		3	
			31	TD02	Ngoundiane Dior (cr Ngoundiane)			3			3	
			32	TD03	Ndame Lô (cr Diender)		5		1	2	3	
			33	TD04	Diass Palam (cr Notto)		4		2		2	
			34	TD05	Keur Yoro Sadio (cr Thiénéba)			3			3	
			35	TD06	Baback (cr Notto)		10			4	4	
			36	TD07	Néourane (cr Touba Toul)		5		1	1	2	
37			TD08	Ndieffoune Pal (cr Touba Toul)		4		2		2		
38			TD09	Ndiéyène Sirakh (cr Ndiéyène S)		9		3		3		
39			TD10	Keur Moussa (cr K Moussa)		10		2	1	3		
40			TD11	Lalane (cr Fandène)		9		3		3		
41			TD12	Nguinth Sérère (cr Tassette)		4		2	1	3		
42			TD13	Lamane G SENE (cr Tassette)		6		6		6		
Total IDEN Thiès Département						6	25	9	40			
Tivaouane	43		TV01	Pire 3		3		3		3		
	44		TV02	Tivaouane 10			6			6		
	45		TV03	Tivaouane 11			6		2	8		
	46		TV04	Tivaouane 12			6			6		
	47		TV05	Mékhé 8			6			6		
	48		TV06	Ndomor (cr Taïba Ndiaye)			6			6		
	49		TV07	Keur Pathé Khéwé (cr Notto)		1		2	1	3		
	50		TV08	Yendou Nane (cr Pire)			3			3		
	51		TV09	Keur Salla Deurgueune (cr Pire)		4		2		2		
	52	TV10	Risso (cr Koul)		6			2	2			
	53	TV11	Keur Bacar (cr Notto)		5		1	4	5			
	54	TV12	Ngadiaga (cr Mérina Dakhar)		1		2	1	3			
Total IDEN Tivaouane						33	10	10	53			
TOTAL IA Thiès						69	91	46	206			

Tableau 1-2 Liste des écoles/collèges objet de la requête (2/3)

ECOLES/ COLLEGES	IA	IDEN	N°	N° code	Nom d'école	Nbre cl exist	Nature de l'intervention					
							Création	Extension	Remplace.	Total		
ECOLES	Kaolack	Kaffrine	1	KA01	Koungheul 5 (comm Koungheul)	2		4	2	6		
			2	KA02	Kaffrine 11 (comm Kaffrine)		6			6		
			3	KA03	Keur Mbouki (cr Birkilane)	7		5	1	6		
			4	KA04	Keur Sassi (cr Birkilane)	2		1	2	3		
			5	KA05	Mor Ndiama KA (cr Malem H.)	7		5	1	6		
			6	KA06	Médina Gowé (cr Malem H)	2		1	2	3		
			7	KA07	Mbarounda (cr Malhem H)	2		2		2		
			8	KA19	Kathial (cr Diokoul)	2		1	2	3		
				Total IDEN Kaffrine			6	19	10	35		
				Niouro du Rip	9	NR01	Niouro Centre		6		6	
					10	NR02	Keur Ayib Poste (cr Médina Sabakh)	6		6	6	
					11	NR03	Médina Sabakh 2 (cr Médina Sabakh)	6		6	6	
					12	NR04	Taïba Niassène 2		6		6	
					13	NR05	Gainth Kayes (cr Gainth Kayes)	6		6	6	
					14	NR06	Keur Madiabel 4 (cr K Madiabel)		6		6	
					15	NR07	Ndrané Escale 2 (cr Ndrané Escale)		6		6	
					16	NR08	Wack Ngouna 2 (cr Wack Ngouna)		6		6	
					17	NR09	Keur Maba Diakhou (cr K Maba D)	6		6	6	
				Total IDEN Niouro du Rip			30	24		54		
				Kaolack Comm	18	KC01	Thiofact 2		6		6	
					19	KC02	Ndangane 3		12		12	
					20	KC03	Sing Sing (Ecole d'Application)	3		3	3	
					21	KC04	Darou Ridouane	2		4	4	
					22	KC05	Sam 2	12			6	
							Franco Arabe Public		6	3	3	
				Total IDEN Kaolack Commune			24	10	9	43		
				Kaolack Dépt	23	KD01	Gandiaye 5		6		6	
					24	KD02	Ndoffane 3	7		5	3	
					25	KD03	Ndoffane 4		6		6	
					26	KD04	Sibassor 3		6		6	
					27	KD05	Ndiaffatte Toucouleur		6		6	
					28	KD06	Koutal 3		6		6	
					29	KD07	Fass Kahone	6		6	6	
					30	KD08	Bil Bambara	6		3	3	
					31	KD09	Keur Sissokho	7		2	1	
					32	KD10	Koung Koung Thiallène	6			3	
				Total IDEN Kaolack Département			30	16	7	53		
				Total IA Kaolack			90	69	26	185		
			Louga	Kébémér	1	KB01	Sagatta 2	3		3	3	
						2	KB02	Boulèle Seck (cr Darou M)	2		4	1
						3	KB03	Touba Mérina	2		4	2
						4	KB04	Darou Mousty 3	5		4	1
						5	KB05	Darou Mousty 4	5		2	2
						6	KB06	Darou Mousty 5	4		2	2
						7	KB07	Guéoul 3	4		2	2
						8	KB08	Guéoul 4	4		2	2
						9	KB09	Mbarome Diop	2		1	2
					Total IDEN Kébémér				24	8	32	
					Linguère	10	LN01	Linguère 5	6		6	3
						11	LN02	Ngomé	3		6	6
						12	LN03	Nguenenène	5		4	3
						13	LN04	Linguère (Nouvelle)		6		6
						14	LN05	Dahra (Nouvelle)		6		6
		15		LN06		Dahra 8	1		5	5		
		16		LN07		Amadou Lamine Dia	8		4	4		
		17		LN08		Gassane	10		2	2		
		18		LN09		Labgar	7		5	5		
		Total IDEN Linguère				12	32	6	50			
		Louga		19	LG01	Médina Garage (Louga)		6		6		
				20	LG02	Keur Serigne Louga Sud	12			3		
				21	LG03	Ndiang Khoulé (Louga)	9		3	3		
				22	LG04	Koki 2 (cr Koki)		6		6		
				23	LG05	Thillène Sylla (cr Nguidilé)	3			3		
				24	LG06	Ndamagott (cr Kelle G.)	3			3		
				25	LG07	Belgarky (cr Thiamène)	3			3		
				26	LG08	Régionale 1 (Louga)	7		5	5		
				27	LG09	Nguick Tall	3		3	3		
				28	LG10	Nguidilé	8		4	4		
				29	LG11	Thiamène	9		3	3		
				30	LG12	Keur Bassine 2	3		3	3		
			31	LG13	Mbaye Mbaye	5		1	1			
			32	LG14	Gankette Balla	4		2	2			
		Total IDEN Louga			12	24	13	49				
		Total IA Louga			24	80	27	131				

Tableau 1-2 Liste des écoles/collèges objet de la requête (3/3)

ECOLES/ COLLEGES	IA	IDEN	N°	N° code	Nom d'école	Nbre cl exist	Nature de l'intervention					
							Création	Extension	Remplace.	Total		
ECOLES	Fatick	Fatick	1	FA01	Fatick Commune		12			12		
			2	FA02	Ecole d'Application Fatick		12			12		
			3	FA03	Djilass 2		3			3		
			4	FA04	Diofior Centre (Comm Dioffior)		6			6		
			5	FA05	Ndiob 2		6			6		
			6	FA06	Tattaguine 2	1		5		5		
			7	FA07	Niakhar 3		6			6		
			8	FA08	Fimela 2		6			6		
			9	FA09	Diarère 2		6			6		
			10	FA10	Mbédap (cr Diarère)	4		2		2		
			11	FA11	Laba Diène Ngom (ex Boof)	6		2		2		
			12	FA12	Mbane (cr Niakhar)	6			2	2		
			13	FA13	Ndoss Mbadiock (Cr Niakhar)	3		3		3		
		Total IDEN Fatick							57	12	2	71
		Foundiougne	14	FD01	Foundiougne 3	3		3		3		
			15	FD02	Sokone 4	3		3		3		
			16	FD03	Passy 3	3		3		3		
			17	FD04	Passy 4		3			3		
			18	FD05	Bandandar	3		3		3		
			19	FD06	Karang 2	3		3	2	5		
			20	FD07	Kébécoudé	3			3	3		
			21	FD08	Péthie	3		1	3	4		
		Total IDEN Foundiougne							3	16	8	27
		Gossas	22	GS01	Serigne Saam Mbacké	2		4		4		
			23	GS02	Pakha	5		4	1	5		
			24	GS03	Farabougou	5		4	2	6		
			25	GS04	Mbar 2		3			3		
			26	GS05	Colobane 2		3			3		
			27	GS06	Ndinglère	4		2		2		
			28	GS07	Khelcom	6		3		3		
			29	GS08	Omar Guèye (Gossas)	9		3		3		
			30	GS09	Darou Back	3		3	1	4		
			31	GS10	Moustapha Sarr (Guinguinéo)	12			2	2		
			32	GS11	Gagnick Village	6		3		3		
			33	GS12	Tchiky Sérère	5		1	2	3		
34	GS13		Ndiayène	7		2		2				
35	GS14		Somb	10		2		2				
Total IDEN Gossas							6	31	8	45		
Total IA Fatick							66	59	18	143		
Total ECOLES							339	299	123	761		
COLLEGES	Dakar	Rufisque 2	1	RQ50	Keur Ndiaye Lô				6			
			2	RQ51	Kip (Bargny)				6			
		Thiaroye	3	TH50	PA Keur Massar				12			
	Total IA Dakar									24		
	Thiès	Mbour	1	MB50	Médine CEM 6 de Mbour				6			
			2	MB51	Diamaguène 2				4			
			3	MB52	Ngapparou Somone				4			
			4	MB53	Guéréo				4			
		Thiès Ville	5	TH50	Parcelles Assainies de Thiès				6			
	Total IA Thiès									24		
Kaolack	Kaolack Comm	1	KC50	Kaolack Ville Neuve				12				
		Total IA Kaolack									12	
Total COLLEGES										60		

1-2 Conditions des sites du Projet et de ses environs

1-2-1 Conditions naturelles

Au Sénégal, le climat se caractérise par les deux saisons distinctes, l'une la saison sèche du mois de juin au mois d'octobre et l'autre la saison des pluies du mois de novembre au mois de mai. La précipitation s'accroît au fur et à mesure qu'on va au sud et la précipitation annuelle oscille autour de 400 mm dans la région de Louga située au nord du pays, et elle atteint 600 mm dans la région de Kaolack et 1.000 mm dans la région de Kolda se trouvant au sud de la Gambie. En effet, en saison des pluies, le bassin de Saloum est fréquemment inondé, et ce en particulier dans le département de Kaolack où l'altitude est basse. Par conséquent, il y a lieu de prêter une attention particulière à l'accès pendant la saison des pluies. En saison des pluies, la température dépasse 30 °C et l'humidité moyenne atteint 90 %, ce qui fait un climat très chaud et très humide. Par ailleurs, en saison sèche, dans les zones littorales, du fait du vent alizé maritime soufflant du nord-ouest refroidi sous l'effet du courant froid de Canarie, la température maximale dépasse rarement 30 °C et la température minimale s'abaisse aux environs de 15 °C, ce qui rend le climat agréable. Par contre, à l'intérieur du pays, la température reste élevée sous l'effet du vent chaud et sec soufflant du Sahara, et la température moyenne mensuelle dépasse 40 °C.

1-2-2 Considération environnementale et sociale

Le présent Projet consiste à construire les salles de classe, les bureaux de directeur/principal et les blocs sanitaires dans les écoles élémentaires et collèges existants ou ceux en création. A part certains bruits qui seront dégagés pendant l'exécution des travaux de construction, en principe il n'y aura pas d'impact négatif sur l'environnement. D'autre part, au cas où des occupations illégales seraient constatées à travers les visites de sites à effectuer au stade de la conception détaillée, et où on ne pourrait pas compter sur leur déguerpissement spontané, tels sites seront exclus du Projet, et par conséquent, il n'y aura pas d'impact négatif non plus sous l'aspect social.

2. CONTENU DU PROJET

2. CONTENU DU PROJET

2-1 Description sommaire du Projet

2-1-1 Objectifs globaux et objectifs spécifiques

Le Gouvernement de la République du Sénégal, qui considère le secteur de l'éducation comme l'un des secteurs prioritaires pour le développement du pays, a inscrit dans le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) élaboré en 2000, comme orientations de base «l'élargissement de l'accès à l'enseignement élémentaire», «l'amélioration de la qualité de l'enseignement» et «l'amélioration de la gestion du secteur». En effet, le Gouvernement sénégalais consacre plus de 30 % de son budget national pour le secteur de l'éducation pour l'améliorer et ledit programme s'est fixé comme objectif la construction de 2.500 salles de classe par an pour les écoles élémentaires et de 500 salles de classe par an pour les collèges pour atteindre la scolarisation universelle dans l'enseignement élémentaire d'ici 2015 (dans la version révisée en 2003) et un taux brut de scolarisation de 50 % dans l'enseignement moyen d'ici 2007. Cependant, en raison de la contrainte budgétaire le nombre de salles de classe construites, dans l'enseignement élémentaire et l'enseignement moyen tout confondu n'atteint que 1.250 par an, d'où la nécessité de l'appui par les différents partenaires y compris le Gouvernement du Japon. Compte tenu d'une telle situation, le présent Projet a été élaboré en vue d'améliorer le taux de scolarisation de l'enseignement élémentaire et moyen par la construction de salles de classe, de bureaux de directeur et de blocs sanitaires pour les écoles élémentaires dans les 5 Régions, à savoir les Régions de Louga, Kaolack et Fatick où le taux de scolarisation est inférieur à la moyenne de l'ensemble du pays, la Région de Thiès où le taux de scolarisation est au même niveau que la moyenne du pays et la Région de Dakar où le taux de scolarisation tend à stagner en raison d'une explosion démographique, et par la construction de salles de classe, de bureaux de principal et de blocs sanitaires pour les collèges dans les Régions de Dakar, Thiès et Kaolack où le déficit en salles de classe est d'une acuité particulière suite à une progression du taux de scolarisation dans l'enseignement élémentaire.

2-1-2 Description sommaire du Projet

Le Projet consiste en la construction de salles de classe, bureaux de directeur/principal et blocs sanitaires dans les 5 régions (Louga, Kaolack, Fatick, Thiès et Dakar) pour l'enseignement élémentaire et dans les 3 régions (Dakar, Thiès et Kaolack) pour l'enseignement moyen et en la mise en œuvre de la Composante Soft relative à l'amélioration de l'environnement scolaire (amélioration de la maintenance des infrastructures scolaires et de la qualité de l'enseignement). Ces deux composantes permettront de rendre l'environnement scolaire salubre, d'améliorer la qualité de l'enseignement et de concrétiser les activités de l'école sur la base du plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène. Il s'agit en effet de la construction de 314 salles de classe, 56 bureaux de directeur/principal et 288 boîtes de blocs sanitaires dans les 68 écoles primaires et collèges.

2-2 Conception sommaire de l'assistance japonaise demandée

2-2-1 Principes de conception

Le présent Projet sera mis en œuvre sur le fonds de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés. Par conséquent, les infrastructures à construire par le Projet seront conçues sur la base des spécifications et conceptions couramment utilisées au Sénégal et seront exécutés par utilisation active des entreprises et du matériel et des matériaux locaux. En effet, le Projet sera réalisé de sorte que le coût de construction soit réduit et rentabilisé substantiellement par rapport aux projets financés par l'aide japonaise non remboursable générale notamment à travers l'amélioration de la compétitivité. Il est à noter que les sites cibles du Projet pourraient être modifiés sur la base du résultat des visites de sites qui seront effectuées au stade de la conception détaillée. En outre, afin de pouvoir pérenniser la maintenance des infrastructures scolaires et améliorer l'environnement scolaire avec participation de la communauté locale à travers la Composante Soft, les activités visant à renforcer la compétence des comités de gestion de l'école et des conseils de gestion de l'établissement seront menées. D'autre part, les sites faisant l'objet de l'aide financière pourraient être modifiées suite au résultat de l'étude sur site de la conception détaillée

2-2-1-1 Principe de base

La liste des écoles/collèges prioritaires a été établie en procédant d'abord à la vérification du besoin pressant et de la pertinence du contenu de la requête de chacune des écoles/collèges et à la détermination des nombres adéquats de salles de classe et d'autres ouvrages scolaires pour chacun des écoles/collèges et à 2) la conformation de l'adéquacité de l'ordre de priorité et des composantes prioritaires proposés par le Ministère de l'Education. Le besoin pressant et la pertinence ont été vérifiés sur la base des critères de sélection des écoles/collèges prioritaires ci-dessous indiqués. Les visites de sites seront effectuées au stade de la conception détaillée du Projet.

Tableau 2-1 Critères de sélection des écoles/collèges prioritaires

<ol style="list-style-type: none">1) Ecole/collège dont le besoin actuel et futur en salles de classe est confirmé sur la base du taux de croissance démographique, du nombre d'enfants en âge scolarisable, du taux d'inscription et d'autres informations s'y rapportant ;2) Ecole/collège pour lequel la construction de salles de classe par d'autres donateurs ou ONG n'est pas planifiée ;3) Ecole/collège pour lequel les enseignants en nombre suffisant peuvent être affectés et dont les ressources financières sont disponibles et la collaboration des acteurs d'écoles peut être obtenue pour la maintenance des infrastructures construites ;4) Ecole/collège dont le titre d'attribution du terrain est disponible (au stade de la conception détaillée) ;5) Confirmation des critères de sélection des sites (au stade de la conception détaillée) :<ul style="list-style-type: none">• Site dont les conditions topographiques sont favorables et la superficie est suffisante pour la construction de salles de classe ;• Site où il n'y a pas de maisons de squatteurs et d'autre obstacle pour la construction ;• Site dont la voie d'accès pour l'amenée du matériel et des matériaux de construction est en bonne condition ;• Site où il n'y a pas de risque de dégâts dus au fléau de la nature pour les infrastructures scolaires ni pour le terrain ;• Site où il n'y a pas de problème de sécurité ;• Site dont les conditions géotechniques sont favorables.

2-2-1-2 Principes de base à l'égard des conditions et de l'environnement naturel

Le climat du Sénégal se caractérise par les deux saisons distinctes, l'une la saison sèche pendant laquelle la température peut atteindre des fois même 40°C et l'autre la saison des pluies. La saison des pluies s'étend de juin à octobre dont les mois d'août et septembre sont les mois les plus pluvieux. Par contre pendant la période de novembre à mai la précipitation est nulle. En outre, du fait que le pays est situé sous une basse latitude, les rayons du soleil sont extrêmement ardents. En tenant compte de telles conditions climatiques, les infrastructures scolaires à construire par le Projet seront conçues suivant les principes ci-dessous indiqués. Il convient d'ajouter que le pays n'est exposé ni au séisme ni au cyclone.

- a) Compte tenu de la température élevée, les ouvertures seront conçues de manière à assurer une aération naturelle ;
- b) Les infrastructures scolaires sont conçues de manière à éviter la pénétration des pluies par l'adoption d'un auvent prolongé et des fenêtres à persienne afin de pouvoir ouvrir les fenêtres pour atténuer la chaleur due à une température élevée ;
- c) Les infrastructures scolaires sont conçues avec l'éclairage naturel, et par conséquent, elles ne seront pas équipées d'appareils d'éclairage ;
- d) Les infrastructures scolaires sont conçues de manière à éviter la pénétration du sable et de la poussière qui s'envolent sous l'effet de vents forts pendant la saison sèche.

2-2-1-3 Principes de base à l'égard des conditions socio-économiques

Au Sénégal, l'architecture moderne est basée sur le style français, et de ce fait, il n'y a pas de style architectural sénégalais en particulier. En ce qui concerne les infrastructures scolaires, chacun des donateurs adopte leur propre style. Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'écoles/collèges existants, les infrastructures scolaires du Projet seront conçues compte tenu de leur harmonisation avec les infrastructures existantes construites par d'autres donateurs.

2-2-1-4 Principes de base à l'égard de la situation du secteur de construction

Comme démarches administratives à poursuivre, il faut soumettre les documents nécessaires tels que plans d'architectures au Ministère de l'Urbanisme et du Territoire National pour obtenir leur approbation. Ensuite, avant d'entamer les travaux de construction, il faut informer le chef de la collectivité locale que le Maître d'Ouvrage (ou son agent) va construire conformément aux plans approuvés par l'autorité compétente. Actuellement en principe les contrôles techniques avant la réception sont effectués mais ils ne sont pas obligatoires. Au fait, en informant l'autorité compétente qu'il s'agit de salles de classe en prototype à multiplier sur tous les sites retenus il est possible d'éviter de demander le permis pour chacun des sites, ce qui permettra de minimiser le nombre de plans à joindre à la demande de permis de construction.

En ce qui concerne les matériaux de construction, ceux produits au Sénégal sont limités, mais ceux importés des pays de l'Europe sont abondamment commercialisés et donc disponibles à Dakar. Néanmoins, il est difficile d'en approvisionner dans les zones rurales notamment les régions de Louga et Kaolack et de ce fait les prix proposés par les entreprises comprenant les frais de transport sont majorés de l'ordre de 10 % par rapport aux prix à Dakar.

2-2-1-5 Principes de base à l'égard de l'utilisation de consultants pour la conception détaillée et la supervision des travaux de construction

En ce qui concerne l'utilisation de consultant chargé de la conception détaillée et de la supervision des travaux de construction (désignés ci-après par « bureau d'études »), compte tenu des différents éléments tels que la nécessité de cohérence entre le contenu de la conception et celui de la supervision des travaux, le volume des activités de l'Agent d'Approvisionnement notamment l'examen d'offres, les frais de bureau d'études, etc., il est préférable de limiter à un seul bureau d'études. En effet, à Dakar, il existe de nombreux bureaux d'études spécialisés en conception, métré et supervision des travaux de génie civil et de bâtiment et se sont chargés de la conception et de la supervision des travaux de projets de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire réalisés par d'autres donateurs, l'AGETIP, etc. Certains d'entre eux ont une équipe technique composée d'une quarantaine de personnes ou un chiffre d'affaires annuel de plus de 1 milliards de FCFA (équivalent à 200 millions de yens), ce qui montre qu'il est fort possible de confier les activités de consultant à un seul bureau d'étude.

2-2-1-6 Principes de base à l'égard de l'utilisation de bureaux de contrôle

Au Sénégal, depuis l'époque de la colonie française il existe 4 bureaux de contrôle qui assurent les contrôles techniques de la conception et de la qualité d'exécution des travaux de façon équitable et loyale (mêmes fonctions que les organismes chargés de vérification de la demande de vérification ou les services administratifs chargés de vérification de la demande de confirmation du Japon), qui s'organisent en association professionnelle et s'obligent à n'exécuter ni la conception, ni le métré, ni la supervision des travaux ni la passation de marché afin d'assurer leur indépendance en tant que partie tierce. Dans le cadre du Projet, un bureau de contrôle sera recruté et fera partie intégrante du système de supervision de l'Agent d'Approvisionnement pour appuyer l'ingénieur architecte japonais, et confirmera une bonne exécution de la conception détaillée et de la supervision des travaux du bureau d'études et lui indiquera les modifications éventuellement nécessaires pour assurer la qualité des ouvrages requises.

2-2-1-7 Principes à l'égard de l'utilisation des entreprises de construction

A Dakar, la capitale du pays, en outre des sociétés à capitaux sénégalais, il existe de nombreuses entreprises de construction de différentes tailles d'origine française, d'origine libanaise, d'origine italienne, etc., dont la compétence technique est élevée à tel point qu'elles

sont en mesure de réaliser mêmes les bâtiments à étages. Cependant, la plupart des entreprises de construction basées en milieu rural sont d'une petite taille si bien que tous les marchés de travaux de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire passés par le Ministère de l'Education en 2006 ont été confiés aux entreprises basées à Dakar. Le Ministère de l'Education classe les entreprises de construction en 3 catégories A, B et C (la catégorie A est meilleure) en fonction de leur compétence. A la suite des visites de chantiers de 5 entreprises de la catégorie A, de 2 de la catégorie B et de 3 de la catégorie C, il s'est avéré que seulement la moitié de ces entreprises, de toutes ces 3 catégories, assurent la mise en place de clôtures provisoires qui est l'une des mesures de sécurité pour les autres personnes et le port du casque de sécurité qui est l'une des mesures de sécurité pour les travailleurs, ce qui montre que les entreprises de construction ne sont pas suffisamment conscientes de la nécessité de la maîtrise de la sécurité. D'autre part, concernant la gestion des matériaux de construction, les conditions de conservation des principaux matériaux de construction notamment les barres d'armature, le ciment et les granulats ne sont pas favorables. En effet, à la suite de l'évaluation de la pertinence des entreprises par catégorie, il a été constaté que les entreprises de la catégorie A ne sont pas systématiquement meilleures car les entreprises de la catégorie A sont plus ou moins correctes, mais certaines des catégories B et C sont aussi très conscientes de l'importance de la maîtrise de la sécurité et de la gestion des matériaux. Lors de la mise en œuvre du Projet, au stade de l'appel d'offres, une préqualification des entreprises sera effectuée pour évaluer leur compétence, et un encadrement sera assuré aussi bien sous l'aspect technique que sous l'aspect sécurité par l'ingénieur architecte japonais et le bureau de contrôle et le bureau d'étude sous la direction dudit ingénieur architecte.

2-2-1-8 Principes de base à l'égard de la compétence en matière de gestion scolaire et de maintenance des organismes d'exécution de la partie sénégalaise

Pour les salles de classe à construire en création et en extension, les enseignants additionnels sont nécessaires pour assurer leur fonctionnement. Au fait, le nombre d'enseignants formés est en augmentation tous les ans et s'élève à 4.000 en 2006, et 4.000 enseignants en service sont recyclés tous les ans. Les enseignants seront affectés sûrement aux salles de classe qui seront construites par le Projet d'autant plus que le PDEF s'est fixé comme objectif la construction de 2.500 salles de classe par an. En effet, l'affectation des enseignants étant une des conditions indispensables pour le fonctionnement de l'école/collège, le Ministère de l'Education est tenu de l'assurer avec rigueur.

D'autre part, depuis l'adoption de la décentralisation, la compétence en matière de maintenance des infrastructures scolaires est transférée aux collectivités locales et aux comités de gestion de l'école/conseils de gestion de l'établissement. Chacun des comités de gestion de l'école/conseils de gestion de l'établissement est composé entre autre de représentants de la localité où se trouve l'école, de parents d'élèves, d'enseignants, et d'élèves, mais dans l'état

actuel des choses leurs activités sont loin d'être dynamiques, et dans la plupart des écoles la maintenance des infrastructures scolaires est assurée par l'Association des Parents d'Elèves (APE). Cependant, le budget des APE n'est pas suffisant si bien qu'elles ne peuvent pas exécuter les travaux de réhabilitation de grande envergure. Compte tenu de ce qui vient d'être mentionné, les infrastructures scolaires qui seront construites par le Projet seront conçues de manière qu'elles ne nécessitent pas de maintenance dans le premier temps, excepté les dégâts dus aux actions délibérées.

2-2-1-9 Principes de base à l'égard de la qualité des infrastructures et équipements

Comme il en est mentionné ci-dessus, la réparation et la réhabilitation des infrastructures scolaires constituent une charge lourde aussi bien pour les collectivités locales que pour les communautés locales. D'autre part, le système de contrôle de qualité des entreprises de construction est loin d'être satisfaisant. Néanmoins, eu égard aux principes de base de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés qui sont l'adoption des spécifications et conceptions couramment utilisées dans le pays bénéficiaire et une utilisation positive des entreprises, matériels et matériaux locaux, la qualité des infrastructures à construire et des équipements à fournir par le Projet sera en principe au même niveau que celle adoptée couramment au Sénégal, en apportant les modifications nécessaires ci-après :

- a) Les spécifications des éléments dont la réparation est difficile ou impossible après l'achèvement des travaux de construction (fondations, gros œuvre) seront améliorées de façon qu'ils soient dotés d'une résistance et d'une durée de vie suffisantes ;
- b) Les spécifications des éléments dont la réparation est possible après l'achèvement des travaux de construction tels que le second œuvre, la menuiserie, les tableaux noirs, etc., seront au même niveau que celles couramment appliquées au Sénégal et les précautions particulières seront prêtées dans le cadre de la supervision des travaux notamment par l'adoption d'une durée de cure suffisante.

2-2-1-10 Principes de base à l'égard des procédés d'exécution, modalité d'approvisionnement et délai d'exécution

Le présent Projet consiste à construire les bâtiments de salles de classe (12 salles de classe au maximum), bureaux de directeur/principal et blocs sanitaires dans les écoles élémentaires et collèges qui sont répartis sur une vaste étendue des 5 Régions. Etant donné que le fonds de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés est déboursé en un seul tenant, en principe le délai d'exécution n'est pas limité par la durée de validité de l'Echange de Notes. Toutefois, le délai d'exécution est fixé approximativement à 2 ans compte tenu de la taille des infrastructures scolaires à construire et de la facilité de la gestion du fonds. Par ailleurs, le planning d'exécution du Projet sera élaboré de manière à pouvoir mobiliser le personnel de façon homogène pendant toute la durée de réalisation du Projet d'autant plus que

si les travaux sont concentrés à une période donnée ceci pourrait se traduire par la dégradation de la qualité des travaux de conception et de supervision des travaux à assurer par le bureau d'études.

2-2-2 Plan de base

Avant de procéder à l'élaboration du plan de base, une liste des écoles/collèges prioritaires a été établie. Ladite liste des écoles/collèges prioritaires été établie de la manière ci-dessous indiquée sur la base des nombres adéquats de salles de classe et d'autres locaux de chacun des établissements déterminés en fonction des taux de scolarisation à atteindre du PDEF, des données recueillies à travers les questionnaires adressés aux écoles/collèges au stade de l'étude du concept sommaire, des statistiques de l'éducation, etc., et en tenant compte notamment de l'ordre de priorité proposé par le Ministère de l'Education.

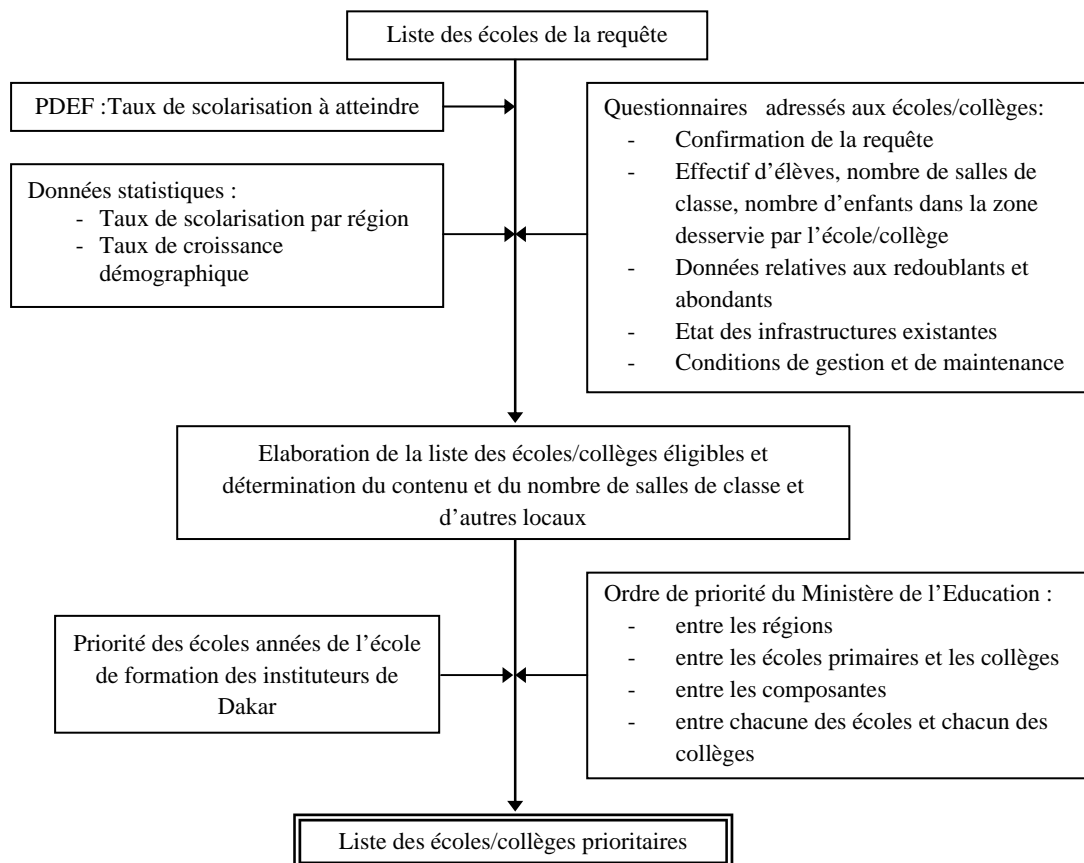


Figure 2-1 Elaboration de la liste des écoles/collèges prioritaires

Le plan de base des infrastructures scolaires à construire par le Projet sera élaboré en principe en se référant à la conception et aux spécifications adoptées par le Ministère de l'Education et d'autres donateurs au Sénégal, tout en apportant les améliorations nécessaires et raisonnables pour leurs résistance et durée de vie sur la base de l'analyse comparative entre la conception et les spécifications adoptées au Sénégal et celles ayant été adoptées dans les cadre du projet de construction sur l'aide financière non-remboursable.

2-2-2-1 Elaboration de la liste des écoles/collèges prioritaires

- (1) Elaboration de la liste des écoles/collèges éligibles et détermination du contenu et du nombre de salles de classe et d'autres locaux

Le besoin pressant et la pertinence du contenu de la requête de chacun des écoles/collèges sera confirmée sur la base du résultat de l'analyse des données collectées au moyen des questionnaires ayant été adressées aux écoles/collèges et ensuite le nombre adéquat de salles de classe et d'autres locaux connexes à construire pour chacun des écoles/collèges sera déterminé. A ce stade, (1) les écoles/collèges dont les données permettant de déterminer le nombre adéquat des infrastructures à construire ne sont pas disponibles et (2) les écoles/collèges qui ne satisfont pas aux critères de sélection des écoles/collèges prioritaires (exemple : école/collège où la construction de salles de classe financée par d'autres donateurs est en cours) seront exclus du Projet. L'existence du titre d'attribution du terrain sera vérifiée au stade de la conception détaillée et par conséquent, au stade de l'étude de la conception sommaire les écoles/collèges dont ledit titre n'est pas disponible ne sont pas exclus. Le processus de détermination du nombre de salles de classe, de bureaux de directeur/principal et de blocs sanitaires (en terme du nombre de boxes) dans les conditions ci-dessous mentionnées est tel qu'il est indiqué au Tableau 2-2. En outre, la liste des écoles/collèges figurant dans la requête mais exclus du Projet et la liste des écoles/collèges dont le nombre de salles de classe à construire par le Projet est inférieur au nombre de salles de classe demandées sont présentées respectivement aux Tableaux 2-3 et 2-4.

1) Nombre de salles de classe

Le nombre de salles de classe à construire est calculé dans les conditions ci-dessous mentionnées :

- Le nombre d'enfants scolarisés de chacun des écoles/collèges en 2009, l'année où le Projet prendra fin est estimé ;
- Le nombre de salles de classe nécessaires est calculé en divisant le nombre d'enfants scolarisés estimés ci-dessus par un ratio élèves/classe de 60 ;
- Le nombre de salles de classe à construire par le Projet se calcule en déduisant du nombre de salles de classe nécessaires le nombre de salles de classe existantes ;
(la soustraction n'est pas applicable lorsqu'il s'agit de la construction de salles de classe en remplacement de celles existantes)
- Pour les écoles/collèges où la construction de salles de classe sur financement d'autres donateurs est en cours, le nombre de salles de classe à construire par le Projet est calculé en déduisant du nombre de salles de classe nécessaire le nombre de salle de classe en cours de construction sur d'autre financement ;

- Une seule salle de classe ne sera pas construite (sauf le cas où le bureau de directeur est pris en compte) ;
- Le nombre de salles de classe à construire par le Projet ne pourra pas être supérieur au nombre de salles de classe demandées.

Le nombre d'enfants scolarisés de chacun des écoles/collèges en 2009 est estimé sur la base du nombre d'élèves indiqué dans le questionnaire selon le processus ci-dessus indiqué :

- a) Le nombre d'élèves scolarisés en 2009 calculé en multipliant le nombre d'élèves existants en 2006 (année de l'étude) par le taux annuel d'accroissement démographique.
 - pour les écoles incomplètes, le nombre d'élèves est calculé en admettant que l'école est complète. (le nombre se calcul en divisant le nombre d'élèves existants par le nombre de classes existantes et ensuite la valeur ainsi calculée est multipliée par 6 ; pour les collèges, le multiplicateur 6 est substitué par 4).
- b) Le nombre d'enfants estimé à partir du nombre d'enfants en âge scolarisable de la zone desservie par l'école/collège en application du taux de scolarisation estimé de 2009 et du taux d'accroissement démographique ;
- c) Nombre d'enfants estimé dans 3 ans ;
- d) La valeur la plus élevée des nombres d'enfants estimés aux points (1) à (3) ci-dessus est adoptée comme nombre d'enfants en 2009.

En outre, le taux de scolarisation estimé de 2009 et le taux d'accroissement démographique sont déterminés comme suit :

- Taux de scolarisation estimé

[Enseignement élémentaire]

Une valeur de 89,5 % est calculée par interpolation directe du taux de scolarisation de 100 %, l'objectif à atteindre en 2015 du PDEF et d'un taux moyen actuel de scolarisation de 82,5 % (année scolaire 2004).

[Enseignement moyen]

Conformément au taux de scolarisation à atteindre de 50 % en 2007 du PDEF, le taux de scolarisation visé du Projet sera de 50 %.

- Taux annuel de croissance démographique

Avec le taux moyen de croissance démographique de 1988 à 2002 de 2,48 %, en admettant que la valeur en 2005 est de 1,0, le nombre de populations en 2009 se chiffre à $1,0248^{(2009-2005)}=1,10$ fois.

2) Blocs sanitaires (nombre de boxes)

Les blocs sanitaires seront construits à raison d'un boxe par salles de classe. En effet, le nombre de boxes de blocs sanitaires se calcule comme suit :

En premier lieu le nombre de boxes nécessaires est calculé en faisant total du nombre de salles de classe à construire par le Projet déterminé au point (1) ci-dessus et du nombre de salles de classe existantes (à part le nombre de salles de classe à construire en remplacement de celles existantes), et en second lieu le nombre de boxes à construire par le Projet est déterminé en déduisant du nombre de boxes nécessaires le nombre de boxes existants et le nombre de boxes qui seront construites par d'autres donateurs ; la valeur à adopter devant être un chiffre pair^{*1} et inférieure au nombre de salles de classe à construire par le Projet. Il est à noter toutefois qu'un seul bloc sanitaire ni un bloc sanitaire dont le nombre de boxes est inférieur à 2 ne sera pas construit par le Projet.

Note : *1 Comme blocs sanitaires 2 modules seront prévus, l'un de 4 boxes et l'autre de 6 boxes.

Lorsque le nombre de boxes nécessaires est de 3, 4 boxes seront construits par le Projet.

3) Bureaux de directeur/principal (avec magasin)

Le nombre de bureaux de directeur/principal sera de 1 par école, et pour les écoles qui sont déjà dotées d'un bureau ou où la construction d'un bureau est prévue sur financement d'autre donateur, le bureau ne sera pas construit par le Projet.

Tableau 2-2 Elaboration de la liste des écoles/collèges éligibles et détermination du contenu et du nombre de salles de classe et d'autres locaux (suite)

(1) Calcul du nombre d'élèves en 2009 (suite)

IA	IDEN	N°	No code	Nom d'école	Nbre élèves existants										Nbre enfants zone desservie		Nombre prévisionnel d'élèves en 2009										Nbre élèves pour calcul SdC '2										
					Classe	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total	Nbre 6 classes '1	Taux crois. démog. en compte	Nbre enfants âge scolarisable	Taux scolar. / crois. démog. en compte	Classe	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total	Nbre 6 classes '1												
Kobomer	KB01	1	Sagatta 2	1	50	0	0	0	0	0	0	50	300	330	-	-	4	50	50	50	50	0	0	200	300	330											
		2	Boulette Seck (cr Darou M)	5	0	15	19	18	26	19	97	116	128	90	89	6	70	70	70	65	60	50	385	385	385												
		3	Touba Merina	5	34	20	15	0	10	8	87	104	115	62	61	6	60	55	50	45	40	35	285	285	285												
		Linguière	LN01	10	Linguière 5	6	43	46	55	37	37	49	267	294	589	580	6	80	75	70	68	69	65	427	427	580											
				11	Ngomé	6	39	46	45	23	30	29	212	233	900	886	6	180	152	148	147	120	97	844	844	886											
				12	Ngueneni	5	82	67	45	21	19	0	234	281	309	879	865	6	130	100	90	48	30	45	443	443	865										
				Louga	LG01	19	Médina Garage (Louga)	2	42	31	0	0	0	0	73	219	241	500	492	6	80	70	65	60	42	31	348	348	492								
						20	Keur Serigne Louga Sud	6	154	143	148	99	182	126	852	852	937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	937							
						21	Ngdiang Khoulé (Louga)	6	78	87	97	80	69	78	489	489	538	3000	2952	6	120	120	120	100	100	100	660	660	2952								
						Fatick	FA01	1	Fatick Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	100	100	100	0	0	0	300	600	600					
								2	Ecole d'Application Fatick	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	100	100	100	0	0	0	300	600	600				
								3	Djlass 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
								Foundiougne	FD01	14	Foundiougne 3	3	48	43	36	0	0	127	254	279	450	443	6	50	50	50	50	45	45	290	290	443					
										15	Sokone 4	4	71	69	52	27	0	0	219	329	361	565	556	6	96	88	76	68	65	62	455	455	556				
										16	Passy 3	4	64	89	64	63	0	0	280	420	462	1381	1359	6	190	180	164	189	64	119	906	906	1359				
										Gossas	GS01	21	Serigne Saam Mbacke	3	41	39	39	0	0	119	238	262	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	262	
												22	Pakha	6	40	40	30	41	29	37	217	217	239	-	-	6	60	60	55	55	50	50	330	330	330		
												23	Farabougou	6	30	23	32	19	28	17	149	149	164	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	164

Conditions de calcul : (1) Populations en 2009 estimées en application d'un taux d'accroissement démographique par an de 2,48 % = 1,10

(2) Ratio élèves/salle de classe = 60

(3) Taux de scolarisation en 2009 (%) = 89,5

Notes : '1 : Nombre d'élèves de toutes les 6 classes ; au cas où l'école serait incomplète, nombre prévisionnel d'élèves avec 6 classes (= Nbre d'élèves existants X 6 classes / (nbre classes existantes))

'2 : Nombre d'élèves sur la base duquel le nombre de SdC est calculé : nombre d'élèves existants Nombre d'enfants dans la zone desservie Nombre prévisionnel maximal d'enfants en 2009

(1) Calcul du nombre d'élèves en 2009 (suite)

IA	IDEN	N°	No code	Nom d'école	Nbre élèves existants						Nbre enfants zone desservie		Nombre prévisionnel d'élèves en 2009						Nbre élèves pour calcul SdC '2							
					Classe	6e	5e	4e	3e	Total	Nbre 6 classes '1	Taux crois. démog. en compte	Nbre enfants âge scolarisable	Taux scolar. / crois. démog. en compte	Classe	6e	5e	4e		3e	Total	Nbre 6 classes '1				
Dakar	Rufisque 2	1	RO50	Keur Ndiaye Lo	4	24	32	36	25	117	117	129	350	193	4	45	42	46	42	-	-	-	-	175	175	193
		2	RO51	Kip (Bargny)	4	27	25	31	29	112	112	123	400	220	4	47	52	58	53	-	-	-	-	210	210	220
		3	TH50	PA Keur Massar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thies	Mbour	4	MB50	Madine CEM 6 de Mbour	3	174	176	94	0	444	592	651	1710	941	4	300	300	300	300	-	-	-	-	1200	1200	1200
		5	MB51	Damaguelene 2	3	140	130	123	0	393	524	576	9000	4950	4	196	181	170	158	-	-	-	-	705	705	4950
		6	MB52	Ngaparrou Somone	4	122	74	52	20	268	268	295	1641	903	4	185	160	145	135	-	-	-	-	625	625	903
		7	MB53	Guereo	3	86	73	35	0	194	259	285	830	457	4	150	150	150	80	-	-	-	-	530	530	530
		8	TH50	Parcelles Assainies de Thies	1	86	0	0	0	86	344	378	1870	1029	4	160	140	140	140	-	-	-	-	580	580	1029
Kaolack Comm	KC50	Kaolack Ville Neuve	3	46	70	18	0	134	179	197	1000	550	4	750	300	260	240	-	-	-	-	1550	1550	1550		

Conditions de calcul : (1) Populations en 2009 estimées en application d'un taux d'accroissement démographique par an de 2,48 % = 1,10

(2) Ratio élèves/salle de classe = 60

(3) Taux de scolarisation en 2009 (%) = 50

注) '1 : Nombre d'élèves de toutes les 4 classes ; au cas où l'école serait incomplète, nombre prévisionnel d'élèves avec 4 classes (= Nbre d'élèves existants X 4 classes / (nbre classes existantes))

'2 : Nombre d'élèves sur la base duquel le nombre de SdC est calculé : nombre d'élèves existants Nombre d'enfants dans la zone desservie Nombre prévisionnel maximal d'enfants en 2009

Tableau 2-2 Elaboration de la liste des écoles/collèges éligibles et détermination du contenu et du nombre de salles de classe et d'autres locaux (suite)

(2) Calcul du nombre de salles de classe, de bureau de directeur/principal et de blocs sanitaires

IA	IDEN	N°	No code	Nom d'école	Nbre SdC existantes et Nbre SdC de la requête				Taux crois. défmog. et complet	Calcul du nombre de salles de classe				Calcul du nombre de bureaux de directeur				Calcul du nombre de boîtes de blocs sanitaires				Nbre Ecoles CIBes Projet					
					Nbre SdC existantes					Nbre SdC Nices 1 / 60	Nbre SdC Nices 2 / 1	Nbre SdC à construire 1 / 2	Nbre SdC prévues par Autre donateur	Nbre SdC à construire 2 / 3	Nbre SdC à construire 4	Bureaux exist.	Bureaux prévus par Autre donateur	Nbre Bureaux Nices	Nbre Bureaux A construire	Blocs exist.			Nbre Boîtes Prévues Par autres donateur	Nbre Boîtes Nices	Nbre Boîtes à construire		
					Création	Extension	Remplacement	Total												Ouf Non	Nbre blocs					Nbre boîtes	
Dakar	Dakar Banlieu	1	DB01	VDN 1	12			12	12	330	5,5	5,5	6	12	0	0	1	1	0	0	1	1	15	12	0	0	0
		2	TH01	Marthys A	12		6	6	12	816	13,6	12,0	6	0	6	6	1	0	0	0	1	1	4	0	8	6	1
		3	TH02	Petit Mbao	12			12	12	-	6,5	6,5	7	0	7	7	0	0	1	1	0	0	0	0	7	6	1
	Rufisque 1	4	RF01	Application EPI a	12			12	12	644	29,4	12,0	12	0	12	12	1	0	0	0	1	1	24	0	0	0	1
		5	RF02	Application EPI b	12			12	12	816	23,1	12,0	12	0	12	12	0	0	1	1	0	0	0	0	12	12	1
		6	RF03	Application EPI c	12			12	12	749	27,5	12,0	12	0	12	12	1	0	0	0	1	1	4	0	8	8	1
	Rufisque 2	7	RG01	Keur Ndiaye Lo	6		6	6	6	294	6,2	6,0	6	0	6	6	0	0	1	1	0	0	0	0	6	6	1
		8	RG02	Wakhandé	6		6	6	6	-	4,4	4,4	5	0	5	5	0	0	1	1	0	0	0	0	5	4	1
		9	RG03	Kounoune	6		6	6	6	-	8,2	6,0	6	0	6	6	0	0	1	1	0	0	0	0	6	6	1
		10	RO04	Diamniadio	6		6	6	6	366	9,5	6,0	6	0	6	6	0	0	1	1	1	1	6	6	0	0	1
		11	RO05	Sébikotane	6		6	6	6	251	4,8	4,8	5	3	2	2	0	0	1	1	0	0	0	0	2	0	1
Dakar IA Total				Nbre écoles =11	90	0	6	96							74					7						48	10
Mbour	1	MB01	Santhie 3	6	6	6	6	12	727	38,3	12,0	6	0	6	6	0	0	1	1	1	1	3	0	9	6	1	
	2	MB02	Santhie Baobab	6	6	6	6	6	-	2,4	2,4	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	3	4	1	
	3	MB03	Zone Résidentielle	7	5	5	5	12	465	18,5	12,0	5	0	5	5	0	0	1	1	1	1	8	0	4	4	1	
	4	MB04	Gouye Mouride	6	6	6	6	6	676	11,3	6,0	6	0	6	6	0	0	1	1	0	0	0	0	6	6	1	
	5	MB05	Cheikh Mbaba Sow	10	2	2	4	12	819	61,9	12,0	4	0	4	4	1	0	0	0	1	1	4	0	8	4	1	
	6	MB06	Thiadiaye 3	6	6	6	6	12	367	23,5	12,0	6	0	6	6	0	0	1	1	1	1	4	0	8	6	1	
	7	MB07	El H Mamadou Diène	13		2	2	13	794	16,1	12,0	1	0	1	0	1	0	0	0	1	1	5	0	6	0	0	
	8	MB08	Godaguène	6		3	3	6	329	6,6	6,0	3	0	3	3	1	0	0	0	1	1	8	0	0	0	1	
	9	MB09	Khaoul Godaguène	3		3	3	3	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	0	0
	10	MB10	Mboufoudji	4	2	2	2	6	388	6,6	6,0	2	0	2	2	1	0	0	0	1	2	4	0	2	0	1	
	11	MB11	Saly	7	5	5	5	12	711	13,7	12,0	5	0	5	5	0	0	1	1	1	1	1	0	11	4	1	
	12	MB12	Malicounda Bambara	12		3	3	12	737	16,8	12,0	3	0	3	3	1	0	0	0	1	1	3	0	9	4	1	
	13	MB13	Gandigal	4	5	5	5	9	276	5,7	5,7	2	0	2	2	0	0	1	1	0	0	0	0	6	0	1	
	14	MB14	Djilakh	7	1	3	4	8	342	10,2	8,0	4	0	4	4	1	0	0	0	1	1	5	0	3	4	1	
	15	MB15	Ndianda	6	6	6	6	12	643	23,5	12,0	6	0	6	6	0	0	1	1	1	1	4	0	8	6	1	
	16	MB16	Ndoffane	6		2	2	6	345	9,0	6,0	2	0	2	2	1	0	0	0	1	1	4	0	2	0	1	
	17	MB17	Fadiel	8	4	4	4	12	383	14,7	12,0	4	0	4	4	0	0	1	1	1	1	4	0	8	4	1	
	18	MB18	Léona	4	2	2	2	6	205	4,0	4,0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	4	0	0	0	0	
	19	MB19	Mbodienne 2	6		6	6	6	-	8,2	6,0	6	0	6	6	0	0	1	1	0	0	0	0	6	6	1	
	20	MB20	Boukhou	9		3	3	9	499	11,0	9,0	3	0	3	3	1	0	0	0	1	4	4	0	5	4	1	
	21	MB21	Packy	6	3	3	6	354	5,9	5,9	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	1	5	4	1		
	22	MB22	Koulouck Sérères	6	3	3	6	409	15,9	6,0	3	0	3	3	1	0	0	0	1	1	4	0	2	0	1		
	23	MB23	Godaguène Fissel	6		3	3	6	385	7,5	6,0	3	0	3	3	0	0	1	1	1	3	0	3	4	1		
	24	MB24	Kalhiane	3		3	3	3	224	5,3	3,0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	3	4	1	
25	TC01	Thies ville neuve 1	6		6	6	6	-	252,5	6,0	6	0	6	6	0	0	1	1	0	0	0	0	6	6	1		
26	TC02	Sayib Ndiaye	9	3	3	12	623	97,6	12,0	3	0	3	3	1	0	0	0	1	1	4	0	8	4	1			
27	TC03	Mbour 2	9	3	3	12	543	28,2	12,0	3	0	3	3	1	0	0	0	1	1	7	0	5	4	1			
28	TC04	Route de Dakar 2	9	3	3	12	357	9,8	9,8	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1	9	0	1	0	1			
29	TC05	Thionakh Thiapong	9	3	3	12	453	252,5	12,0	3	0	3	3	0	0	1	1	1	2	7	0	5	4	1			
30	TD01	Kayar 2	6	3	3	9	441	15,8	9,0	3	0	3	3	0	0	1	1	1	1	6	0	3	4	1			
31	TD02	Ngoudiane Dior	3		3	3	3	330	6,5	3,0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	3	4	1		
32	TD03	Ndame Lo	5	1	2	3	6	139	15,0	6,0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	6	4	1		
33	TD04	Diass Palam	4	2	2	6	277	4,6	4,6	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1	2	0	3	0	1			
34	TD05	Keur Yoro Sadio	4	3	3	3	3	129	2,1	2,1	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	1	2	0	1		
35	TD06	Babaok	10		4	4	10	431	10,7	10,0	4	0	4	4	0	0	1	1	1	1	6	0	4	4	1		
36	TD07	Nsourane	5	1	1	2	6	275	49,2	6,0	2	0	2	2	0	0	1	1	0	0	0	0	6	0	1		
37	TD08	Ndoffane Pal	4	2	2	6	195	6,4	6,0	2	0	2	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	6	0	1		
38	TD09	Ndiyenne Sirakh	9	3	3	12	516	20,6	12,0	3	0	3	3	0	0	1	1	1	1	1	1	0	11	4	1		
39	TD10	Keur Moussa	10	2	1	3	12	548	12,8	12,0	3	0	3	3	1	0	0	0	1	2	2	0	10	4	1		
40	TD11	Lalane	9	3	3	12	505	8,4	8,4	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	7	0	2	0	0			
41	TD12	Nguirith Serère	4	2	1	3	6	190	10,1	6,0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	6	4	1		
42	TD13	Lamane G SENE	6	6	6	12	586	20,2	12,0	6	0	6	6	0	0	1	1	1	1	4	0	8	6	1			
43	TV01	Pire 3	3	3	3	3	6	499	9,7	6,0	3	0	3	3	0	0	1	1	1	1	1	0	5	4	1		
44	TV02	Tivaouane 10	6		6	6	6	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	0		
45	TV03	Tivaouane 11	6	2	8	6	6	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	0		
46	TV04	Tivaouane 12	6		6	6	6	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	0		
47	TV05	Mekhé 8	6		6	6	6	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-								

Tableau 2-2 Elaboration de la liste des écoles/collèges éligibles et détermination du contenu et du nombre de salles de classe et d'autres locaux (suite)

(2) Calcul du nombre de salles de classe, bureau de directeur/principal et blocs sanitaires (suite)

IA	IDEN	N°	No code	Nom d'école	Nbre SdC existantes et Nbre SdC de la requête				Taux crois. démog. en complet	Calcul du nombre de salles de classe						Calcul du nombre de bureaux de directeur				Calcul du nombre de boîtes de blocs sanitaires					Nbre Ecoles Cibles Projet																														
					Nbre SdC de la requête					Nbre SdC Néces 1 /60	Nbre SdC Néces 2 '1	Nbre SdC à construire 1 '2	Nbre SdC prévues par Autre donateur	Nbre SdC à construire 2 '3	Nbre SdC à construire '4	Bureaux exist.	Bureaux prévus par Autre donateur	Nbre Bureaux Néces	Nbre Bureaux A construire	Blocs exist.			Nbre Boîtes Prévus Par autre donateur	Nbre Boîtes Néces.		Nbre Boîtes à construire																													
					Création	Extension	Remplace.	Total												Oui	Non	Nbre blocs					Nbre boîtes																												
Kébémér					Nbre SdC existantes	Création	Extension	Remplace.	Total	Exis. + Requête	Taux crois. démog. en complet	Nbre SdC Néces 1 /60	Nbre SdC Néces 2 '1	Nbre SdC à construire 1 '2	Nbre SdC prévues par Autre donateur	Nbre SdC à construire 2 '3	Nbre SdC à construire '4	Bureaux exist.	Bureaux prévus par Autre donateur	Nbre Bureaux Néces	Nbre Bureaux A construire	Blocs exist. Oui	Blocs exist. Non	Nbre Boîtes Prévus Par autre donateur	Nbre Boîtes Néces.	Nbre Boîtes à construire	Nbre Ecoles Cibles Projet																												
																												1	KB01	Sagatta 2	3	3	3	6	330	5.5	5.5	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	6	4	1			
																												2	KB02	Boulette Seck	2	4	1	5	128	6.4	6.0	5	0	5	5	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	6	4	1
																												3	KB03	Touba Marina	2	4	2	6	115	4.8	4.8	5	0	5	5	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	5	4	1
																												4	KB04	Darou Mousty 3	5	4	1	5	245	7.4	7.4	4	0	4	4	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	8	4	1
																												5	KB05	Darou Mousty 4	5	2	2	7	223	6.3	6.3	2	0	2	2	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	6	0	1
																												6	KB06	Darou Mousty 5	4	2	2	6	268	9.1	6.0	2	0	2	2	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	5	0	1
																												7	KB07	Gueoul 3	4	2	2	6	247	5.5	5.5	2	0	2	2	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	6	0	1
																												8	KB08	Gueoul 4	4	2	2	4	198	4.3	4.3	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	5	4	1
																												9	KB09	Mbarome Diop	2	1	2	3	139	5.2	3.0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	3	4	1
																												10	LN01	Linguère 5	6	6	3	9	12	294	9.7	9.7	7	0	7	7	1	1	0	0	0	0	1	1	4	0	6	6	1
																												11	LN02	Ngomé	3	6	6	9	233	14.8	9.0	6	0	6	6	1	0	0	0	1	1	4	0	0	5	4	1		
																												12	LN03	Nguenenène	5	4	3	7	309	14.4	9.0	7	0	7	7	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	9	6	1	
																												13	LN04	Linguère	6	6	6	6	152	12.4	6.0	6	0	6	6	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	6	0	1
																												14	LN05	Dabra	6	6	6	6	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	0	0
																												15	LN06	Dabra 8	1	5	5	6	475	15.4	6.0	5	0	5	5	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	6	4	1
																												16	LN07	Amadou Lamine Dia	8	4	4	12	261	9.2	9.2	2	0	2	2	1	0	0	0	1	2	2	2	0	0	0	8	0	1
																												17	LN08	Gassane	10	2	2	12	376	8.0	8.0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	6	0	4	0	4	0	0	
																												18	LN09	Labgar	7	5	5	12	333	10.0	10.0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	10	4	1
																												19	LG01	Medina Garage	6	6	6	6	241	8.2	6.0	6	0	6	6	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	6	6	1
																												20	LG02	Keur Serigne Louga Sud	12	3	3	12	937	15.6	12.0	3	0	3	3	1	0	0	0	1	3	11	1	1	0	0	0	1	
																												21	LG03	Ndiang Khoulé	9	3	3	12	538	49.2	12.0	3	0	3	3	0	0	1	1	1	2	2	2	0	10	4	1		
																												22	LG04	Koki 2	6	6	6	6	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	0	0
																												23	LG05	Thillene Sylla	3	3	3	3	165	8.2	3.0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3	4	1
																												24	LG06	Ndamegotti	3	3	3	3	251	4.2	3.0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3	4	1
																												25	LG07	Belgarky	3	3	3	3	-	-	2.8	2.8	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	3	4	1
																												26	LG08	Régionale 1	7	5	5	12	427	11.5	11.5	5	0	5	5	1	0	0	0	1	1	6	0	6	4	1			
																												27	LG09	Nguick Tall	3	3	3	6	247	4.1	4.1	2	0	2	2	0	0	1	1	0	0	0	0	1	2	2	2	0	0
																												28	LG10	Nguidie	8	4	4	12	401	6.7	6.7	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	8	1	0	0	0	0		
																												29	LG11	Thiamène	9	3	3	12	487	9.8	9.8	1	2	0	0	0	0	1	1	0	0	1	3	1	5	0	0		
																												30	LG12	Keur Bassine 2	3	3	3	6	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	0	0
																												31	LG13	Mbaye Mbaye	5	1	1	2	6	193	3.2	3.2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	2	0	2	0	0
32	LG14	Gankette Balla	4	2	2	6	209	3.5	3.5	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1	0	3	0	0																												
Louga IA Total									24	80	27	131					91				18					74	23																												
Fatick																																																							
1	FA01	Fatick Commune	12	12	12	12	-	-	10.0	10.0	10	0	10	10	0	0	1	1	0	0	0	0	0	10	10	10	1																												
2	FA02	Ecole d'Application Fatick	12	12	12	12	-	-	10.0	10.0	10	0	10	10	0	0	1	1	0	0	0	0	0	10	10	10	1																												
3	FA03	Djlass 2	3	3	3	3	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	0	0																												
4	FA04	Diallor Centre	6	6	6	6	-	-	4.7	4.7	5	0	5	5	0	0	1	1	0	0	0	0	0	5	4	1																													
5	FA05	Ndiob 2	6	6	6	6	-	-	5.0	5.0	5	0	5	5	0	0	1	1	0	0	0	0	0	5	4	1																													
6	FA06	Fallaguine 2	1	5	5	6	330	8.7	6.0	5	0	5	5	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	6	4	1																													
7	FA07	Niakhar 3	6	6	6	6	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	0	0																												
8	FA08	Fimela 2	6	6	6	6	422	7.0	6.0	6	0	6	6	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	6	6	1																													
9	FA09	Diarene 2	6	6	6	6	-	-	6.5	6.0	6	0	6	6	0	0	1	1	0	0	0	0	0	6	6	1																													
10	FA10	Mbedap	4	2	2	6	513	17.6	6.0	2	0	2	2	1	0	0	0	1	1	2	0	4	0	0	1																														
11	FA11	Labà Diène Ngom	6	2	2	8	366	13.6	8.0	2	0	2	2	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1	0	7	0	1																												
12	FA12	Mbane	6	2	2	8	397	16.1	6.0	2	0	2	2	1	0	0	0	1	1	1	0	5	0	0	1																														
13	FA13	Ndoss Mbadock	3	3	3	6	404	6.8	6.0	3	0	3	3	1	0	0	0	1	1	1	0	5	4	1																															
14	FD01	Foundouguine 3	3	3	3	6	279	7.4	6.0	3	0	3	3	1	0	0	0	1	1	2	0	4	4	1																															
15	FD02	Sokone 4	3	3	3	6	361	9.3	6.0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	6	4	1																															
16	FD03	Passy 3	3	3	3	6	462	22.6	6.0	3	0	3	3	0	0	1	1	1	1	1	0	5	4	1																															
17	FD04	Passy 4	3	3	3	6	548	23.0	3.0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	3	4	1																															
18	FD05	Bandandar	3	3	3	6	273	10.1	6.0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	6	4	1																															
19	FD06	Karang 2	3	3	2	5	358	16.5	6.0	5	0	5	5	0	0	1	1	0	0	0	0	6	4	1																															
20	FD07	Kebeccoude	3	3	3	3	175	3.3	3.0	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	3	4	1																															
21	FD08	Pethie	3	1	3	4	142	2.4	2.4	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	3	4																																

Tableau 2-3 Liste des écoles/colleges exclus du Projet

Ecoles/colleges exclus : 35, nombre de salles de classe réduit : 153

IA	IDEN	No. Code	Nom d'école/college	Nbre SdC exist.	Nbre SdC de la requête (a)			Nbre SdC à const (b)	b-a	Raisons pour les quelles, le site d'école/college est exclus
					Création	Extension	Remplac.			
Dakar	Dakar-Bantleu	DB01	VDN 1		12			0	-12	La construction de 12 salles de classe est planifiée par le Ministère de l'Éducation
	Mbour	MB07	EI H Mmadou Diène	13			2	0	-2	Le nombre de salles de classe nécessaire est de 1.
		MB09	Khaou Godaguène		3			0	-3	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
		MB18	Léona			2		0	-2	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe existantes est suffisant.
		TD11	Lalane			3		0	-3	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe existantes est suffisant.
Thiès	Thiès Thiès dépt	TV02	Tivaouane 10		6			0	-6	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
		TV03	Tivaouane 11		6		2	0	-8	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
		TV04	Tivaouane 12		6			0	-6	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
		TV05	Mekhe 8		6			0	-6	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
		NR03	Médina Sabaakh 2		6	6		0	-6	Après la construction de 4 salles de classe par le Ministère de l'Éducation, le nombre de salles de classe sera suffisant.
Kaolack	Nioro du Rip	NR05	Gaïnth Kayes		6			0	-6	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe existantes est suffisant.
		NR09	Keur Maaba Diakhou		6			0	-6	Après la construction de 2 salles de classe par le Ministère de l'Éducation, le nombre de salles de classe sera suffisant.
		KD09	Keur Sissokho		2	1		0	-3	Le nombre de salles de classe nécessaire y compris celles en emplacement est de 1.
		LN05	Dahra		6			0	-6	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
Louga	Linguère	LN08	Gassane	10	2			0	-2	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe existantes est suffisant.
		LG04	Koki 2		6			0	-6	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
		LG09	Nguick Tall		3			0	-3	Après la construction de 2 salles de classe par un autre donateur, le nombre de salles de classe sera suffisant.
		LG10	Nguidile		4			0	-4	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe existantes est suffisant.
		LG11	Thiamene		3			0	-3	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe nécessaires est de 1.
		LG12	Keur Bassine 2		3			0	-3	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
		LG13	Mbaye Mbaye		1	1		0	-2	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe existantes est suffisant.
		LG14	Gankette Balla		2			0	-2	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe existantes est suffisant.
		FA03	Djlass 2		3			0	-3	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
		FA07	Niakhar 3		6			0	-6	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
Fatick	Gossas	GS02	Pakha	5	4	1		0	-5	Après la construction de 1 salle de classe par un autre donateur, le nombre de salles de classe sera suffisant.
		GS03	Farabougou	5	4	2		0	-6	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe existantes est suffisant.
		GS04	Mbar 2		3			0	-3	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
		GS05	Cobbane 2		3			0	-3	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.
		GS06	Ndinglere	4	2			0	-2	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe nécessaires est de 1.
Dakar	Thiaroye	GS07	Khelcom		3			0	-3	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe
		GS11	Gaïnck Village		3			0	-3	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe
		GS12	Tchiky Séfère	5	1	2		0	-3	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe nécessaires est de 1.
		GS13	Ndbyène	7	2			0	-2	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe nécessaires est de 1.
GS14	Somb	10	2			0	-2	A l'issue du calcul du nombre de salles de classe, il s'est avéré que le nombre de salles de classe existantes est suffisant.		
TH50	PA Keur Massar < College >		12			0	-12	Les données pour calculer le nombre de salles de classe ne sont pas disponibles.		

Tableau 2-4 Liste des écoles/collèges dont le nombre de salles de classe est inférieur au nombre de salles de classe demandées

Ecoles/collèges concernés : 36, nombre de salles de classe de classe réduit : 70

IA	IDEN	No. Code	Nom d'école/collège	Nbre SdC exist.	Nbre SdC de la requête (a)			Nbre SdC a const (b)	b-a	Raisons pour lesquelles le nombre de classe est inférieur au nombre de salles de classe demandées
					Création	Extension	Remplac.			
Dakar	Thiaroye	TH02	Peiti Mbao		12			12	-5	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 7.
		RO02	Wakhandé		6			6	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 5.
		RO05	Sesikhalane		6			6	-4	Le nombre de salles de classe nécessaire calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 1, mais du fait que le Ministère de l'Education planifie de construire 3 salles de classe, le nombre de salles de classe nécessaires est de 2.
		MB02	Sanihe Baobab		6			6	-3	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 3.
		MB13	Gandigal		4	5		5	-3	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 2.
Thiès	Thiès Ville	TC04	Route de Dakar 2		3	3		3	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 1 (avec bureau de directeur)
		TD04	Djoss Palam		2	2		2	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 1 (avec bureau de directeur)
		KA03	Keur Mbouki		7	5	1	6	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 4.
		KA05	Mor Ndjama KA		7	5	1	6	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 4.
Kaolack	Kaolack Commune	NR01	Noro Centre		6			6	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 5.
		NR02	Keur Ayib Poste		6	6		6	-4	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 2.
		NR04	Taiba Niassène 2		6	6		6	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 5.
		NR06	Keur Madialabel 4		6	6		6	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 5.
		NR07	Ndrané Escala 2		6	6		6	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 5.
		NR08	Wack Ngouna 2		6	6		6	-3	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 5.
		KC03	Sing Sing		3	3		3	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 1 (avec bureau de directeur)
			Franco Arabe Public		6	3	3	12	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 10.
		KD02	Ndoffane 3		7	5	3	8	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 6.
		KD08	Bill Bambara		6	3		3	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 1 (avec bureau de directeur)
Louga	Louga Dept.	KD10	Koung Koung Thiallène		6	3	3	3	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 2.
		KB03	Touba Mérina		2	4	2	6	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 5.
		KB04	Darou Mousty 3		5	4	1	5	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 4.
		KB08	Guéoul 4		4	2	2	4	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 3.
		LN01	Linguère 5		6	6	3	9	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 7.
		LN07	Amadou Lamine Dia		8	4		4	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 2.
		LN09	Labgar		7	5		5	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 3.
		FA01	Fatick Commune		12			12	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 10.
		FA02	Ecole d'Application Fatick		12			12	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 10.
		FA04	Djifor Centre		6			6	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 5.
Fatick	Foundiougne	FA05	Ndabb 2		6			6	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 5.
		FD08	Péthie		3	1	3	4	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 3.
		GS01	Seigne Saam Mbacké		2	4		4	-1	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 3.
		GS09	Darou Back		3	3	1	4	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 2.
		RO50	Keur Ndilye Lo < Collège >		6	6		6	-4	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 2.
Dakar	Rufisque 2	RO51	Kip < Collège >		6			6	-2	Le nombre de SdC nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 4.
		TH50	Parcelles Assainies de Thiès (1) < Collège >		6			6	-2	Le nombre de salles de classe nécessaires calculé sur la base du nombre prévisionnel d'élèves est de 17. Toutefois, étant donné que le nombre de salles de classe demandées est de 6, moins 2 salles de classe qui seront consultées par un autre donateur, ce qui fait un nombre de 4 salles de classe.

(2) Ordre de priorité

Dans les pages qui suivent sont décrits l'ordre de priorité des Régions, l'ordre de priorités des locaux et équipements et l'ordre de priorité des écoles/collèges au sein de chacune des Régions ainsi que leurs pertinences

1) Ordre de priorité des Régions : Louga, Fatick, Kaolack, Thiès et Dakar

[Pertinence] Le Tableau 2-5 ci-après montre le taux de scolarisation (2004) de chacune des Régions. Les Régions de Louga, Fatick et Kaolack dont l'ordre de priorité est supérieur sont les Régions où le taux de scolarisation est inférieur à la moyenne de l'ensemble du pays, et donc leur ordre de priorité est jugé pertinent. Il convient de préciser toutefois que le Ministère de l'Education a exprimé son souhait que les Régions de Thiès et Dakar dont l'ordre de priorité est inférieur ne soient pas exclues de la Liste des écoles/collèges prioritaires d'autant plus que ces deux Régions connaissent une explosion démographique d'une part et qu'aucun projet n'est planifié par d'autres donateurs dans ces Régions d'autre part. En effet, si l'on juge l'ordre de priorité suivant le taux de scolarisation de la Région, l'ordre de priorité sera les Régions de Kaolack, Fatick, Louga, Thiès et Dakar. Par ailleurs, pour la Région de Thiès, il est vrai que le taux de scolarisation de la Région est supérieur à la moyenne du pays, mais comme le montre le Tableau 2-6, les taux respectifs des IDEN de Tivaouane (57,79 %) et de Thiès Département (80,60 %) sont inférieurs à la moyenne du pays, d'où la nécessité d'accorder une priorité à ces 2 IDEN.

Tableau 2-5 Taux de scolarisation des différentes Régions (%)

Régions	Louga	Fatick	Kaolack	Thiès	Dakar	Moyenne de l'ensemble du pays
Taux de scolarisation Garçons	80,8	74,6	57,2	86,8	87,6	84,4
Taux de scolarisation filles	73,1	76,0	55,0	83,2	86,4	80,6
Taux de scolarisation ensemble garçons et filles	76,9	75,3	56,1	85,0	87,0	82,5

Sources : Ministère de l'Education, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education

Tableau 2-6 Taux de scolarisation des IDEN de la Région de Thiès (%)

IDEN	Tivaouane	Thiès Dépt	Mbour	Thiès Ville
Taux de scolarisation	57,79	80,60	88,61	94,76

Sources : Ministère de l'Education, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education

2) Ordre de priorité des collèges : Le Ministère de l'Education souhaite que le nombre de collèges figurant dans la requête ne soit pas réduit même s'il faut diminuer le nombre de salles de classe à construire dans chacun de ces collèges.

[Pertinence] Compte tenu du fait que le taux de scolarisation de l'ensemble du pays (2004) demeure à 31,9 %, et qu'en raison de l'absence de collège à proximité, certains élèves sont obligés d'être logés chez les parents ou d'autres personnes qui habitent dans les villes où se trouvent les collèges, la construction de salles de classe est jugée pertinentes.

3) Ordre de priorité des composantes :

- Les composantes de la première priorité sont les salles de classe et le mobilier scolaire (tables-bancs pour élèves et tables et chaises pour enseignants) ;
- Les bureaux de directeur/principal et les blocs sanitaires sont également prioritaires ;
- Les bibliothèques, les salles de documentation (pour les collèges seulement) et les matériels pédagogiques sont moins prioritaires par rapport aux composantes ci-dessus indiquées ;

[Pertinence]

- Mobilier scolaire : La fourniture du mobilier scolaire est jugée prioritaire d'autant plus que le mobilier scolaire pour élèves et pour enseignants est inclus dans les projets de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire sur financement du Gouvernement sénégalais et d'autres donateurs.
- Blocs sanitaires : Les blocs sanitaires sont considérés comme locaux nécessaires à construire, car ces ouvrages sont indispensables pour créer un environnement scolaire salubre d'une part et l'absence de blocs sanitaires peut avoir une conséquence négative sur la scolarisation des filles d'autre part. (Il convient d'ajouter que la Banque Africaine de Développement construit les blocs sanitaires comme travaux additionnels dans le cadre de son Projet III.)
- Bureaux de directeur/principal (avec magasin) : Les bureaux de directeur/principal sont les locaux indispensables pour permettre à la direction d'effectuer les activités pédagogiques d'une part et les magasins sont destinés à conserver les manuels scolaires et les matériels pédagogiques d'autre part. Le résultat de l'étude du concept sommaire montre que 43 écoles/collèges (38 %) ayant les salles de classe existantes sont équipés de leur bureau de directeur/principal, ce qui montre la nécessité de tels locaux.
- Bibliothèques/salles de documentation : Ces locaux sont jugés moins prioritaires que les salles de classe du fait qu'à la suite de l'étude du concept sommaire il a été constaté que seulement 12 écoles/collèges sur 112 (11 %) sont équipés de leur bibliothèque/salle de documentation .

- 4) Ordre de priorité des écoles au sein de chacune des Régions : Le Ministère de l'Éducation a fourni une liste des écoles avec l'ordre de priorité 1 ou 2. Le Tableau 2-7 ci-après montre le nombre d'écoles/collèges et le nombre de salles de classe demandées par ordre de priorité.

Tableau 2-7 Nombre d'écoles/collèges et nombre de salles de classe demandées (requête) par ordre de priorité

Ecoles/collèges	Priorité 1		Priorité 2		Total	
	Nbre écoles/collèges	Nbre SdC	Nbre écoles/collèges	Nbre SdC	Nbre écoles/collèges	Nbre SdC
Ecoles Louga	16	77	16	54	32	131
Ecoles Fatick	15	67	20	76	35	143
Ecoles Kaolack	19	114	13	71	32	185
Ecoles Thiès	33	121	21	85	54	206
Ecoles Dakar	9	84	2	12	11	96
Total Ecoles	92	463	72	298	164	761
Collèges Kaolack	1	12	0	0	1	12
Collèges Dakar	3	24	0	0	3	24
Collèges Thiès	5	24	0	0	5	24
Total Collèges	9	60	0	0	9	60
TOTAL	101	523	72	298	173	821

- 5) Autres points auxquels il faut prêter une attention particulière

Région de Dakar : Parmi les écoles classées en priorité 1 de la Région de Dakar, il existe 3 écoles d'application (RF01, RF02, RF03) de l'Ecole de Formation des Instituteurs (EFI) située à Rufisque en cours de réalisation sur le financement du don du Gouvernement du Japon. En effet, compte tenu du fait que le Ministère de l'Éducation souhaite vivement que ces 3 écoles soient retenues par le présent Projet d'une part, et qu'il est bien indiqué de prendre en compte ces 3 écoles d'application par le Projet d'autant plus que la construction de nouvelles salles de classe pour l'EFI permet de compléter et rendre l'aide du Japon pour le projet de construction de l'EFI intégrale d'autre part. De plus, la prise en compte de ces 3 écoles d'application par le Projet permet d'avoir un retombé plus important sous l'effet de la synergie avec le projet de construction de l'EFI sur le don du Japon. Pour les raisons susmentionnées, l'ordre de priorité de ces 3 écoles d'application est jugé élevé du point de vue autre que celui du taux de scolarisation.

- (3) Elaboration de la Liste des écoles/collèges prioritaires

Sur la base du résultat du point « (1) Elaboration de la liste des écoles/collèges éligibles et détermination du contenu et du nombre de salles de classe et d'autres locaux », et du point « (2) Ordre de priorité », une liste des écoles/collèges prioritaires a été élaborée.

[Ordre de priorités des sites]

- 1) Comme ordre de priorité des écoles élémentaires, celles classées en priorité 1 des 3 Régions (Louga, Fatick et Kaolack) où le taux de scolarisation est inférieur à la moyenne du pays seront les plus prioritaires. Parmi ces 3 Régions, la Région de Kaolack où le taux de scolarisation est le plus faible est considérée comme la première priorité, et ensuite la Région de Louga pour laquelle le Ministère de l'Education a exprimé son souhait vif et enfin la Région de Fatick.
- 2) Collèges des Régions de Dakar, Kaolack et Thiès ;
- 3) Ecoles d'applications de l'EFI de Dakar (RF01, RF02, RF03) ;
- 4) Ecoles classées en priorité 1 de l'IDEN de Tivaouane de la Région de Thiès où le taux de scolarisation est inférieur à la moyenne du pays ;
- 5) Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Thiès excepté celles indiquées au point 4) ci-dessus ;
- 6) Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Dakar excepté celle indiquées au point 3) ci-dessus ;
- 7) Ecoles classées en priorité 2 de la Région de Kaolack ;
- 8) Ecoles classées en priorité 2 de la Région de Louga ;
- 9) Ecoles classées en priorité 2 de la Région de Fatick ;
- 10) Ecoles classées en priorité 2 de la Région de Thiès ;
- 11) Ecoles classées en priorité 2 de la Région de Dakar.

[Ordre de priorité des locaux et mobilier]

- 1) Etant donné que les salles de classe (y compris le mobilier scolaire) sont classées en première priorité, pour les sites où les salles de classe ne sont pas justifiées, ni le bureau de directeur/principal ni les blocs sanitaires ne sont pas construits par le Projet. De plus, les sites où le nombre de salles de classe nécessaires à construire est calculé à 1 seule salle de classe seront exclus du Projet. (excepté le cas où les ouvrages justifiés sont constitués de 1 salle de classe + 1 bureau de directeur/principal).
- 2) Les bibliothèques et les salles de documentations pour lesquelles l'ordre de priorité du Ministère de l'Education n'est pas élevé et que dans la situation actuelle peu d'établissements en sont équipés ne seront pas pris en compte.
- 3) La fourniture des matériels pédagogiques est envisagée au cas où il y aurait un reliquat qui ne permet pas de construire une salle de classe de plus.

Le Tableau 2-8 ci-après montre la liste récapitulative des écoles/collèges prioritaires et le nombre total de différents locaux par priorité. Le Tableau 2-9 montre la liste détaillée. Les écoles classés en priorité 1 à 6 dans le Tableau 2-9 se trouvant dans les zones où le taux de scolarisation est inférieur à la moyenne du pays, les collèges et les écoles d'application de l'EFI seront retenus comme écoles/collèges éligibles du Projet (nombre d'établissements : 68, nombre de salles de classe : 314, nombre de bureaux de directeur/principal : 56 et nombre de boxes de blocs sanitaires : 288). Les salles de classe objet de ces établissements sont composées de 51 salles de classe dans les écoles en création (8 écoles), et de 62 salles de classe en remplacement de celles existantes et de 201 salles de classe en extension dans les écoles existantes (les salles de classe en création ou en extension demandées dans la requête comprennent celles en remplacement de salles de classe en paillote).

Tableau 2-8 Liste récapitulative des écoles/collèges prioritaires

Ordre priorité	Ecoles/collèges et Régions	Nombre de locaux			
		Nbre écoles/collèges	Nbre SdC	Nbre bureaux	Nbre boxes latrines
1	Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Kaolack	17	82	17	80
2	Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Louga	15	67	11	62
3	Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Fatick	11	44	7	42
4	Collèges de la Région de Kaolack	1	12	1	12
	Collèges de la Région de Dakar	2	6	2	4
	Collèges de la Région de Thiès	5	22	5	22
5	Ecoles d'application de l'EFI de la Région de Dakar	3	36	1	20
6	Ecoles classées en priorité 1 des IDEN de Thiès Département et Tivaouane de la Région de Thiès	14	45	12	46
Ecoles/collèges classés en priorités 1 à 6		68	314	56	288
7	Ecoles classées en priorité 1 des IDEN de Mbour et de Thiès Ville de la Région de Thiès	16	58	10	58
8	Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Dakar excepté les écoles classées en priorité 5	5	30	4	28
9	Ecoles classées en priorité 2 de la Région de Kaolack	7	18	6	48
10	Ecoles classées en priorité 2 de la Région de Louga	11	56	10	12
11	Ecoles classées en priorité 2 de la Région de Fatick	12	48	9	46
12	Ecoles classées en priorité 2 de la Région de Thiès	16	58	12	48
13	Ecoles classées en priorité 2 de la Région de Dakar	2	8	2	0
14	Matériels pédagogiques				

Tableau 2-9 Liste détaillée des écoles/collèges prioritaires (1/2)

Priorité	Ecole/ Collège	IA	IDEN	No. Code	Nom d'école/collège	Nbre SdC de la requête				Locaux à construire				Remarques				
						Création	Exten	Remp	Total	Ecole	SdC	Bureau	Latrines (boxes)					
1	Ecole	Kaolack	Kaffrine	KA01	Koungheul 5		4	2	6	1	6	1	6	Taux de scolarisation de la région = 56.1% Ordre priorité Ministère Education = 3e				
				KA02	Kaffrine 11	6			6	1	6	1	6					
				KA04	Keur Sassi		1	2	3	1	3	1	4					
				KA06	Médina Gowé		1	2	3	1	3	1	4					
				KA19	Kathial		1	2	3	1	3	1	4					
				Sous-total	6	7	8	21	5	21	5	24						
				Nioro du Rip	NR01	Nioro Centre	6			6	1	5	1		4			
			NR06		Keur Madiabel 4	6			6	1	5	1	4					
			NR07		Ndrané Escalé 2	6			6	1	5	1	4					
			NR08		Wack Ngouna 2	6			6	1	3	1	4					
				Sous-total	24	0	0	24	4	18	4	16						
				Kaolack Ville	KC02	Ndangane 3	12			12	1	12	1		12			
			KC03		Sing Sing		3		3	1	1	1	0					
			KC04		Darou Ridouane		4		4	1	4	1	4					
			KC05		Sam 2			6	6	1	6	1	6					
					Sous-total	12	7	6	25	4	23	4	22					
				Kaolack dépt	KD02	Ndoffane 3		5	3	8	1	6	1		6			
			KD05		Ndiatifatte Toucouleur	6			6	1	6	1	6					
			KD06		Koutal 3	6			6	1	6	1	6					
			KD10		Koung Koung Thiallene			3	3	1	2	1	0					
					Sous-total	12	5	6	23	4	20	4	18					
	Sous-total	54	19	20	93	17	82	17	80									
2	Ecole	Louga	Kébémér	KB01	Sagatta 2		3		3	1	3	1	4	Taux de scolarisation de la région = 76.9% Ordre priorité Ministère Education = 1ere				
				KB02	Boulèle Seck		4	1	5	1	5	1	4					
				KB03	Touba Mérina		4	2	6	1	5	1	4					
				KB08	Guéoul 4		2	2	4	1	3	1	4					
				KB09	Mbarome Diop		1	2	3	1	3	1	4					
				Sous-total	0	14	7	21	5	19	5	20						
				Liguère	LN01	Linguère 5		6	3	9	1	7	0		6			
			LN02		Ngomé		6		6	1	6	0	4					
			LN03		Nguenenène		4	3	7	1	7	1	6					
			LN06		Dahra 8		5		5	1	5	1	4					
					Sous-total	0	21	6	27	4	25	2	20					
				Louga	LG01	Médina Garage	6			6	1	6	1		6			
			LG02		Keur Serigne Louga Sud			3	3	1	3	0	0					
			LG05		Thillène Sylla			3	3	1	3	1	4					
			LG06		Ndamegott			3	3	1	3	1	4					
			LG07		Belgarky			3	3	1	3	1	4					
				Sous-total	6	5	12	23	6	23	4	22						
				Sous-total	6	40	25	71	15	67	11	62						
			3	Ecole	Fatick	Fatick	FA02	Ecole d'Application Fatick	12			12	1		10	1	10	Taux de scolarisation de la région = 75.3% Ordre priorité Ministère Education = 2e
							FA04	Diofior Centre	6			6	1		5	1	4	
							FA06	Tattaguine 2		5		5	1		5	1	4	
FA12	Mbane						2	2	2	1	2	0	0					
FA13	Ndoss Mbadiock						3		3	1	3	0	4					
	Sous-total	18				8	2	28	5	25	3	22						
	Foundiougne	FD01				Foundiougne 3		3		3	1	3	0	4				
FD02		Sokone 4					3		3	1	3	1	4					
FD03		Passy 3					3		3	1	3	1	4					
FD06		Karang 2					3	2	5	1	5	1	4					
FD08		Péthie					1	3	4	1	3	1	4					
	Sous-total	0				13	5	18	5	17	4	20						
	Gossas	GS09				Darou Back		3	1	4	1	2	0	0				
	Sous-total	18				24	8	50	11	44	7	42						
4	Collège	Dakar	Rufisque 2	RO50	Keur Ndiaye Lo	6			6	1	2	1	0					
			RO51	Kip	6			6	1	5	1	4						
				Sous-total	12	0	0	12	2	7	2	4						
		Thiès	MB50	Médine CEM 6 de Mbour	6			6	1	6	1	6						
			MB51	Diamaguène 2	4			4	1	4	1	4						
			MB52	Ngapparou Somone	4			4	1	4	1	4						
			MB53	Guéréo	4			4	1	4	1	4						
				Sous-total	18	0	0	18	4	18	4	18						
			Thiès Ville	TH50	Parcelles Assainies de Thiès	6			6	1	4	1	4					
			Sous-total	24	0	0	24	5	22	5	22							
	Kaolack	Kaolack Commune	KC50	Kaolack Ville Neuve	12			12	1	12	1	12						
	Sous-total	48	0	0	48	8	41	8	38									
5	Ecole	Dakar	Rufisque 1	RF01	Application EFI a	12			12	1	12	0	0	Ecole d'application école formation maîtres				
				RF02	Application EFI b	12			12	1	12	1	12					
				RF03	Application EFI c	12			12	1	12	0	8					
	Sous-total	36	0	0	36	3	36	1	20									
6	Ecole	Thiès	Thiès Dépt	TD02	Ngoundiane Dior	3			3	1	3	1	4	Taux de scolarisation de la région = 85.0% Taux de scolarisation IDEN = 80.6%				
				TD03	Ndame Lo		1	2	3	1	3	1	4					
				TD05	Keur Yoro Sadio	3			3	1	3	1	0					
				TD07	Néourane		1	1	2	1	2	1	0					
				TD09	Ndièyène Sirakh		3		3	1	3	1	4					
				TD10	Keur Moussa		2	1	3	1	3	0	4					
				TD12	Nguinth Sérère		2	1	3	1	3	1	4					
				Sous-total	6	9	5	20	7	20	6	20						
				Tivaouane	TV01	Pire 3		3		3	1	3	1	4	Taux de scolarisation de la région = 85.0% Taux de scolarisation IDEN = 57.79%			
			TV06		Ndomor	6			6	1	6	1	6					
			TV07		Keur Pathé Khéwé		2	1	3	1	3	1	4					
			TV08		Yendou Nane	3			3	1	3	1	4					
			TV10		Risso			2	2	1	2	0	0					
			TV11		Keur Bacar		1	4	5	1	5	1	4					
TV12	Ngadiaga		2		1	3	1	3	1	4								
	Sous-total	9	8	8	25	7	25	6	26									
	Sous-total	15	17	13	45	14	45	12	46									

Tableau 2-9 Liste détaillée des écoles/collèges prioritaires (2/2)

Priorité	Ecole/ Collège	IA	IDEN	No. Code	Nom d'école/collège	Nbre SdC de la requête				Locaux à construire				Remarques				
						Création	Exten	Remp	Total	Ecole	SdC	Bureau	Latrines (boxes)					
7	Ecole	Thiès	Mbour	MB02	Santhie Baobab	6			6	1	3	1	4	Taux de scolarisation de la région = 85.0% Taux de scolarisation IDEN = 88.61%				
				MB03	Zone Résidentielle		5		5	1	5	1	4					
				MB04	Gouye Mouride	6			6	1	6	1	6					
				MB08	Godaguène			3	3	1	3	0	0					
				MB12	Malicounda Bambara			3	3	1	3	0	4					
				MB14	Djilakh		1	3	4	1	4	0	4					
				MB16	Ndoffane			2	2	1	2	0	0					
				MB17	Fadial		4		4	1	4	1	4					
				MB19	Mbodienne 2	6			6	1	6	1	6					
				MB20	Boukhou			3	3	1	3	1	4					
				MB21	Packy	3			3	1	3	1	4					
				MB24	Kothiane	21	10	14	45	11	42	7	40					
				Sous-total						6			6		1	6	1	6
				Thiès Ville	TC01	Thiès ville neuve 1		3	3	1	3	0	4		Taux de scolarisation de la région = 85.0% Taux de scolarisation IDEN = 94.76%			
			TC02		Sayib Ndoye		3	3	1	3	0	4						
			TC03		Mbour 2		3	3	1	1	1	0						
			TC04		Route de Dakar 2		3	3	1	3	1	4						
			TC05		Thionakh Thiapong	6	12	0	18	5	16	3	18					
			Sous-total						27	22	14	63	16	58		10	58	
Sous-total						6			6	1	6	0	6					
8	Ecole	Dakar	Tiaroye	TH01	Marthys A	12			12	1	7	1	6	Taux de scolarisation de la région = 87.0%				
				TH02	Petit Mbaou	12	0	6	18	2	13	1	12					
				Sous-total						6			6		1	6		
			Rufisque 2	RO01	Keur Ndiaye Lô	6			6	1	5	1	4					
				RO02	Wakhandé	6			6	1	6	1	6					
				RO03	Kounoune	18	0	0	18	3	17	3	16					
				Sous-total						30	0	6	36		5	30	4	28
			Sous-total						5	1	6	1	4		1	4		
9	Ecole	Kaolack	Kafrine	KA03	Keur Mbouki		5	1	6	1	4	0	4					
				KA05	Mor Ndiama KA		2		2	1	2	1	0					
				KA07	Mbarounda	0	12	2	14	3	10	2	8					
				Sous-total						6			6		1	2	0	0
			Nioro du Rip	NR02	Keur Ayib Poste	6			6	1	5	1	4					
				NR04	Taiba Niassène 2	6	6	0	12	2	7	1	4					
				Sous-total						6			6		1	6	1	6
			Kaolack Commune	KC01	Thiofack 2	6	3	3	12	1	10	1	6					
					Franco Arabe Public	12	3	3	18	2	16	2	12					
				Sous-total						6			6		1	6	1	6
			Kaolack Dépt	KD01	Gandiaye 5	6			6	1	6	1	6					
				KD03	Ndoffane 4	6			6	1	6	1	6					
				KD04	Sibassor 3		6		6	1	6	1	6					
				KD07	Fass Kahone		3		3	1	1	1	0					
				KD08	Bil Bambara	0	9	0	9	2	7	2	6					
Sous-total						6	9	0	15	3	13	3	12					
Sous-total						4	1	5	1	4	1	4						
10	Ecole	Louga	Kébémer	KB04	Darou Mousty 3		2		2	1	2	1	0					
				KB05	Darou Mousty 4		2		2	1	2	1	0					
				KB06	Darou Mousty 5		2		2	1	2	1	0					
				KB07	Guéoul 3	0	10	1	11	4	10	4	4					
				Sous-total						6			6		1	6	1	0
			Linguère	LN04	Linguère		4		4	1	2	0	0					
				LN07	Amadou Lamine Dia		5		5	1	3	1	4					
				LN09	Labgar	6	9	0	15	3	11	2	4					
				Sous-total						3			3		1	3	1	10
			Louga	LG03	Ndiang Khoulé	6	22	1	29	8	24	7	18					
Sous-total						12			12	1	10	1	10					
11	Ecole	Fatick	Fatick	FA01	Fatick Commune	6			6	1	5	1	4					
				FA05	Ndiob 2	6			6	1	6	1	6					
				FA08	Fimela 2	6			6	1	6	1	6					
				FA09	Diarère 2		2		2	1	2	0	0					
				FA10	Mbédap		2		2	1	2	1	0					
				FA11	Laba Diène Ngom	30	4	0	34	6	31	5	26					
				Sous-total						3			3		1	3	1	4
			Foundlougne	FD04	Passy 4		3		3	1	3	1	4					
				FD05	Bandandar			3	3	1	3	1	4					
				FD07	Kébécoudé	3	3	3	9	3	9	3	12					
			Sous-total						4			4	1		3	1	4	
			Gossas	GS01	Serigne Saam Mbacké		3		3	1	3	0	4					
GS08	Omar Guèye				2	2	1	2	0	0								
GS10	Moustapha Sarr	3		10	5	18	6	17	4	20								
Sous-total						36	17	8	61	15	57	12	58					
Sous-total						6			6	1	6	1	6					
12	Ecole	Thiès	Mbour	MB01	Santhie 3		2	2	4	1	4	0	4					
				MB05	Cheikh Mbaba Sow		6		6	1	6	1	6					
				MB06	Thiadiaye 3		2		2	1	2	0	0					
				MB10	Mboufoudji		5		5	1	5	1	4					
				MB11	Saly		5		5	1	2	1	0					
				MB13	Gandigal		6		6	1	6	1	6					
				MB15	Ndianda			3	3	1	3	0	4					
				MB22	Koulouck Sérères			3	3	1	3	0	0					
				MB23	Godaguène Fissel			3	3	1	3	1	4					
				Sous-total						0	32	11	43		10	40	6	34
				Thiès Dépt	TD01	Kayar 2		3		3	1	3	1		4			
			TD04		Dlass Palam		2		2	1	1	1	0					
			TD06		Baback			4	4	1	4	1	4					
			TD08		Ndieffoune Pal		2		2	1	2	1	0					
			TD13		Lamane G SENE		6		6	1	6	1	6					
			Sous-total						0	13	4	17	5		16	5	14	
			Tivaouane	TV09	Keur Salla Deurgueune		2		2	1	2	1	6					
Sous-total						0	47	15	62	16	58	12	54					
13	Ecole	Dakar	Rufisque 2	RO04	Diamniadio	6			6	1	6	1	0					
				RO05	Sébikotane	6			6	1	2	1	0					
				Sous-total						12	0	0	12		2	8	2	0
Sous-total Ecoles Élémentaires						246	217	110	573	125	522	98	478					
Sous-total Collèges						48	0	0	48	8	41	8	38					
TOTAL						294	217	110	621	133	563	106	516					

2-2-2-2 Spécifications et modifications proposées

Les spécifications des ouvrages à réaliser par le Projet seront déterminées en principe sur la base de celles couramment utilisées par le Ministère de l'Education et d'autres intervenants. Toutefois, les modifications nécessaires seront apportées pour les spécifications des éléments liées à la résistance et à la durée de vie des ouvrages comme il en est mentionné à l'Article « 2-2-1-9 : Principes de base à l'égard de la qualité des infrastructures et équipements » ainsi que pour celles concernant l'éclairage et les mesures pour les enfants handicapés.

(1) Spécifications des éléments liés à la résistance et à la durée de vie des ouvrages

1) Résistance du béton

Dans les spécifications de la construction de salles de classe des autres intervenants y compris le Ministère de l'Education, la résistance du béton n'est pas précisée et seulement la quantité du ciment est prescrite. Pour les infrastructures scolaires à réaliser par le Projet, la résistance requise sera déterminée au stade de la conception détaillée. Toutefois, la résistance minimale de calcul devra être de $F_c 18 \text{ N/mm}^2$, et la résistance pour le dosage (résistance à la compression définie en majorant la résistance de calcul par un certain coefficient pour déterminer le dosage des composants) de $F_c 21 \text{ N/mm}^2$. Il est à noter que la résistance minimale du béton prescrite par la norme française est de $F_c 20 \text{ N/mm}^2$.

2) Résistance des blocs de béton

La résistance à la compression des blocs de béton sera déterminée au stade de la conception détaillée. Au fait, pour la construction en blocs de béton renforcés la résistance minimale doit être prescrite, mais ni le Ministère de l'Education ni d'autres donateurs ne la précisent. La résistance requise des blocs de béton obtenue par la simulation est de $1,5 \text{ N/mm}^2$ (38 % de la résistance minimale requise au Japon), mais à l'issue de l'essai de résistance il s'est avéré que la résistance de blocs de béton de 60 % d'entreprises y compris celles de la catégorie A est inférieure à cette valeur. Par conséquent, au stade de la conception détaillée, la résistance des blocs de béton sera prescrite, et les essais de résistance simplifiés seront effectués pour vérifier la résistance de blocs de béton.

3) Résistance des barres d'armature et des charpentes métalliques

Etant donné que non seulement dans les spécifications de l'AGETIP mais aussi dans celles de la BID (Banque Islamique de Développement) les nuances d'acier des barres d'armature sont prescrites, et que ces résistances sont suffisantes pour le Sénégal qui ne connaît ni le séisme ni le cyclone, les spécifications à adopter par le Projet seront basées sur celles couramment utilisées au Sénégal. En outre, en ce qui concerne les spécifications des charpentes métalliques, celles basées aux

spécifications couramment utilisées au Sénégal sont suffisantes d'autant plus que les charges à supporter sont constituées seulement du matériau de couverture en tôle nervurée. La qualité des matériaux sera vérifiée au moyen de certificats de contrôle en usine.

4) Dimensions des ossatures en béton

Les dimensions minimales des ossatures en béton (poteaux et poutres) adoptées par le Ministère de l'Education et d'autres donateurs sont de 150 mm. En effet, le résultat d'une analyse détaillée du ferrailage avec les ossatures de cette taille a montré qu'il pourrait avoir d'interférences entre les barres d'armatures au niveau des raccords de poteaux et poutres qui sont les éléments les plus importants dans l'ossature en béton, ce qui pourraient se traduire par les problèmes de manque d'épaisseur d'enrobage de barres d'armature et de nid de gravillons (défaut du béton caractérisé par un manque d'enrobage) qui pourraient compromettre la durée de vie des ouvrages. Par conséquent, bien que les dimensions précises soient définies au stade de la conception détaillée, les dimensions minimales de 200 mm seront exigées.

5) Diamètre des barres d'armature

Le Ministère de l'Education et d'autres donateurs utilisent les barres d'armatures d'un diamètre de 8 ou 10 mm pour les barres principales des poteaux et poutres qui sont les éléments essentiels des ossatures. Ces diamètres sont égaux ou inférieurs à ceux des barres d'armatures utilisées au Japon dans les dalles qui supportent seulement les charges verticales. Au Sénégal où il n'y a pas de séisme, du point de vue de la résistance les barres d'armatures de tels diamètres ne posent pas de problèmes, mais elles pourraient être tout de même la cause de la réduction de la durée de vie due aux défauts de l'exécution des travaux notamment l'inclinaison de barres d'armatures principales dans les poteaux au moment du coulage du béton et au manque d'épaisseur d'enrobage dû au piétinement au moment de l'assemblage des barres ainsi que de la réduction de la résistance du fait du manque de distance entre les centre de tension et de compression. Au fait, il est vrai que le ferrailage sera conçu au stade de la conception détaillée. Toutefois, à l'instar du projet japonais précédent, comme diamètres minimum, une valeur de 14 mm sera exigée pour les barres d'armature principales de poteaux et de 12 mm pour les barres d'armature de poutres.

6) Taille des charpentes métalliques

A travers une interview avec le représentant de la BID nous avons appris que la BID a augmenté la taille de charpentes métalliques, du fait que la taille adoptée par le Ministère de l'Education et l'AGETIP peut avoir un fléchissement important. La

taille minimale des charpentes métalliques à utiliser dans le cadre du Projet sera celle adoptée par la BID.

7) Dimensions des blocs de béton

L'épaisseur des blocs de béton des murs extérieurs et des murs de cloisonnement adoptée par le Ministère de l'Education et d'autres donateurs est de 150 mm. A la suite des essais de résistance des blocs de béton il a été constaté qu'en cas de blocs de béton d'une épaisseur de 150mm la résistance des 3 sur 4 éprouvettes est inférieure à la valeur requise ci-dessus indiquée, tandis qu'en cas de blocs de béton de 200 mm, la résistance de la quasi-totalité des éprouvettes satisfait à la valeur requise. De plus, du point de vue de la durée de vie, il est indiqué d'utiliser les blocs de béton d'une épaisseur supérieure. Par conséquent, l'épaisseur des blocs de béton à adopter par le Projet sera de 200 mm (200×200×400).

8) Type de fondation

Le type de fondation opté par le Ministère de l'Education et l'AGETIP est constitué des semelles isolées et des longrines. Toutefois, les plans d'exécution du Ministère de l'Education indiquent que les dimensions de longrines sont trop faibles (hauteur de longrine 250 mm) pour transmettre le poids de murs aux semelles isolées. (La hauteur de longrine adoptée par l'AGETIP est de 700 mm, donc satisfaisant du point de vue de la résistance.) En outre, les longrines doivent avoir une résistance avec une marge suffisante de manière à ce que les effets du tassement différentiel dû à un manque de compactage du sol au-dessous de semelles isolées ou à un manque de la portance de sol sur certaine partie n'aient pas de conséquences nuisibles sur les superstructures. Par ailleurs, le type de fondation adopté par la BID est composé de semelles isolées et de semelles filantes au-dessous de longrines et donc a une résistance suffisante, mais il semble que les semelles isolées ne sont pas nécessaires. Par conséquent, le type de fondation à adopter par le Projet sera du type semelles filantes à l'instar de celui adopté pour le projet japonais précédent. Toutefois, la forme de semelles filantes sera basée sur celle de la BID et les longrines supportant les planchers seront renforcées.

(2) Eclairage

1) Salles de classe et bureaux de directeur/principal

Les fenêtres des salles de classe et des bureaux de directeur/principal seront du type à persienne à lames orientables en acier qui permet une aération naturelle. Les lames orientables seront fermées en saison sèche pour éviter la pénétration du sable et de la poussière. Les salles de classe et les bureaux de directeur/principal seront pourvus de pavés de verre pour assurer un niveau d'éclairage suffisant dans les salles de classe qui ne sont pas équipées d'appareils d'éclairage et dans les bureaux de

directeur/principal lorsque les lames de fenêtres à persienne sont fermées. En effet, les pavés de verre représentent le symbole des salles de classe construites sur le financement de la coopération japonaise d'une part, et le Ministère de l'Education ainsi que les inspecteurs régionaux et départementaux souhaitent vivement l'utilisation de ces pavés de verre d'autre part.

2) Blocs sanitaires

Lors des entretiens d'écoutes effectuées dans les écoles et collèges il a été signalé que les blocs sanitaires y compris ceux construits sur le financement de la coopération japonaise sont trop sombres. Compte tenu de cette remarque, les claustras seront incorporés dans la partie supérieure de murs pour assurer un éclairage suffisant. En outre, les murs de protection seront construits devant les portes de boxes pour les protéger contre les regards indiscrets et pour favoriser ainsi la scolarisation des filles.

(3) Mesures pour les enfants handicapés

1) Salles de classe

En ce qui concerne les vérandas, les salles de classe de la BID sont pourvues d'une véranda le long de la façade côté portes, mais celles du Ministère de l'Education et de l'AGETIP sont pourvues seulement des vérandas juste devant les portes d'entrée. Les salles de classe construites dans le cadre du projet précédent étant pourvues de véranda partiellement, les salles de classe à réaliser par le Projet seront aussi pourvues de véranda de même type, avec une rampe jusqu'au niveau de la véranda comme amélioration minimale nécessaire pour les enfants handicapés.

2-2-2-3 Plan d'architecture

(1) Vues en plan

1) Salles de classe

Selon la conception standard du Ministère de l'Education les dimensions de salles de classe sont de 7,0 m X 9,0 m (dimensions entre les murs) pour une capacité d'accueil de 60 élèves avec 30 unités de tables-bancs à 2 places. Les salles de classe construites par d'autres donateurs notamment la Banque Mondiale, la BID (Banque Islamique de Développement) et la BAD (Banque Africaine de Développement) adoptent aussi les mêmes dimensions (les salles de classe construites par l'AGETIP sont de 6,6 m X 9,0 m). En fait, pour les salles de classe des écoles primaires au Japon, le Recueil des Documents de Conception Architecturale (publié par l'Institut Architectural Japonais) indique les dimensions de 8 m X 8 m pour une capacité d'accueil de 42 élèves. La superficie d'une salle de classe du Ministère de l'Education est légèrement inférieure à celle de salles de classe au Japon, mais

compte tenu de la situation actuelle au Sénégal, les dimensions du Ministère de l'Education peuvent être jugées pertinentes. Sur la base de ce qui vient d'être précisé, les dimensions de salles de classe à adopter par le Projet seront de 7,0 m X 9,0 m.

2) Bureaux de directeur/principal (avec magasins)

Concernant les bureaux de directeur/principal (avec magasins), le Ministère de l'Education ne dispose pas de plans standards bien définis. Sur la base des dimensions adoptées respectivement par la BID et l'AGETIP de 7,0 m X 2,87 m et de 6,6 m X 2,90 m, les bureaux de directeur/principal (avec magasins) à construire par le Projet seront dimensionnés à 7,0 m X 2,9 m. Les bureaux de directeur/principal et magasins seront incorporés dans les bâtiments de salles de classe afin de pouvoir réduire le coût de construction.

3) Vues en plan des bâtiments de salles de classe et de bureau de directeur/principal

Pour les bâtiments de salles de classe et de bureau de directeur/principal à construire par le Projet, les 4 modules ci-dessous indiqués seront adoptés. Le module de 3 salles de classe + 1 bureau de directeur de la BID a une longueur totale de 29,9 m et par conséquent pourvu d'un joint de dilatation au milieu. Ce joint de dilatation est destiné à éviter les contraintes internes dues au tassement différentiel et à la dilatation thermique qui pourraient se produire dans les bâtiments de grande longueur. Toutefois, étant donné que le plus grand module à adopter par le Projet est un bâtiment de 3 salles de classe, le joint de dilatation ne sera pas prévu dans aucun des modules du Projet.

- a) Module de 3 salles de classe
- b) Module de 2 salles de classe
- c) Module de 2 salles de classe + 1 bureau de directeur/principal
- d) Module de 1 salle de classe + 1 bureau de directeur/principal

4) Blocs sanitaires

Le Ministère de l'Education dispose seulement de plans standards pour les toilettes du type à chasse d'eau qui ne peuvent pas être applicables pour les écoles en milieu rural où il n'y a pas de l'eau courante. Le résultat des enquêtes auprès des écoles montre que 33 % des sites sont branchés à l'eau courante. Toutefois, compte tenu des inconvénients de toilettes du type à chasse d'eau notamment a) le coût élevé de la construction de blocs sanitaires et b) le risque de non utilisation du fait de factures non payées car elles nécessitent une grande quantité de l'eau, le Projet adoptera les blocs sanitaires du type latrines construites sur une fosse sèche. En outre, les dimensions d'un boxe varient d'un donateur à l'autre, et par conséquent sur la base des dimensions relativement similaires adoptées par l'OPEP (1,0 m X 1,5 m) et de celles par la BID (1,0 m X 1,55 m), les boxes de blocs sanitaires du Projet seront

dimensionnés à 1,0 m X 1,5 m. 2 modules de bloc sanitaire dont l'un de 4 boxes et l'autre de 6 boxes seront prévus et les boxes en nombre requis de blocs sanitaires seront construits sur chacun des sites en combinaison de ces 2 modules.

(2) Vues en élévation et vues en coupe

1) Salles de classe et bureaux de directeur/principal

Les vues en élévation et les vues en coupe des salles de classe et des bureaux de directeur/principal seront élaborées en tenant compte de a) la température qui peut dépasser même 40°C pendant la journée, b) les pluies torrentielles en saison des pluies et c) le sable et la poussière en saison sèche. Comme mesure contre la chaleur, le type de fenêtre à persienne en acier à lames orientables permettant l'aération naturelle adopté aussi bien par le Ministère de l'Education que par les autres donateurs sera adopté par le Projet. Concernant le niveau du plancher, le Ministère de l'Education adopte une valeur de 470 mm au-dessus du sol, l'AGETIP une valeur de 400 mm et la BID une valeur de 600 et donc la valeur varie d'un financement à l'autre. En effet, pour parer à l'élévation du niveau de sol due à l'ensablement, il y a lieu de déterminer une valeur avec une marge suffisante. Pour les ouvrages à réaliser par le Projet, une valeur de 500 mm au-dessus du sol (même valeur que celui adoptée dans le cadre du projet précédent) qui est supérieure de 30 mm par rapport à celle adoptée par le Ministère de l'Education sera adoptée. Quant au matériau de couverture, le type tôle nervurée sur les charpentes métallique couramment utilisé au Sénégal sera adopté. Concernant la pente de la couverture, la BID adopte une valeur de 20 % qui est supérieure à celle du Ministère de l'Education et de l'AGETIP. Il semble que ceci a pour objectif de prévenir l'élévation de la température en augmentant la hauteur au-dessous du plafond pour avoir plus de volume d'air dans la salle comme mesure contre la chaleur. Le tableau ci-après montre la comparaison des volumes d'air dans les salles de classe des différents financements.

Tableau 2-10 Comparaison du volume d'air d'une salle de classe des différents donateurs/bailleurs

Financement	Vue en coupe de la salle de classe (m)			Volume d'air (m ³ /m)	Pente de la couverture
	Hauteur côté faîte	Hauteur côté égout	Portée		
Ministère de l'Education	2,85	3,71	7,00	22,96	10%
AGETIP	2,90	3,81	6,75	22,64	10%
BID	3,00	4,425	7,00	25,99	20%
Projet japonais précédent	3,20	3,40	7,00	23,10	3%
Présent Projet	3,20	3,90	7,00	24,85	10%

2-2-2-4 Plan du mobilier

Le mobilier à fournir par le Projet sera constitué des éléments de mobilier à mettre en place dans les salles de classe, les bureaux de directeur/principal et les magasins. En effet, compte tenu de la facilité de maintenance et de l’approvisionnement en éléments additionnels à l’avenir, ceux qui sont fabriqués au Sénégal seront adoptés. Le mobilier scolaire conforme aux plans standards du Ministère de l’Education sera adopté.

Tableau 2-11 Spécifications et quantité du mobilier

Locaux	Désignation	Spécifications	Dimensions (Unité :mm)	Quantité (par Salle)
Salle de classe	Table-banc pour élèves	En bois, à 2 places, Type monobloc	Lar. = 1.180, Prof. = 900, Haut. = 700	30 unités
	Table et chaise pour enseignant	En bois	Dimensions de la table : Lar. = 1.200, Prof. = 800, Haut. = 760	1 jeu
	Placard incorporé	Mur en blocs de béton, Peinture sur mortier, porte en acier, avec étagères	Lar. = 1.100, Prof. = 500, Haut. = 2,500	1 unité
Bureau de directeur /principal	Table et chaise pour directeur/principal	En bois	Dimensions de la table : Lar. = 1.200, Prof. = 800, Haut. = 760	1 jeu
	Chaise pour visiteur	En bois		4 unités
	Rayonnage	Tôle d’acier	Lar. = 900, Prof. = 300, Haut. = 1,800	1 unité
Magasin	Rayonnage	Tôle d’acier	Lar. = 900, Prof. = 300, Haut. = 1,800	4 unités

2-2-3 Plans de conception sommaire

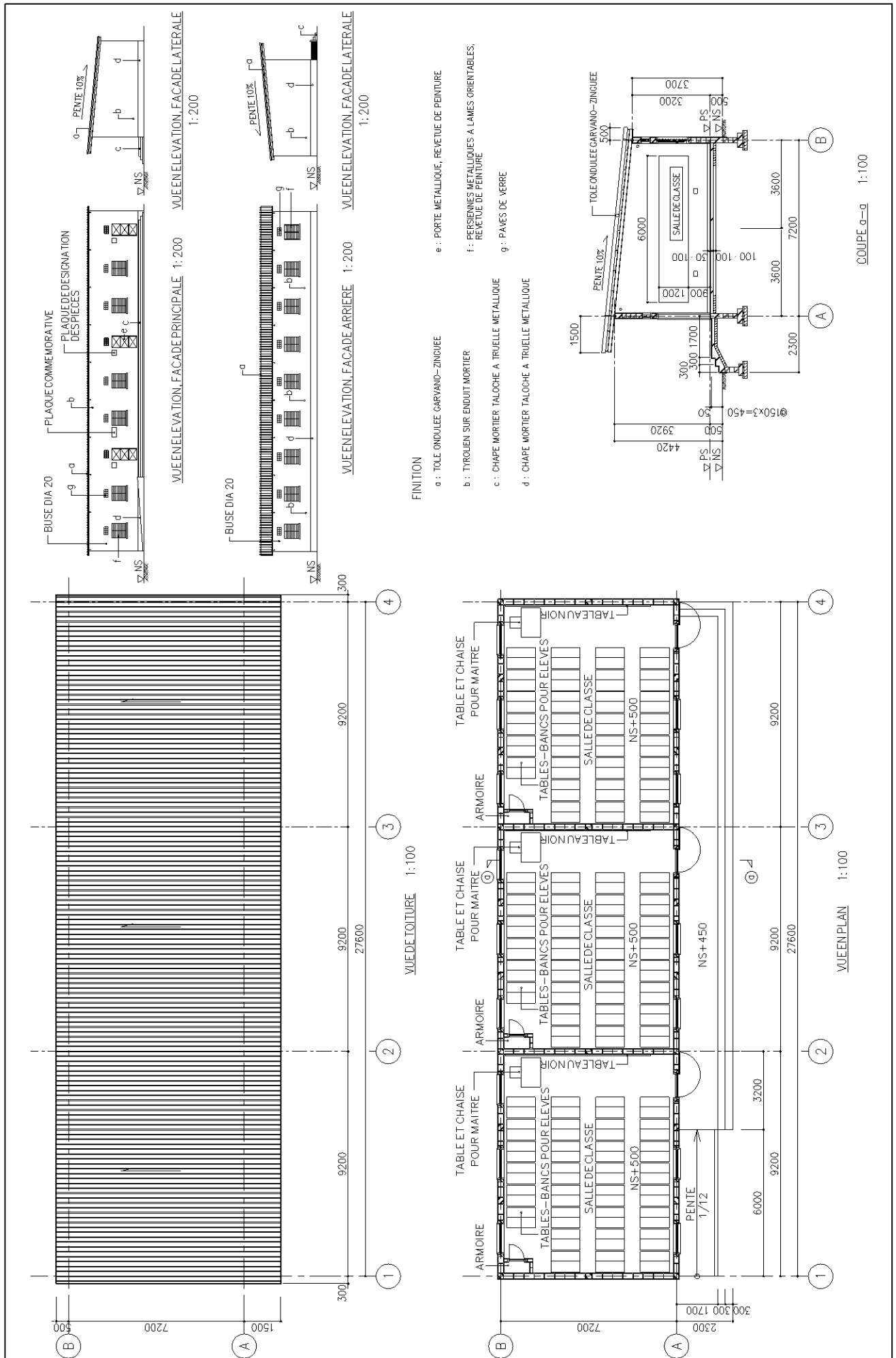


Figure 2-2 Module de 3 salles de classe

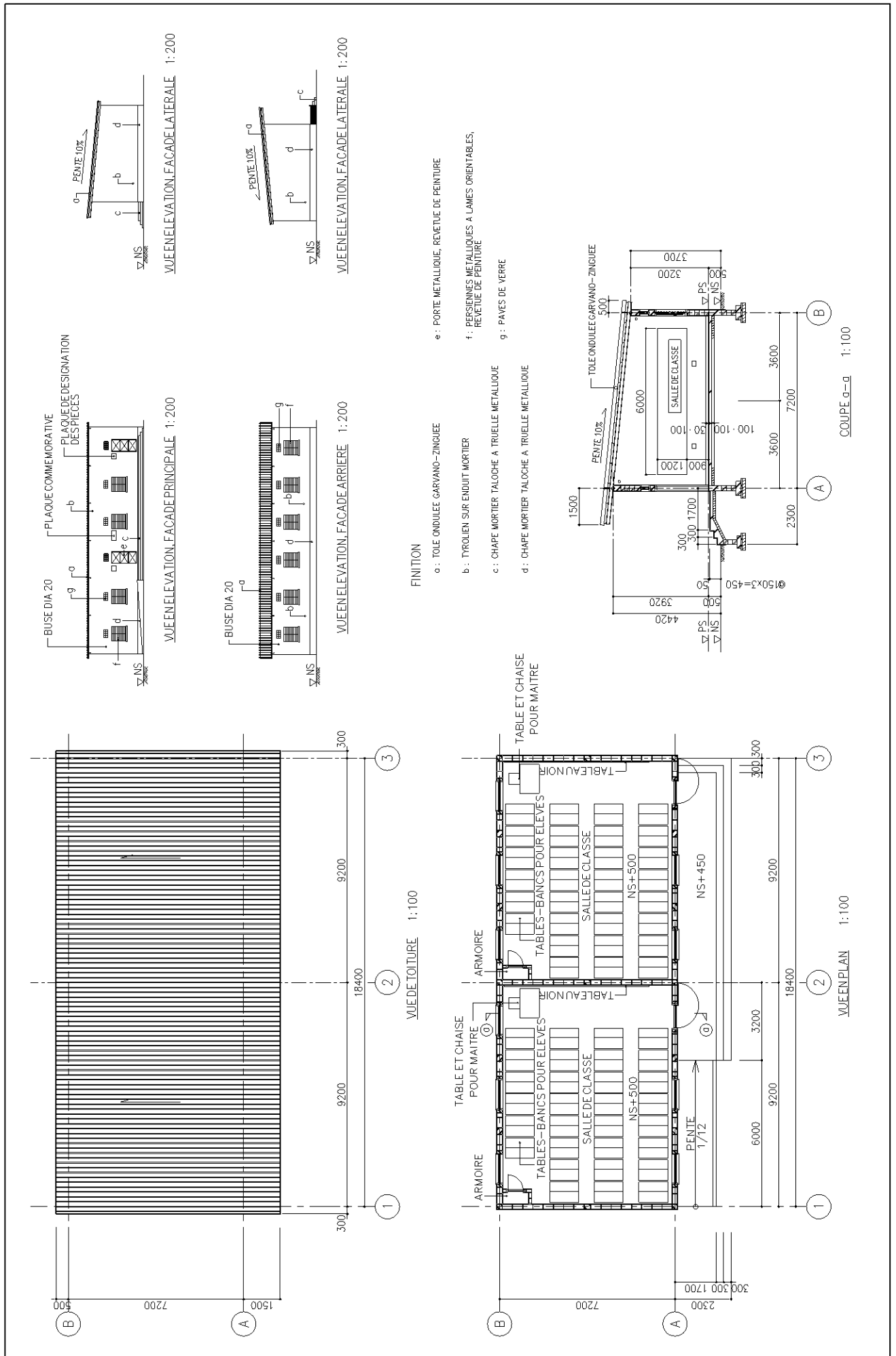


Figure 2-3 Module de 2 salles de classe

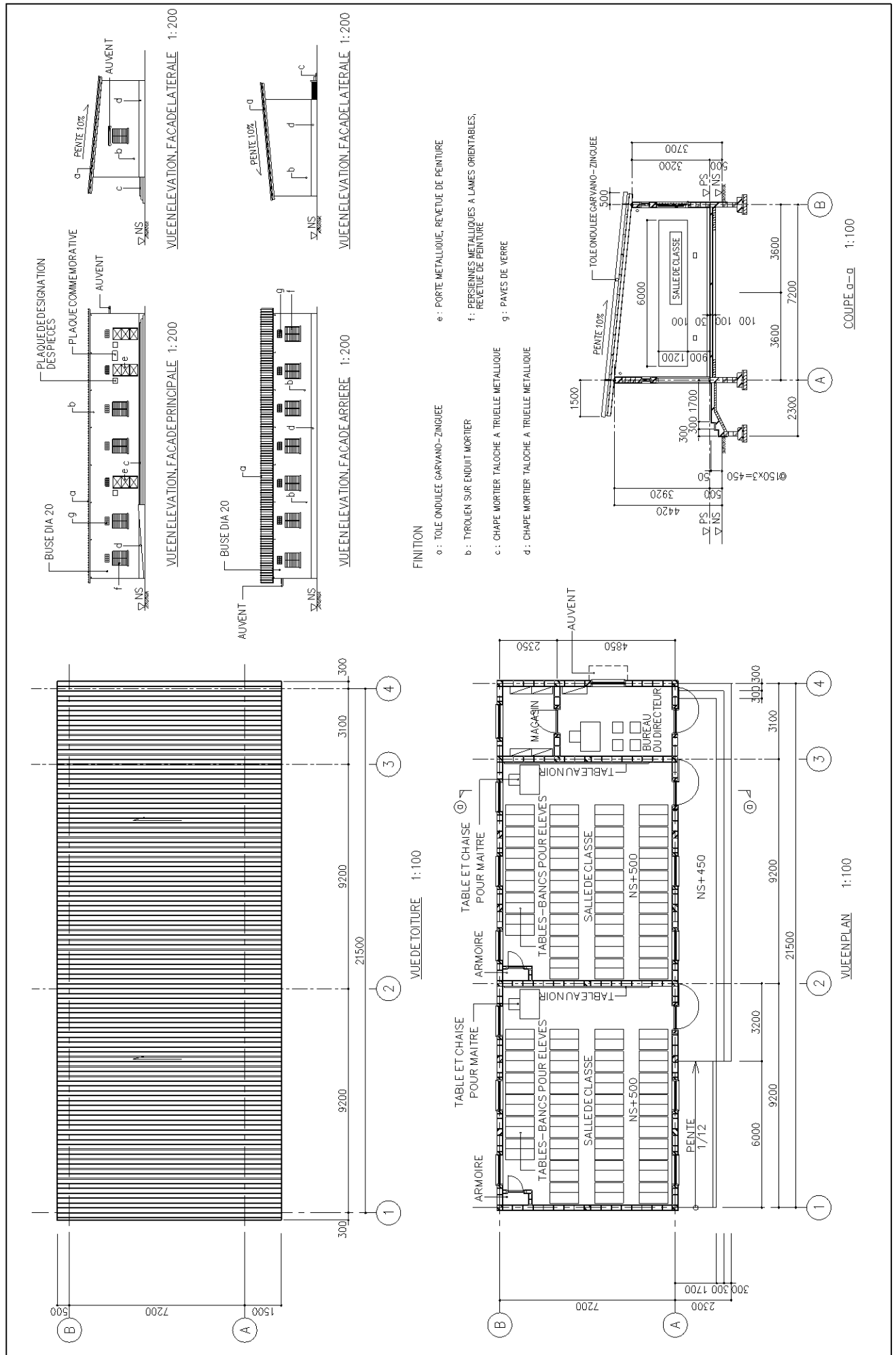


Figure 2-4 Module de 2 salles de classe + 1 bureau de directeur/principal

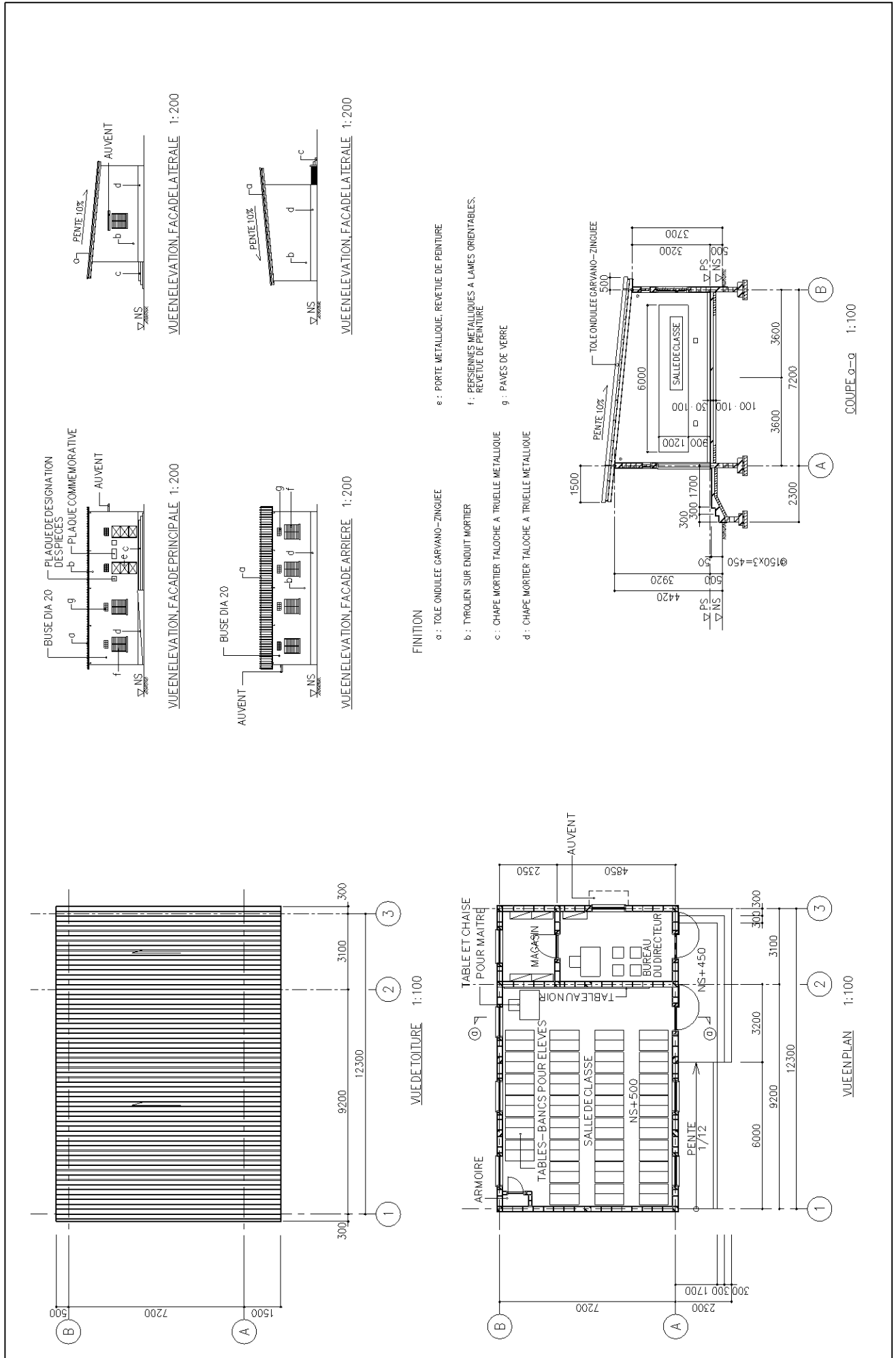


Figure 2-5 Module de 1 salle de classe + 1 bureau de directeur/principal

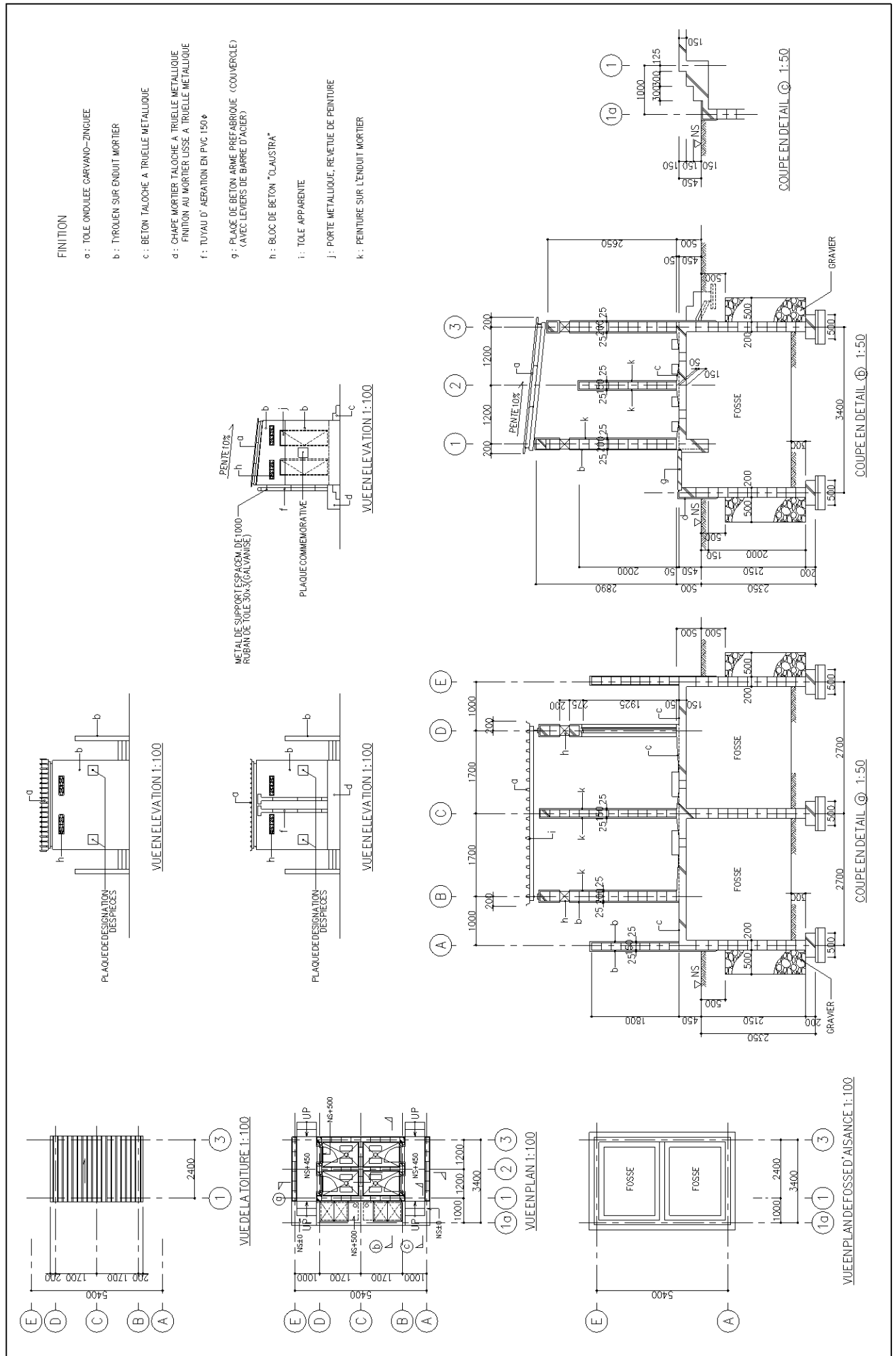


Figure 2-6 Bloc sanitaire de 4 boxes

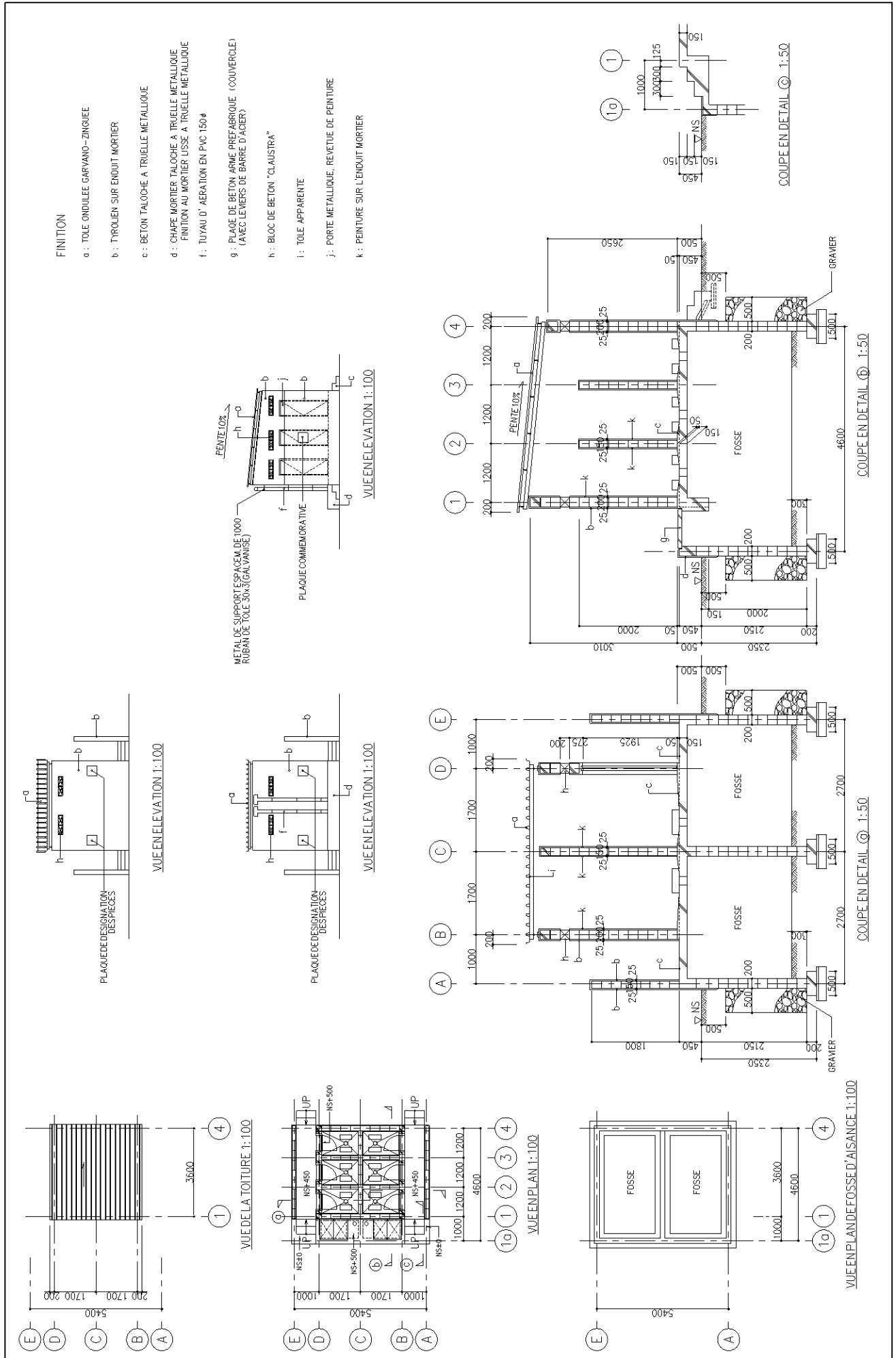
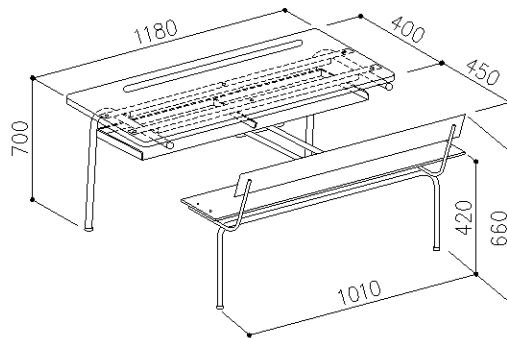


Figure 2-7 Bloc sanitaire de 6 boxes

TABLES-BANCS POUR ELEVES

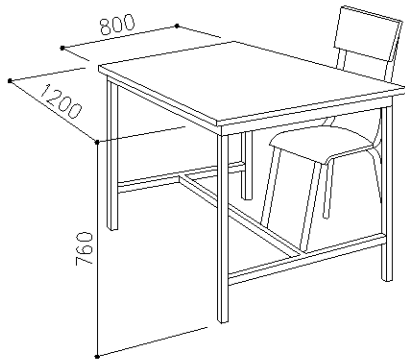
2 PLACES POUR LYCEE ET ECOLE ELEMENTAIRE
STANDARD M. E.



POUR L'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS, L'APPROBATION PREALABLE D'UN AGENT CHARGE DU MINISTERE DE L'EDUCATION SERA REQUISE.

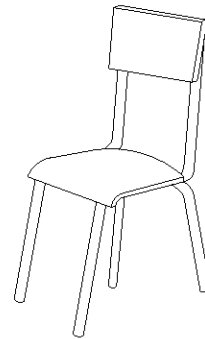
TABLES ET CHAISES POUR MAITRE

TABLES ET CHAISES POUR MAITRE
STANDARD M. E.



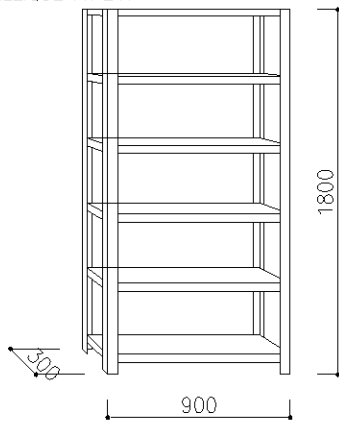
POUR L'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS, L'APPROBATION PREALABLE D'UN AGENT CHARGE DU MINISTERE DE L'EDUCATION SERA REQUISE.

CHAISES POUR VISITEUR



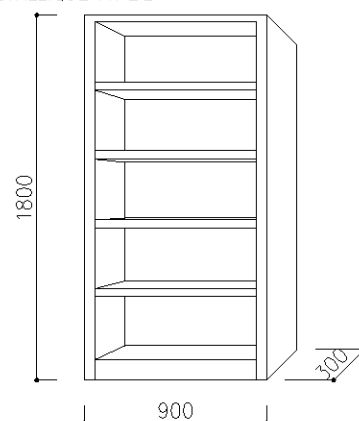
POUR L'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS, L'APPROBATION PREALABLE D'UN AGENT CHARGE DU MINISTERE DE L'EDUCATION SERA REQUISE.

ETAGERE METALLIQUE TYPE A



POUR L'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS, L'APPROBATION PREALABLE D'UN AGENT CHARGE DU MINISTERE DE L'EDUCATION SERA REQUISE.

ETAGERE METALLIQUE TYPE B



POUR L'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS, L'APPROBATION PREALABLE D'UN AGENT CHARGE DU MINISTERE DE L'EDUCATION SERA REQUISE.

Figure 2-8 Mobilier scolaire

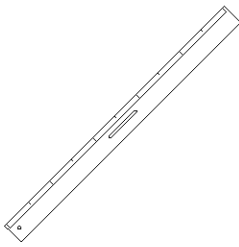
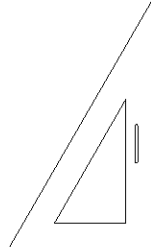
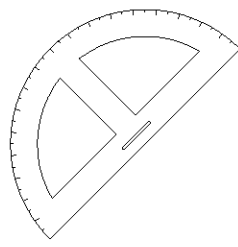
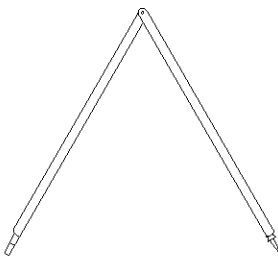

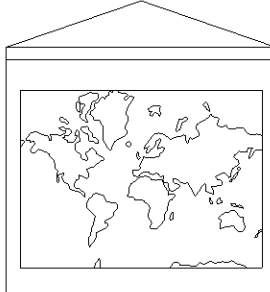
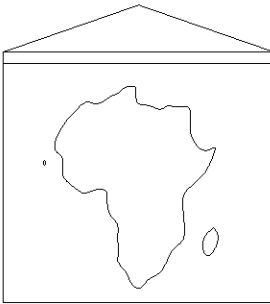
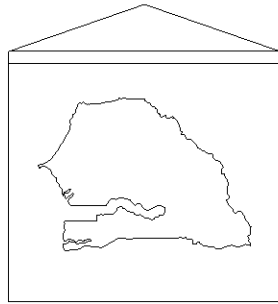
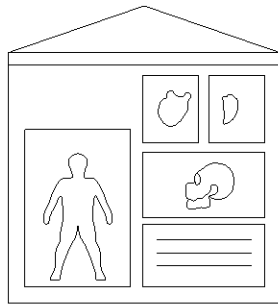
Règle pour tableau noir	Equerre pour tableau noir	Rapporteur pour tableau noir
		
Compas pour tableau noir	Globe Terrestre	Carte du Monde
		
Carte d'Afrique	Carte du Senegal	Carte du Squelette Humain
		

Figure 2-9 Equipements pédagogiques(pour information)

2-2-4 Comparaison des spécifications

En principe, les spécifications des ouvrages à construire dans le cadre du Projet seront au même niveau que celles couramment utilisées au Sénégal. Toutefois, les modifications ont été apportées aux spécifications liées à la résistance et à la durée de vie des ouvrages, à l'éclairage et à la considération pour les enfants handicapés. Le Tableau 2-12 ci-après montre la comparaison entre les spécifications adoptées par le projet réalisé sur l'aide financière non-remboursable générale (Projet japonais phase IV), celles adoptées par le Ministère de l'Education et d'autres donateurs/bailleurs et celles adoptées par le présent Projet avec les fondements des spécifications adoptées par le Projet.

Tableau 2-12 Comparaison des spécifications

Description	Projet général (Phase IV)	Ministère de l'Education et d'autres intervenants	Présent Projet	Fondements
Module de salles de classe	Module de 1 SdC	Module de 1 SdC	Module de 2 SdC	<ul style="list-style-type: none"> Le module de 1 SdC et le module à 2 niveaux sont coûteux. Les salles de classe sont prioritaire par rapport à la salle polyvalente.
	Module de 2 SdC	Module de 2 SdC	Module de 3 SdC	
Module de salles de classe	Module de 3 SdC	Module de 3 SdC	Module de 1 SdC + 1 Bureau	<p>Les toilettes à chasse d'eau sont coûteuses et nécessitent une grande quantité de l'eau, et les redevances de l'eau constituent une charge lourde pour l'école.</p>
	Module de 1 SdC + 1 Bureau	Module de 1 SdC + 1 Bureau	Module de 2 SdC + 1 bureau	
Bloc sanitaire	Module de 2 SdC + 1 bureau	Module de 2 SdC + 1 bureau	Bloc de 4 boxes (fosse sèche)	<p>Les dimensions adoptées par le Projet sont les plus petites par rapport à d'autres donateurs/bailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Les vérandas peuvent offrir l'ombre pour les enfants qui attendent les classes d'après-midi dans les écoles pratiquant les classes en double vacation Rampe qui permet d'atteindre le niveau de la véranda
	Salle polyvalente	Module de 4 SdC, (2 niveaux)	Bloc de 6 boxes (fosse sèche)	
Dimensions de SdC	Module de 4 SdC, (2 niveaux)	Module de 4 SdC, (2 niveaux)	7,0m×9,0m	<p>Mêmes dimensions que celles d'autres donateurs/bailleurs</p>
	Module de 6 SdC (2 niveaux)	Module de 6 SdC (2 niveaux)	1,10m×0,5m	
Bloc sanitaire	Bloc de 4 boxes (fosse sèche)	OPEP : Bloc de 4 boxes (chasse d'eau)	1,10m×0,5m	<p>Mêmes dimensions que celles d'autres donateurs/bailleurs</p>
	Bloc de 6 boxes (fosse sèche)			
Dimensions de l'armoire	Bloc de 6 boxes (chasse d'eau)			<p>Même nombre que celui d'autres donateurs/bailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Symbole du don du Japon Ils permettent d'assurer l'éclairage dans les salles de classe Les pavés de petites dimensions sont utilisés pour réduire le coût de construction.
SdC	7,0m×9,0m	7,0m×9,0m	7,0m×9,0m	<p>Mêmes dimensions que celles d'autres donateurs/bailleurs</p>
	1,10m×0,5m	1,50m×0,5m	1,10m×0,5m	
Vérande en face de salles de classe	Largueur 1,6 m (partiel)	Ministère de l'Education : seulement devant les portes BID : largeur : 1,65 m, sur toute la longueur du bâtiment	Largueur 1,6 m (partiel) + rampe pour les handicapés	<p>Mêmes dimensions que celles d'autres donateurs/bailleurs</p>
Bureau de directeur + magasin	7,0m×3,6m	BID : 7,0m×2,9m	7,0m×2,9m	<p>Mêmes dimensions que celles d'autres donateurs/bailleurs</p>
Bloc sanitaire (boxe)	2,2m×1,3m	OPEP : 1,7m×1,2m	1,7m×1,2m	
Fenêtre	6/salle de classe	5/salle de classe	5/salle de classe	<p>Même nombre que celui d'autres donateurs/bailleurs</p>
	Pavés de verre pour éclairage	0,3m×0,3m×4 pièces / fenêtre (0,36m ²)	0,15m×0,15m×8 pièces/fenêtre (0,18m ²)	
SdC		Néant		
Vue en élévation				

Description	Projet général (Phase IV)	Ministère de l'Éducation et d'autres intervenants	Présent Projet	Fondements
Spécifications du gros oeuvre	Résistance de blocs de béton	Résistance de calcul standard : $F_{c28} = 21 \text{ N/mm}^2$	Résistance de calcul standard : $F_{c28} = 18 \text{ N/mm}^2$	<ul style="list-style-type: none"> Valeur minimale de l'Académie d'Architecture du Japon La valeur minimale exigée dans la norme française : $F_{c28} = 20 \text{ N/mm}^2$
	Blocs de béton	200×200×400 Norme : JIS Classe A	200×200×400 Résistance : 1,5 N/mm ²	Une valeur correspondant à 38% de la valeur minimale exigée (classe A) au Japon a été adoptée comme valeur minimale acceptable.
	Dimensions des éléments en béton	Dimensions minimales des poteaux et poutres : 200mm	Dimensions minimales des poteaux et poutres : 150mm	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de nid de gravillons du béton Pour assurer une épaisseur d'enrobage suffisante sur les barres d'armature et pour augmenter la durée de vie
	Diamètre de barres d'armature (barres principales)	Dalle : 120mm Poteau : 14mm Poutre : 12mm	Dalle : 100mm Poteau : 10mm Poutre : 8mm	Mêmes dimensions que celles adoptées par d'autres donateurs/bailleurs
Finition	Type de fondation	Semelle filante en forme de T renversé	Semelle filante plate	Même type que celui adopté par d'autres donateurs/bailleurs
	Matériau de couverture	Tôle à hautes nervures (Hauteur : 153mm)	Tôle à moyennes nervures (Hauteur : 45mm)	Les tôles à hautes nervures ne nécessitent pas de subjectile en charpente métallique et possèdent une bonne maniabilité, mais elles sont chères.
	Finition de murs	Mortier 25mm	Mortier 20mm	Même épaisseur que celle adoptée par d'autres donateurs/bailleurs
	Finition de planchers	Mortier 30mm	Mortier 20mm	Même épaisseur que celle adoptée par d'autres donateurs/bailleurs

2-2-5 Plan de mise en oeuvre du Projet

2-2-5-1 Principes de mise en oeuvre

Le Gouvernement du Sénégal conclura le Contrat d'Agent avec l'Agent d'Approvisionnement conformément à l'Arrangement concernant les Modalités d'Application approuvé joint à l'Echange de Notes (E/N) qui sera conclu entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement du Sénégal. Les deux gouvernements mettront en place un comité consultatif pour se concerter et coordonner l'étendue et le contenu du Projet. Ce comité sera présidé par le représentant du Gouvernement du Sénégal (Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE) du Ministère de l'Education) et composé entre autre du représentant de l'Ambassade du Japon au Sénégal, et comme conseillers si nécessaire des représentants respectifs la JICA et de l'Agent d'Approvisionnement comme membres de la partie japonaise, et des représentants respectifs de la DPRE, de la Direction des Constructions et Equipements Scolaire (DCES) et de l'Unité de Coordination des Projets (UCP) du Ministère de l'Education qui sont les organismes responsables ou chargés du Projet de la partie sénégalaise.

L'Agent d'Approvisionnement affectera un ingénieur architecte japonais qui sera chargé des aspects liés à la construction de bâtiments et un coordinateur de la Composante Soft qui sera chargé de la Composante Soft au sein de son système de mise en oeuvre du Projet. En effet, pour la mise en oeuvre effective du Projet, l'Agent d'Approvisionnement conclura les Contrats d'Agent avec un bureau de contrôle local, des entreprises de construction locales et un bureau de contrôle local pour les travaux de construction, et avec un organisme local spécialisé dans le domaine de la Composante Soft pour la mise en oeuvre de la Composante Soft. En outre de ce qui vient d'être mentionné, l'Agent d'Approvisionnement conclura également un contrat avec un cabinet d'avocats pour traiter les problèmes juridiques notamment ceux qui sont liés aux contrats.

En ce qui concerne le système de mise en oeuvre du Projet de la partie sénégalaise, l'UCP qui relève de l'autorité directe du Cabinet du Ministre sera impliquée, comme représentant du Ministère de l'Education, à l'ensemble des processus de mise en oeuvre du Projet en concertation avec l'Agent d'Approvisionnement, et fera le compte rendu de la situation auprès de la DPRE. La Figure 2-10 montre le système organisationnel de mise en oeuvre du Projet.

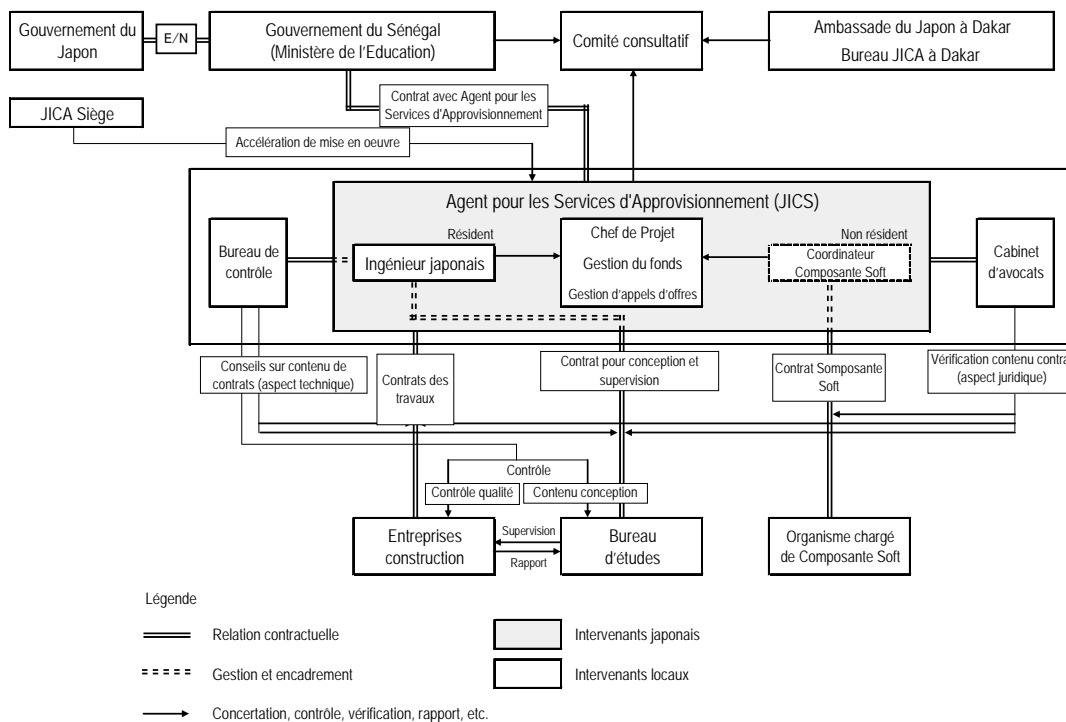


Figure 2-10 Système organisationnel de mise en œuvre du Projet

2-2-5-2 Conditions d'exécutions (conclusion de contrats et traitement de différends)

(1) Problèmes pouvant surgir au stade de la mise en œuvre

Le tableau ci-après montre les problèmes qui pourraient surgir au stade de la mise en œuvre du Projet. Il convient de rappeler qu'un contrat sera conclu avec un cabinet d'avocat local qui fournira son appui notamment pour la confirmation du contenu des contrats à conclure entre l'Agent d'Approvisionnement et des entreprises de construction, un bureau d'études, etc., la vérification du contenu de contrats de travail entre les entreprises de construction et leurs travailleurs, etc., et en cas de conflit.

Tableau 2-13 Problèmes qui pourraient surgir au stade de la mise en œuvre du Projet

Problèmes	Causes	Mesures à prendre	Remarques
Retard dans les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Conflit du travail entre ouvriers et employeurs (contrats de travail non-conformes aux règles) 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation des conditions de contrats de travail au moment de la conclusion de contrats 	* Recrutement d'avocats
	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de main d'œuvre (non paiement de salaires) • Retard dans la livraison de matériaux de construction (déficit financier ou détournement de fonds) 	<ul style="list-style-type: none"> • Equilibre entre le montant du capital et le montant total de marchés • Echelonnement des déboursements bien répartis 	
Résiliation de contrat du fait de retard dans les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Retard dans les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Du fait que la mise en œuvre du Projet s'étend sur plusieurs années, en principe les contrats ne seront pas résiliés. 	
Fuite d'entreprises avec l'avance / faillite	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de fonds d'entreprises (gestion précaire sans planification à long terme, détournement de fonds) 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de la garantie bancaire 	
Collusion entre bureaux d'études et entreprises de construction		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de surveillance par le comité de gestion de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation par les bénéficiaires

(2) Mesures relatives à l'amiante

Les matériaux prévus pour le Projet ne comprennent pas de l'amiante, mais la présence ou non de l'amiante dans les matériaux utilisés dans les ouvrages existants à démolir est inconnue. En effet, les matériaux des ouvrages existants susceptibles de contenir l'amiante sont entre autre le fibrociment (matériau de couverture) et les plaques en silicate de calcium (matériau de plafond). Au cours de l'étude du concept sommaire sur le terrain les membres de la mission d'étude ont obtenu une partie de détritrus du matériau de couverture en fibrociment utilisé dans les infrastructures scolaires existantes. Le résultat de l'analyse cristallographique par diffraction effectuée au Japon a montré qu'il contient le chrysotile. Au Japon, pour la démolition des ouvrages constitués de matériaux contenant l'amiante, il faut se conformer aux « Directives techniques relatives à la disposition des détritrus d'amiante non volant (Comité d'examen de traitements adéquats de déchets contenant les matières nuisibles) » et en cas de démolition les détritrus ne doivent pas être détruits mais ils doivent être disposés dans une aire de décharge désignée à cet effet. Cependant, au Sénégal telle mesure n'est pas appliquée avec rigueur. Par conséquent, les infrastructures scolaires à remplacer par la construction neuve dans le cadre du Projet constituées dudit type de matériau de couverture ne seront en principe ni démolies ni déchargées, mais si la démolition et le déchargement de matériaux démolis

sont nécessaires en raison du terrain trop exigus, il sera traité conformément aux procédures de démolition des ouvrages contenant l'amiante du Japon.

2-2-5-3 Répartition des sites par lot et plan d'appel d'offres

(1) Répartition des sites par lot

Dans le cadre de projets de construction du Ministère de l'Education et de l'AGETIP, les sites cibles sont répartis en petits lots de 20 à 30 salles de classe de sorte que les petites et moyennes entreprises puissent se porter candidat aux appels d'offres. Par contre dans le cas d'un projet financé par la BID, comme le montre le Tableau 2-14 ci-après, la construction de 503 salles de classe sur 198 sites est divisée en 4 lots, dont le plus grand lot concerne la construction de 171 salles de classe sur 74 sites, et est adjugé à une seule entreprise. Dans le cadre du présent Projet, la répartition des sites en lots sera établie sur la base de la composition des lots du projet de la BID, pour les raisons qu'il est difficile d'obtenir la garantie bancaire de la part des petites et moyennes entreprises, qu'il existe de nombreuses entreprises de grande taille qui sont en mesure d'exécuter les travaux de grande envergure et qu'il est possible de réduire l'implication du personnel japonais en diminuant le volume des services liés à l'appel d'offres et à l'adjudication de marchés de l'Agent d'Approvisionnement.

Tableau 2-14 Répartition des sites en lots d'un projet financé par la BID

No. Lot	Région	Entreprise	Catég. Minist. Educ.	Nbre écoles	Infrastructures à construire				Délai exécution
					SdC	Bur.	Blocs sanit.	Magasin	
1	Dakar	E.S.M.B.	B	29	65	25	28	28	7 mois
2	Thiès	E.S.C.I.	A	74	171	74	72	74	10 mois
3	Kolda	C.E.G.E.S.	Inconnue	49	122	42	42	42	8 mois
4	Ziguinchor	E.S.M.B.	B	46	145	19	19	19	10 mois
Total				198	503	160	161	163	

Source : Document de la BID

Les sites du Projet seront divisés en lots en principe en les regroupant par Région de manière que l'étendue en espace de chacun des lots ne soit pas trop vaste pour l'exécution et la supervision des travaux. Quant aux collèges, du fait que ceux à construire dans chacune des Régions ne sont pas nombreux mais répartis dans les zones cibles, à part quelques exceptions, ils seront intégrés dans les lots des écoles élémentaires de la même localité. En effet, le plus grand lot qui est le lot No. 1 couvre les écoles élémentaires de la priorité 1 et les collèges de la Région de Kaolack (nombre d'écoles/collèges : 18, nombre de salles de classe : 94, nombre de bureaux de directeur/principal : 18, nombre de boxes de blocs sanitaires : 92). La taille de ce lot 1 est quand même inférieure à la taille de certains lots du projet de la BID, et représente donc un volume de travaux qu'une seule entreprise peut exécuter aisément. En outre, compte tenu du fait qu'au stade de la conception détaillée certains sites pourraient être exclus du Projet, comme lots de réserve,

les lots qui comprennent tous les écoles/collèges de la priorité 1 (lots 6 et 7 du Tableau 2-15) seront prévus. Le contenu détaillé de chacun des lots et le plan de situation des sites sont tels qu'ils sont présentés à la page suivante.

Tableau 2-15 Récapitulatif de la répartition des sites en lots

No. Lot	Description	Nombre							
		Ecoles Cumul.		SdC Cumul.		Bureaux Cumul.		B. sani. (boxes) Cumul.	
1	Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Kaolack	17		82		17		80	
	Collèges de la Région de Kaolack	1		12		1		12	
	Total	18	18	94	94	18	18	92	92
2	Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Louga	15	33	67	161	11	29	62	154
3	Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Fatick	11	44	44	205	7	36	42	196
4	Collèges de la Région de Dakar	2		6		2		4	
	Collèges de l'IDEN de Mbour de la Région de Thiès	4		18		4		18	
	Ecoles d'application de l'EFI de la Région de Dakar	3		36		1		20	
	Total	9	53	60	265	7	43	42	238
5	Ecoles classées en priorité 1 des IDEN de Thiès Dépt. Et Tivaouane de la Région de Thiès	14		45		12		46	
	Collège de l'IDEN de Thiès Ville	1		4		1		4	
	Total	15	68	49	314	13	56	50	288
6	Ecoles classées en priorité 1 des IDEN de Mbour et de Thiès Ville de la Région de Thiès (2)	16	84	58	372	10	66	58	346
7	Ecoles classées en priorité 1 excepté les écoles d'application de l'IFI de la Région de Dakar	5	89	30	402	4	70	28	374

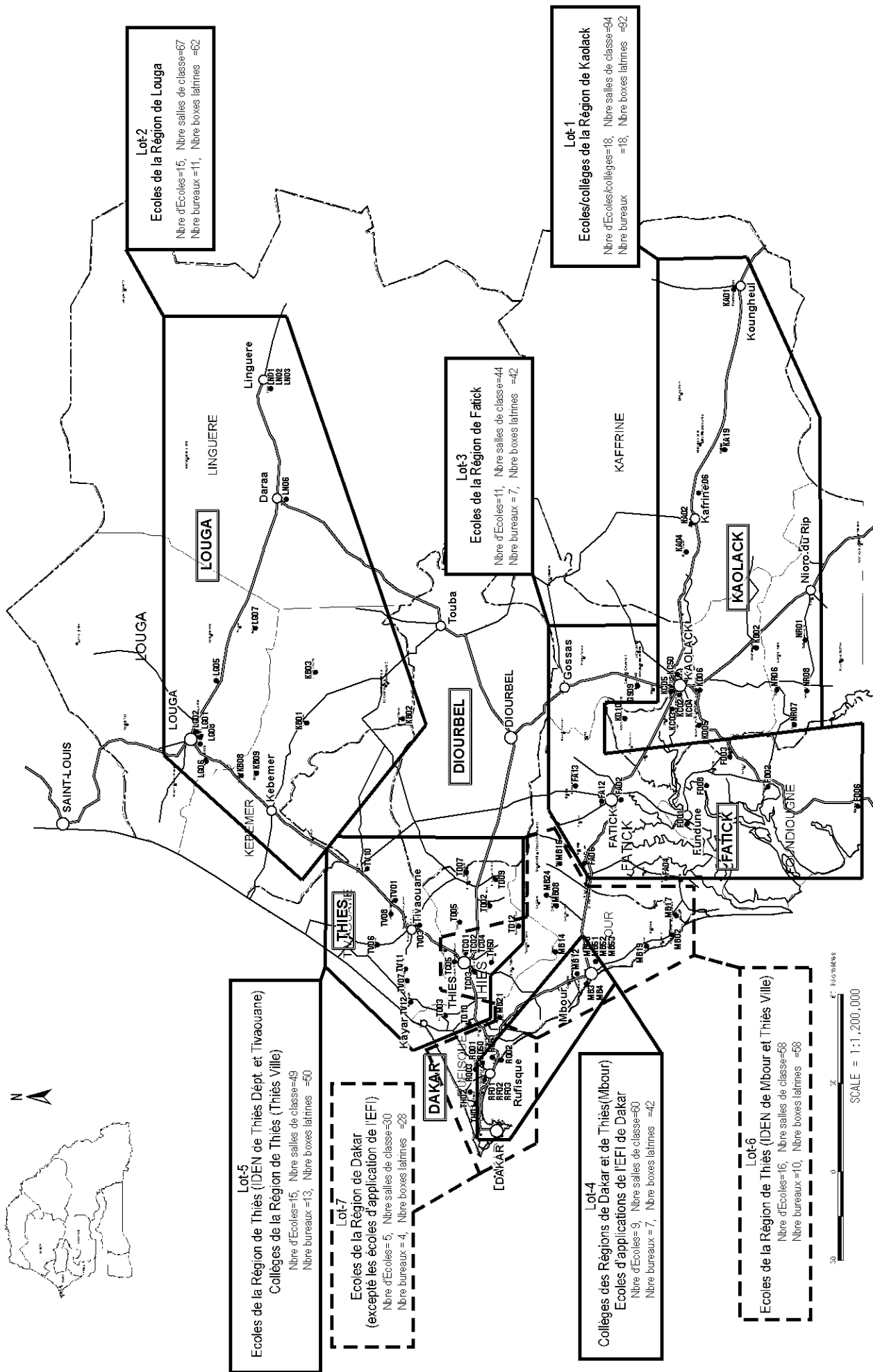


Figure 2-11 Plan de situation des sites

(2) Plan des appels d'offres

[Entreprises de construction]

Le Ministère de l'Education invite tous les ans les entreprises de construction à souscrire sur la liste des entreprises présélectionnées, les classifie en différentes catégories et lance les appels d'offres restreints suivant la taille de lots. Les dossiers d'appel d'offres sont constitués de plans d'architecture (vues en plan et vues en élévation) et du détail quantitatif et estimatif. La conception détaillée (vues en coupe des éléments constitutifs, profondeur de fondations, etc..) est confiée aux entreprises de construction et la différence entre la quantité des travaux indiquée dans le détail quantitatif et estimatif et la quantité des travaux réellement exécutés est ajustée lors de paiements. La BID adopte le mode de l'appel d'offres à concurrence avec préqualification (2 étapes, l'une la préqualification et l'autre la soumission). Il semble que le Ministère de l'Education adopte un mode simple pour alléger le processus d'évaluation des offres de chacun des appels d'offres afin de pouvoir traiter nombreux projets de petite taille. En effet, dans le cadre du Projet, le mode de l'appel d'offres à concurrence avec préqualification sera adoptée d'autant plus que le nombre de lots n'est pas important. Quant à la portion de la fourniture du mobilier scolaire, à l'instar des projets du Ministère de l'Education, de l'AGETIP et de la BID, elle fera l'objet du même appel d'offre que celui des travaux de construction.

[Bureaux d'études]

Au Sénégal il existe plusieurs bureaux d'études qui sont en mesure d'assurer seul la conception détaillée et la supervision des travaux de construction de projets d'une taille équivalente à celle du présent Projet. De la même manière que celle adoptée par le Ministère de l'Education, l'AGETIP et d'autres donateurs, le bureau d'étude sera sélectionné par voie d'appel d'offres qui consiste à évaluer l'offre financière et l'offre technique. Le processus de sélection peut se résumer comme suit :

- a) Avis d'appel d'offres et remise de la déclaration d'intention de participer à l'appel d'offres (comprenant le dossier de préqualification);
- b) Elaboration d'une liste courte ;
- c) Distribution du dossier d'appel d'offres (formulaires de soumission, instructions aux soumissionnaires, termes de référence, etc.)
- d) Evaluation des offres (évaluation technique : 80 %, évaluation financière : 20 %) ;
- e) Négociation et conclusion du marché.

[Organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft]

Comme organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft, une ONG ou une société de consultant est envisageables. Toutefois, à l'issue des enquêtes, il s'est avéré que les ONG sont plus aptes que les consultants pour les raisons ci-dessous

énumérées. Une ONG sera sélectionnée, de la même manière que celle adoptée pour la sélection du bureau d'étude ci-dessus indiquée, donc par voie d'appel d'offres.

- a) Le coût de consultants est plus élevé que celui d'ONG ;
- b) Les ONG sont plus averties que les consultants en matière de mise en œuvre de projets à caractère soft (assistance technique) notamment la mobilisation sociale de communautés, la sensibilisation et l'alphabétisation ;
- c) Les ONG sont plus aptes à assumer les activités de collecte d'informations au niveau régional grâce à leur réseau local et sont plus compétentes et pourvus d'un savoir faire plus riche pour la mise en œuvre des activités sur le terrain.

[Bureau de contrôle]

Il existe 4 bureaux de contrôle au Sénégal, et du fait du faible nombre de bureaux éligibles un appel d'offres restreint sera lancé auprès de ces 4 bureaux de contrôle. L'appel d'offres sera lancé au moyen du dossier d'appel d'offres qui définit les services à rendre.

[Cabinet d'avocat]

Le cabinet d'avocat sera sélectionné par l'Agent d'Approvisionnement après la discussion avec le Ministère de l'Education en tenant compte de des expériences et des résultats obtenus dans des activités similaires locales

2-2-5-4 Plan de visites de sites/conception détaillée

Le bureau d'étude exécutera, au titre du contrat qu'il aura conclu avec l'Agent d'Approvisionnement, et sous l'encadrement de l'ingénieur architecte japonais de l'Agent d'Approvisionnement, les activités d'études constituées de visites de sites comprenant les études géotechniques et les levés topographiques simplifiés, la conception détaillée constituée de la conception détaillée proprement dite, de l'élaboration du dossier d'appel d'offres et du détail estimatif quantitatif, de l'assistance aux activités relatives à l'appel d'offres et à la sélection d'entreprises de construction, et après le commencement des travaux de construction la supervision des travaux de construction, les inspections de l'état d'avancement des travaux et les inspections de réception. Les visites de sites seront effectuées dans les 89 écoles/collèges répartis en 7 lots indiqués dans l'alinéa (1) de l'Article 2-2-5-3 : Répartition des sites par lot, et la liste définitive des écoles/collèges où interviendra le Projet et le nombre de salles de classe et d'autres locaux seront définis sur la base des critères de sélection des écoles/collèges prioritaires indiqués au Tableau 2-1. Ensuite, la conception détaillée qui tient compte du résultat des visites de sites qui auront été effectuées dans les écoles/collèges ainsi sélectionnés définitivement sera réalisée et le dossier d'appel d'offres et le détail estimatif quantitatif pour la sélection d'entreprises de construction seront élaborés.

2-2-5-5 Plans de supervision des travaux de construction / des activités d'approvisionnement

A l'instar de projets sur le financement d'aide japonaise non remboursable générale, les activités de supervision des travaux à assurer par l'Agent d'Approvisionnement peuvent être divisées en 2 groupes, dont l'un qui consiste en les activités liées aux contrôles notamment le contrôle de qualité, la maîtrise du planning d'exécution, la vérification des mesures de sécurité et l'autre les activités d'inspections notamment les inspections sur l'état d'avancement des travaux, les inspections de réception et les inspections de défauts. Les activités susmentionnées seront effectuées sous la gestion et l'encadrement de l'ingénieur architecte japonais. Les activités de chacun des contrôles notamment le contrôle de qualité consistent en 5 étapes, à savoir : a) l'élaboration du plan de contrôle ; b) la vérification du plan ; c) la mise en œuvre du plan ; d) la vérification des conditions de mise en œuvre du plan ; et e) la prise de mesures correctives. Dans le cadre de projets financés sur l'aide japonaise non remboursable générale, les activités a), c) et e) sont assurées par l'entreprise de construction japonaise, tandis que les activités de vérifications b) et d) sont assurées par le consultant japonais. En effet, dans le cadre du présent Projet, ces activités de vérifications sont confiées à un bureau d'études local. Au fait, pour que la qualité des travaux, la maîtrise du planning des travaux et les mesures de sécurité puissent atteindre certain niveau, l'ingénieur architecte japonaise doit vérifier que chacune des activités est exécutée avec rigueur et faire apporter les modifications au fur et à mesure du besoin. Par ailleurs, la fréquence des inspections sur l'état d'avancement des travaux sera beaucoup plus élevée en comparaison de celle de projets de l'aide japonaise non remboursable générale, étant donné qu'il est nécessaire de définir les conditions de paiements plus échelonnés par rapport à celles adoptées dans les projets de l'aide japonaise non remboursable générale compte tenu du fait que les entreprises locales n'ont pas de capitaux et fonds de roulements abondants d'une part, et que plusieurs entreprises de construction exécuteront simultanément les travaux de construction d'autre part. Afin de pouvoir alléger la charge de travail de l'ingénieur architecte japonais, un bureau de contrôle sera intégré dans le système de supervision des travaux, à qui en principe les contrôles par échantillonnage, les inspections de réception et les inspections de défauts 1 an après la réception provisoire seront confiés pour assurer la qualité de la conception et de l'exécution des travaux. Dans tel système de supervision, l'ingénieur architecte japonais sera tenu d'assurer l'encadrement du bureau de contrôle et du bureau d'études locaux, d'assurer la maîtrise du planning d'exécution des travaux, le contrôle de qualité, la prise de mesure de sécurité et la supervision des différents contrôles et inspections, et de réceptionner les rapports remis par le bureau de contrôle et le bureau d'études locaux.

2-2-5-6 Plan de contrôle de qualité

Pour les éléments constitutifs liés à la durée de vie et à la résistance des ouvrages (résistance du béton, résistance des blocs de béton), les méthodes d'essais nécessaires et suffisantes sans

pour autant constituer une charge excessive pour les entreprises et le bureau d'études locaux seront adoptées. Compte tenu du fait que les sites cibles du Projet sont éparpillés dans les différentes Régions, la résistance de blocs de béton sera testée par la méthode de chute libre adoptée au stade de l'étude du concept sommaire sur le terrain. Le tableau ci-après montre la fréquence et les critères de jugement des essais. En outre, les résistances des matériaux de barres d'armatures et de charpentes métalliques seront vérifiées au moyen de certificats de contrôle en usine et leurs formes et dimensions seront vérifiées par contrôle visuel sur les chantiers.

Tableau 2-17 Essais des matériaux de construction

Eléments à tester	Méthodes d'essai	Fréquence ^{*3}	Critères de jugement
Résistance du béton	Essai de compression sur les éprouvettes prélevées pour les essais de résistance (JIS A 1132) ^{*1}	1 fois par bâtiment sur le béton de fondation et le béton de dallage ^{*4}	Le résultat d'un essai doit être égal ou supérieur à la résistance nominale ^{*5} et la moyenne des 3 essais doit être égale ou supérieure à la résistance nominale.
Blocs de béton	Chute libre de blocs de béton à partir d'une hauteur de l'ordre de 1,2 m au-dessus du sol ^{*2}	1 fois pour chaque quantité de blocs de béton d'une salle de classe (environ 25 m ³)	Tous les 3 blocs doivent conserver plus de 2/3 de leur forme initiale.
Barres d'armature (résistance)	Certificat de contrôle en usine	Pour chaque diamètre de barres d'armature	La limite d'élasticité doit être égale ou supérieure à la valeur prescrite.
Barres d'armature (formes et dimensions)	Contrôle visuelle sur les chantiers	Pour chaque inspection de ferrailage	Vérification à la lumière des plans de conception
Charpentes métalliques (résistance)	Certificat de contrôle en usine	Pour chaque élément de charpente métallique	La résistance à la traction doit être égale ou supérieure à la valeur prescrite.
Charpentes métalliques (formes et dimensions)	Contrôle visuelle sur les chantiers	Pour chaque élément de charpente métallique	Vérification à la lumière des plans de conception

- Notes) *1 : La norme JIS A 1132 est cohérente avec les normes ISO 1920 et ISO 2736-2 et la fabrication d'éprouvettes est équivalente à celle prescrite dans les normes internationales.
- *2 : Au stade de l'étude du concept sommaire, les essais de compression ont été effectués sur les échantillons fournis par les entreprises locales et sur ceux acquis sur le marché, et en même temps, la relation entre la résistance et l'état de destruction de blocs de bétons lorsque ceux-ci sont soumis à l'essai de chute libre à partir d'une hauteur de l'ordre de 1,2 m a été vérifiée.
- *3 : Les fréquences sont définies de manière que les essais ne constituent pas une charge lourde pour les entreprises de construction, le bureau de contrôle et le bureau d'études.
- *4 : La vérification de la résistance du béton des éléments constitutifs de la superstructure (poteaux et poutres) n'est pas exigée du fait que si les blocs de béton ont une résistance suffisante, le manque de la résistance dans certaine mesure de ces éléments ne peut être un défaut sérieux pour les bâtiments.
- *5 : La résistance nominale est définie à résistance de calcul + 3 N/mm², car le résultat de la comparaison entre la résistance d'éprouvettes et celle du béton coulé sur place montre que la résistance d'éprouvettes dans lesquelles les granulats restent à leur intérieur est légèrement supérieure à celle du béton sur place (+3 N/mm²).

2-2-5-7 Plan d'approvisionnement en matériels et matériaux

Les matériels et matériaux de construction à utiliser dans le cadre du Projet sont tous conformes aux spécifications locales, et sont donc disponibles sur le marché local. Toutefois, étant donné qu'à part le sable, le gravier et le ciment, tous les matériels et matériaux sont soit les produits importés soit les produits fabriqués au Sénégal à partir de matériaux importés, certain d'entre eux ne sont pas disponibles dans les villes de régions (Louga et Kaolack), et de ce fait ils sont transportés de Dakar, la capitale du pays, ce qui aura une répercute sur le coût de construction.

Tableau 2-18 Pays d'origine des matériels et matériaux

Matériels/matériaux	Sénégal	Pays tiers	Remarques
Sable		-	Le sable extrait à l'intérieur du pays d'une bonne qualité est disponible en quantité suffisante.
Gravier		-	Une usine de concassage fabrique le gravier à partir de roche locale.
Ciment		-	Il existe une usine de fabrication du ciment au Sénégal. Le ciment Portland ordinaire est en bonne qualité et la quantité commercialisée est suffisante.
Barres d'armature		-	Les barres importées de l'Espagne, de l'Italie ou de la France seront approvisionnées.
Charpentes métalliques		-	Idem
Matériau de coffrage		-	Les bois approvisionnés au Sénégal seront utilisés (les contreplaqués de grande taille ne sont pas disponibles.)
Blocs de béton		-	Les blocs de béton fabriqués au Sénégal ne sont pas de bonne qualité. Il est donc nécessaire que les entreprises de construction les fabriquent sur les chantiers afin de pouvoir utiliser les blocs de béton d'une résistance suffisante.
Pavés de verre		-	Les produits importés de l'Espagne ou de la France seront approvisionnés au Sénégal.
Bois de construction		-	Les bois seront importés de la Cote d'Ivoire ou du Bénin. Toutefois leur qualité est variable.
Menuiserie métallique		-	Elle sera fabriquée au Sénégal à partir des éléments d'acier importés.
Pièces de quincaillerie		-	Les produits importés de la France seront approvisionnés au Sénégal.
Tôle nervurée galvanisée		-	Les produits importés de la France seront approvisionnés au Sénégal.
Peinture		-	Les produits locaux seront approvisionnés.
Mobilier en bois		-	Les produits locaux seront approvisionnés.
Mobilier en acier		-	Le mobilier sera fabriqué au Sénégal à partir des éléments d'acier importés.

2-2-5-8 Planning d'exécution du Projet

(1) Planning général du Projet

Le planning général du Projet sera établi dans les conditions de base ci-dessous indiquées.

Tableau 2-19 Événements importants constituant le planning d'exécution

Activités	Description	Durée
Préparation	Mise en place du bureau, logements, etc.	0,75 mois
Sélection d'un bureau de contrôle	Appel d'offres restreint (Avis d'appel d'offres – Soumission – Conclusion du contrat)	2,0 mois
Sélection d'un cabinet d'avocat	Sélection en tenant compte des expériences et des résultats obtenus	
Sélection d'un bureau d'études	Appel d'offres avec offre technique et offre financière (Avis d'appel d'offres – Déclaration d'intention de soumissionner – Liste courte – Remise d'offres– Conclusion du contrat)	2,75 mois
Sélection d'un organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft		
Conception détaillée	Visites de sites (levées topographiques simplifiées, études géotechniques) Elaboration des documents de conception détaillée Obtention du permis de construire Elaboration du détail quantitatif et estimatif Elaboration du dossier d'appel d'offres	2,5 mois
Sélection d'entreprises de construction	Appel d'offres à concurrence ouverte avec préqualification (Avis d'appel d'offres – Préqualification – Distribution du dossier d'appel d'offres – Soumission – Conclusion de contrats)	2,75 mois /lot
Exécution des travaux de construction	6 lots seront exécutés en 3 étapes, à savoir 3 lots en 1 ^{ère} étape, 2 lots en 2 ^{ème} étape et 1 lot en 3 ^{ème} étape	7,0 mois /site

(2) Planning d'exécution des travaux de construction

En considération des éléments ci-dessous énumérés, le planning d'exécution des travaux de construction sera établi de manière à diviser les travaux en 3 étapes et à décaler largement la période de passation de marchés de chacune des étapes, dont l'étape 1 couvrira les lots 1 et 2, l'étape 2 les lots 3 et 4 et l'étape 3 le lot 5. Les pourcentages des travaux de ces étapes par rapport à l'ensemble des travaux se chiffrent approximativement à 59 % pour l'étape 1, à 23 % pour l'étape 2 et à 18 % pour l'étape 3.

- 1) Répartir de façon homogène le volume des activités de supervision des travaux afin d'éviter les charges excessives pour le système de supervision des travaux du bureau d'études :
 - Eviter la mise en oeuvre simultanée de plusieurs lots de grande taille.
- 2) Faciliter l'ajustement entre les prix du détail estimatif et quantitatif et les volumes des travaux exécutés vers la fin du Projet :
 - Réduire le nombre de lots à réaliser en étape 3.
- 3) Etablir le planning qui permet de récupérer facilement le retard des travaux vers la fin du Projet:

- Réduire le nombre de lots à réaliser en étape 3.

Le Tableau 2-21 de la page suivante montre le Planning d'exécution du Projet qui récapitule les points ci-avant.

Tableau 2-20 Répartition des lots par étape

Etape	No. Lot	Région et écoles/collèges concernés	Nombre				Rapport du coût des travaux *1
			Ecoles/collèges	SdC	Bur.	Blocs Sani. (boxes)	
1	1	Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Kaolack	17	82	17	80	59 %
		Collèges de la Région de Kaolack	1	12	1	12	
	2	Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Louga	15	67	11	62	
	Total		33	161	29	154	
2	3	Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Fatick	11	44	7	42	23 %
	4	Collège de la Région de Thiès (Mbour)	4	18	4	18	
		Collèges de la Région de Dakar	2	6	2	4	
		Ecoles d'application de l'IFI de la Région de Dakar	3	36	1	20	
	Total		20	104	14	84	
3	5	Ecoles classées en priorité 1 de la Région de Thiès (IDEN Thiès Dépt. et Tivaouane)	14	45	12	46	18 %
		Collèges de la Région de Thiès (Thiès Ville)	1	4	1	4	
	Total		15	49	13	50	

Note *) : Les rapports du coût des travaux sont calculés sur la base du coût approximatif du Projet en admettant que le coût de construction d'un bureau de directeur/principal correspond à 1/3 du coût d'une salle de classe et celui d'un boxe de bloc sanitaire à 1/6 du coût d'une salle de classe.

Tableau 2-21 Planning d'exécution du Projet

Avancement Nième mois au cas où le Projet serait soumis au conseil des Ministres en octobre	2006		2007		2008		2009									
	0	11	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2
Activités	Saison sèche			Saison des pluies			Saison sèche			Saison des pluies			Saison sèche			
<p>▼ Conclusion de l'Echange de Notes</p> <p>▼ Contrat avec Agent pour les Services d'Approvisionnement</p>																
<p>Consultation</p> <p>▼ Avis d'appel d'offres</p> <p>▼ Explication du DAO</p> <p>▼ Déploiement des offres</p> <p>▼ Conclusion contrat</p> <p>Bureau de contrôle</p> <p>Bureau d'études / ONG Composante Soft</p>				<p>▼ Avis d'appel d'offres</p> <p>▼ Explication du DAO</p> <p>▼ Déploiement des offres</p> <p>▼ Conclusion contrat</p> <p>Entreprises (Lots 3,4)</p>			<p>▼ Avis d'appel d'offres</p> <p>▼ Explication du DAO</p> <p>▼ Déploiement des offres</p> <p>▼ Conclusion contrat</p> <p>Entreprises (Lots 3,4)</p>			<p>▼ Avis d'appel d'offres</p> <p>▼ Explication du DAO</p> <p>▼ Déploiement des offres</p> <p>▼ Conclusion contrat</p> <p>Entreprises (Lots 3,4)</p>			<p>▼ Avis d'appel d'offres</p> <p>▼ Explication du DAO</p> <p>▼ Déploiement des offres</p> <p>▼ Conclusion contrat</p> <p>Entreprises (Lots 3,4)</p>			
<p>Visites de sites</p> <p>Conception détaillée</p>				<p>Visites de sites</p> <p>Conception détaillée</p>												
Lot 1				<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			
Lot 2				<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			
Lot 3				<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			
Lot 4				<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			
Lot 5				<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			<p>Travaux préparatoires</p> <p>Travaux de fondations</p> <p>Travaux de gros oeuvre</p> <p>Travaux de second oeuvre</p> <p>Travaux extérieurs</p> <p>Inspections</p>			
<p>Préparation de l'ensemble des activités de la Composante Soft</p> <p>Mise en œuvre de la formation Etape 1</p> <p>Mise en œuvre des activités et suivi Etape 1</p> <p>Préparation des activités de l'Etape 2</p> <p>Mise en œuvre de la formation Etape 2</p> <p>Mise en œuvre des activités et suivi Etape 2</p> <p>Synthese de l'ensemble des activités /</p> <p>Finalisation du manuel des activités de maintenance de structures scolaires et d'animation des</p>	<p>Préparation de l'ensemble des activités de la Composante Soft</p> <p>Mise en œuvre de la formation Etape 1</p> <p>Mise en œuvre des activités et suivi Etape 1</p> <p>Préparation des activités de l'Etape 2</p> <p>Mise en œuvre de la formation Etape 2</p> <p>Mise en œuvre des activités et suivi Etape 2</p> <p>Synthese de l'ensemble des activités /</p> <p>Finalisation du manuel des activités de maintenance de structures scolaires et d'animation des</p>			<p>Préparation de l'ensemble des activités de la Composante Soft</p> <p>Mise en œuvre de la formation Etape 1</p> <p>Mise en œuvre des activités et suivi Etape 1</p> <p>Préparation des activités de l'Etape 2</p> <p>Mise en œuvre de la formation Etape 2</p> <p>Mise en œuvre des activités et suivi Etape 2</p> <p>Synthese de l'ensemble des activités /</p> <p>Finalisation du manuel des activités de maintenance de structures scolaires et d'animation des</p>			<p>Préparation de l'ensemble des activités de la Composante Soft</p> <p>Mise en œuvre de la formation Etape 1</p> <p>Mise en œuvre des activités et suivi Etape 1</p> <p>Préparation des activités de l'Etape 2</p> <p>Mise en œuvre de la formation Etape 2</p> <p>Mise en œuvre des activités et suivi Etape 2</p> <p>Synthese de l'ensemble des activités /</p> <p>Finalisation du manuel des activités de maintenance de structures scolaires et d'animation des</p>			<p>Préparation de l'ensemble des activités de la Composante Soft</p> <p>Mise en œuvre de la formation Etape 1</p> <p>Mise en œuvre des activités et suivi Etape 1</p> <p>Préparation des activités de l'Etape 2</p> <p>Mise en œuvre de la formation Etape 2</p> <p>Mise en œuvre des activités et suivi Etape 2</p> <p>Synthese de l'ensemble des activités /</p> <p>Finalisation du manuel des activités de maintenance de structures scolaires et d'animation des</p>						

2-2-6 Plan de la Composante Soft

2-2-6-1 Nécessité de la Composante Soft

Pour recueillir les éléments permettant de déterminer la mise en œuvre ou non de la Composante Soft, et de mettre en place un système adéquat de mise en œuvre au cas où celle-ci serait jugée nécessaire, les réunions d'entretien d'écoute ont été tenues avec les principales parties prenantes de l'école (directeur d'école/principal de collège, enseignants, représentants de l'APE, représentants des communautés, etc.). En effet, pour ces rencontres, une école de la Région de Thiès comme école représentative des écoles en milieu urbain, une école de la Région de Fatick et une autre de la Région de Kaolack comme écoles représentatives des écoles en milieu rural et un collège ont été choisis parmi les écoles/collèges éligibles des 5 Régions cibles du Projet. Le résultat de l'analyse des informations recueillies au cours desdites réunions a montré que pour les raisons ci-dessous mentionnées que pour le renforcement de la compétence organisationnelle des « Comités de gestion de l'école / Conseil de gestion de l'établissement » à travers la Composante Soft est indispensable pour que les infrastructures scolaires puissent être entretenues de manière pérenne et que l'environnement scolaire puisse être amélioré avec participation des communautés locales.

- a) Est nécessaire un système organisationnel qui peut mener les activités de sa propre initiative comme instance centrale au niveau de chacune des écoles/collèges pour que la maintenance des infrastructures scolaires puissent être assurée de manière systématique et pérenne ;
- b) Bien que le « Comité de gestion de l'école / Conseil de gestion de l'établissement » soit tenu d'assurer en tant que structure centrale les fonctions indiquées au point a) ci-dessus dans le contexte de la décentralisation, il est encore considéré comme une structure provisoire, et est donc une organisation précaire ;
- c) Le plan d'actions de l'école/du collège n'est pas élaboré ni mis en œuvre de façon planifiée et les actions ne sont pas menées de manière systématique et efficace, et ce, en particulier au niveau des écoles élémentaires.

2-2-6-2 Description sommaire de la Composante Soft

(1) Objectifs et résultats attendus de la Composante Soft

Compte tenu du résultat des réunions avec les parties prenantes des écoles/collèges, les objectifs globaux, les objectifs spécifiques et les résultats attendus de la Composante Soft sont définis comme suit:

Objectifs globaux
(1) « Le Comité de gestion de l'école /le Conseil de gestion de l'établissement» fonctionne de manière pérenne avec participation spontanée de communautés locales aux activités de l'école /du collège pour que la maintenance des infrastructures scolaires puisse être assurée et l'amélioration des conditions d'hygiène puisse être réalisée de façon autonome.
(2) Les intervenants des communautés considèrent que l'école leur appartient (amener les intervenants à avoir un esprit d'appropriation vis-à-vis de l'école).
Objectifs spécifiques
(1) Les activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène sont assurées de manière autonome à travers le leadership du « Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement ».
(2) Les communautés sont amenées à s'intéresser à l'école et la participation et l'appui aux activités de l'école s'accroissent.
Résultats attendus de la Composante Soft
(1) Elaboration des manuels de formation (manuel de l'atelier de démarrage/élaboration et mise en œuvre du plan et manuel d'utilisation et de nettoyage de blocs sanitaires)
(2) Mise en place et fonctionnement pérenne des « Comités de gestion de l'école / Conseils de gestion de l'établissement»
(3) Elaboration du plan de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène par le Comité de gestion de l'école / Conseil de gestion de l'établissement.
(4) Les activités concrètes sont menées sur la base du plan ci-dessus mentionné avec le leadership du Comité de gestion de l'école / Comité de gestion de l'établissement.
(5) Un « manuel des activités de maintenance de infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » est élaboré sur la base des leçons tirées des activités ci-dessus indiquées.

(2) Ecoles/collèges cibles de la Composante Soft

Les écoles élémentaires et les collèges où les salles de classe seront construites dans le cadre du Projet des 4 Régions de Kaolack, Fatick, Thiès et Dakar seront ciblés. La région de Louga ne fera pas l'objet de la présente Composante Soft d'autant plus qu'un programme similaire intitulé « le Projet d'amélioration de l'environnement de l'éducation » consistant en le renforcement des activités autonomes d'amélioration de l'école par les comités de gestion de l'école est planifié.

(3) Stratégies et approches pour atteindre de manière efficace les objectifs spécifiques

Afin de pouvoir atteindre de manière efficace les objectifs de la Composante Soft, les 5 stratégies/approches ci-dessous énumérées seront adoptées.

- a) Prise de mesures pour renforcer davantage l'esprit d'appropriation et l'intérêt à l'école/au collège des communautés et parents d'élèves :

Des occasions de rassemblement des parties prenantes de l'école/du collège seront multipliées, ce qui permettra de renforcer la cohésion et la compétence de l'organisation (exemple : tenue de réunions périodiques).

- b) Mise en place d'un système permettant de renforcer davantage l'implication des collectivités locales et des structures déconcentrées de l'éducation (IA et IDEN):

Sera mis en place un système institutionnel permettant l'implication des collectivités locales et des structures déconcentrées de l'éducation (IA et IDEN) qui est un des facteurs déterminants du succès de la déconcentration.

c) Fourniture des appuis méticuleux à travers les suivis :

Une importance particulière sera accordée aux suivis non seulement pendant la tenue des ateliers mais aussi pendant l'exécution des activités à l'école/au collège pour que les parties prenantes de l'école/du collège puissent percevoir l'école/le collège comme « Notre école/collège » et mener les activités appropriées de façon autonome.

d) Amélioration de la motivation et formulation des idées à travers l'échange et le partage des informations et des expériences entre les écoles/collèges :

L'échange des expériences et la compétition entre les écoles/les collèges pourront fortement inciter les parties prenantes de l'école/du collège et ainsi les amener à s'impliquer activement dans les affaires de l'école/du collège. Par conséquent, des occasions permettant le partage des expériences entre les écoles/collèges seront organisées pour renforcer davantage la pérennité des activités.

e) Intervention conjointe avec les projets d'assistance technique

Il sera procédé à une réflexion sur ce que devait être le système organisationnel du « Comité de gestion de l'école /Conseil de gestion de l'établissement» en le considérant comme instance centrale de la gestion d'école/collège et en collaboration avec le Gouvernement sénégalais, la JICA et d'autres donateurs. Les résultats et le savoir faire (notamment le manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène) produits à l'issue de la Composante Soft seront mutualisés avec « le Projet d'amélioration de l'environnement de l'éducation »qui démarrera à la même période dans la région de Louga.

(4) Contenu des activités de la Composante Soft

En tenant compte des stratégies et approches ci-dessus indiquées, les activités ci-dessous énumérées ont été définies en vue d'atteindre les objectifs globaux, les objectifs spécifiques et d'obtenir les résultats attendus.

[Résultat attendu-1] Les manuels de formation sont élaborés (manuel d'atelier de démarrage/élaboration et de mise en œuvre du plan et manuel d'utilisation et de nettoyage de blocs sanitaires)

- a) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft élabore une série de manuels de formation (manuel d'atelier de démarrage/élaboration et de mise en œuvre du plan et manuel d'utilisation et de nettoyage de blocs sanitaires)

[Résultat attendu-2] Le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement est mis en place et fonctionne de façon pérenne.

- a) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft effectue le diagnostic de la situation actuelle des écoles/collèges cibles ;
- b) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft tient les ateliers de démarrage avec les représentants de chacun des écoles/collèges cibles dans chacune des Régions (IA).
- c) Les représentants de chacune des écoles et chacun des collèges tiennent une réunion plénière avec participation de toutes les parties prenantes pour expliquer les objectifs de la Composante Soft, les rôles du Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement, etc.
- d) Les représentants de chacune des écoles et chacun des collèges tiennent une réunion plénière avec participation de toutes les parties prenantes pour sélectionner les membres du Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement.
- e) Les représentants de chacune des écoles et chacun des collèges mettent en place au sein de leur établissement le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement et rédigent un procès-verbal des discussions.
- f) Les réunions sont tenues périodiquement pour que les communautés locales et les membres du Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement comme noyau de ces acteurs soient informés périodiquement, pendant l'exécution des travaux de construction de salles de classe, de l'état d'avancement des travaux et d'autres éléments. De plus, ils visitent le chantier de construction.
- g) Le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement se réunit périodiquement et à chaque réunion un procès-verbal est rédigé impérativement. Les communautés locales et les membres du Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement comme noyau de ces acteurs visitent les salles de classe en cours de construction.
- h) Le Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement tient les réunions périodiquement et à chaque réunion un procès verbal des discussions est rédigé impérativement.

[Résultat attendu-3] Le plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène est élaboré par le Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement.

- a) Le coordinateur de la Composante Soft (japonais) effectue un breffage auprès de l'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft sur les techniques requises pour les formations à dispenser.
- b) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft élabore le manuel d'élaboration et de mise en œuvre du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène ».
- c) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft tient l'atelier d'élaboration et de mise en œuvre du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » à l'encontre des représentants des Comités de gestion de l'école/Conseils de gestion de l'établissement.
- d) Le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement tient l'atelier d'élaboration et de mise en œuvre du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » à l'encontre des acteurs de l'école/collège.
- e) Le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement de toutes les écoles et tous les collèges cibles élabore son « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » sur la base du résultat de l'atelier susmentionné.
- f) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft fournit les conseils aux écoles/collèges cibles sur l'élaboration du « plan des activités ».

[Résultat attendu-4] Le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement met en œuvre les activités concrètes sur la base du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène »

- a) Les communautés locales mènent, avec le Comité de gestion de l'école/Le Comité de gestion de l'établissement comme noyau des acteurs, les activités sur la base du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène ».
- b) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft dispense une formation sur « l'utilisation et le nettoyage de blocs sanitaires » dans les écoles/collèges cibles dans le cadre des ateliers.
- c) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft assure le suivi et fournit les conseils sur les activités menées sur la base du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » des conditions d'utilisation et de nettoyage de blocs sanitaires dans les écoles/collèges cibles.

- d) Les écoles/collèges cibles procèdent, sous l'initiative de leur Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement à une autoévaluation à mi-parcours.
- e) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft organise une réunion de compte rendu des activités à mi-parcours des écoles/collèges cibles au niveau de chacune des IDEN pour favoriser le partage des informations entre eux.
- f) Le Comité de gestion de l'école de chacune des écoles cibles/le Conseil de gestion de l'établissement de chacun des collèges cibles procède de manière spontanée à une évaluation de la fin de la mise en œuvre du plan des activités et élabore le plan des activités du cycle subséquent sur la base du résultat de ladite évaluation.

[Résultat attendu-5] Le « Manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » est élaboré sur la base des leçons tirées des activités ci-dessus mentionnées.

- a) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft élabore le « Manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène ».
- (5) Système organisationnel de mise en œuvre de la Composante Soft et principales activités

La figure 3-12 montre les relations entre les principales parties prenantes de la Composante Soft et leurs principales activités.

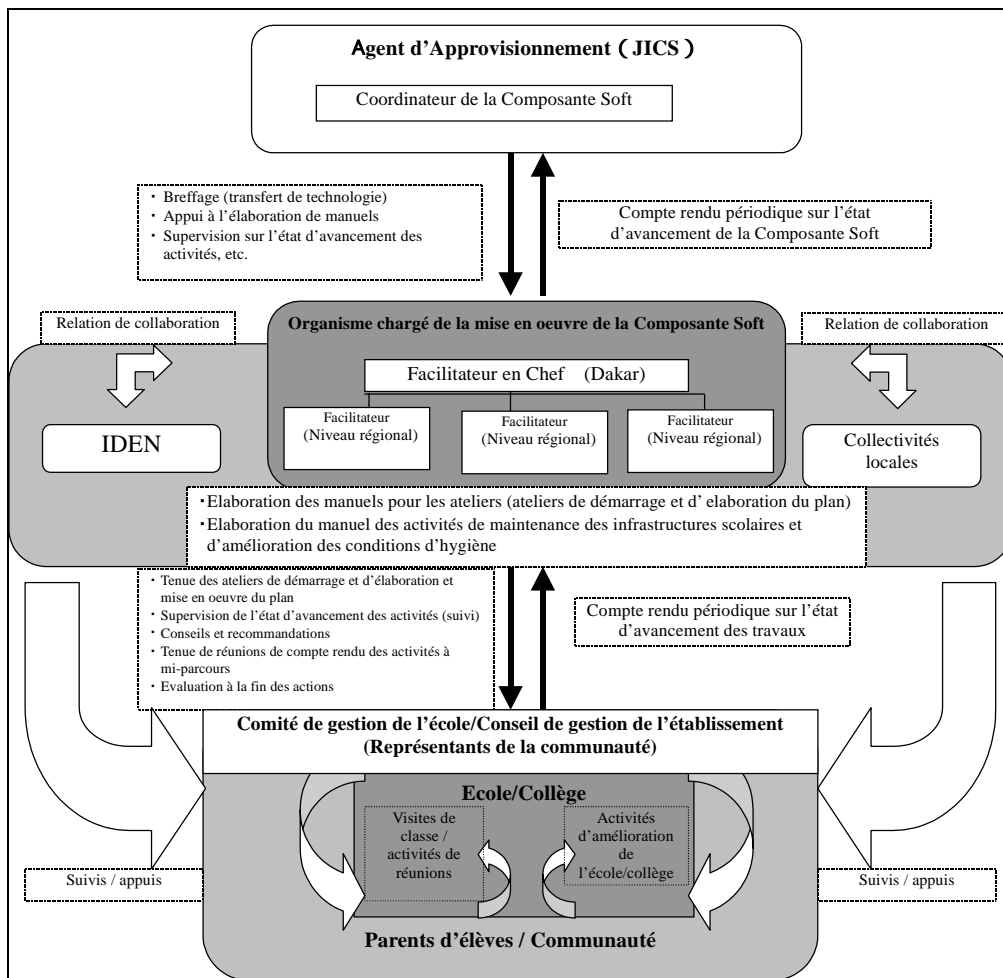


Figure 2-12 Système organisationnel de mise en œuvre de la Composante Soft et principales activités des parties prenantes

(6) Ordres des activités

Comme le montre le planning général du Projet, les travaux de construction seront exécutés en 3 Etapes. D'autre part, les activités de la Composante Soft constituant un cycle se composent entre autre de celles prévues dès le démarrage des travaux de construction et des activités et les suivis après l'achèvement des travaux de construction. Au fait, tel planning ne permet pas d'effectuer dans le cadre de l'Etape 3 les mêmes activités de la Composante Soft que celles des Etapes 1 et 2, car l'ensemble des activités de la Composante Soft prend fin avec l'achèvement des travaux de construction, et qu'après l'achèvement des travaux de construction dans les écoles/collèges cibles de l'Etape 3, les activités de l'Etape 3 de la Composante Soft doivent être aussi terminées. Pour résoudre ce problème, l'ensemble des activités de la Composante Soft sera divisé en 2 Etape, et les écoles/collèges où les infrastructures scolaires seront construites en Etapes 2 et 3 feront l'objet des activités de la Composante Soft de l'Etape 2. Le schéma ci-après montre l'ordre de l'ensemble des activités de la Composante Soft. A l'issue des activités de l'Etape 1 (évaluation à la fin des activités et élaboration du plan des activités

du cycle subséquent), les activités de la Composante Soft de l'Etape 2 seront répétées de la même manière que celles de l'Etape 1, à savoir à partir de la « Tenue de l'atelier de démarrage à l'encontre des représentants des écoles/collèges cibles ». Après l'achèvement des activités de l'Etape 2, le « Manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » sera finalisé et un rapport final des activités de la Composante soft sera rédigé.

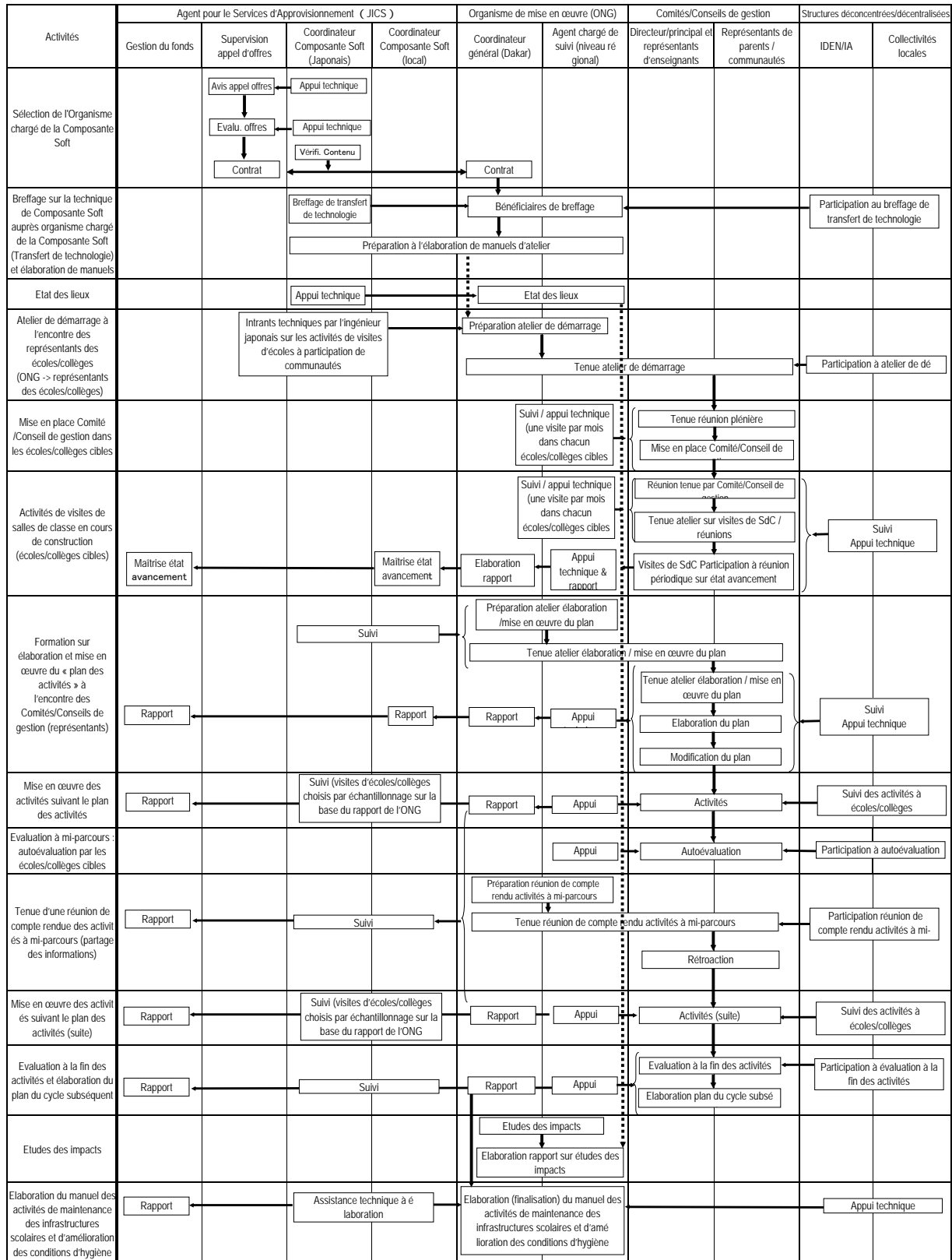


Figure 2-13 : Planigramme des activités de la Composante Soft (Etape 1)

2-3 Obligations du Gouvernement sénégalais

Les obligations du Gouvernement sénégalais sont comme suit :

- a) Mise à la disposition des terrains nécessaires à la construction des infrastructures scolaires dans le cadre du Projet ;
- b) Nivellement de terrains, branchements au réseau d'alimentation électrique, à celui d'alimentation en eau et à celui d'évacuation des eaux et d'autres aménagements/travaux connexes au besoin ou si le résultat des études menées par la partie japonaise le juge nécessaire.

2-4 Plan de fonctionnement et de maintenance du Projet

2-4-1 Plan de fonctionnement

La gestion et le fonctionnement des écoles élémentaires sont assurés par les 11 Inspections d'Académies (IA) créées à raison d'une Académie par Région et les Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN) qui fonctionnent sous l'autorité de chacune de ces IA sous la compétence de la Direction de l'Enseignement Elémentaire du Ministère de l'Education. La gestion et le fonctionnement des collèges sont aussi assurés par les IA sous la compétence de la Direction de l'Enseignement Moyen et Secondaire Général du même ministère. En effet, dans l'ensemble du pays on compte 43 IDEN et l'étendue en espace de chacune correspond à peu près au découpage administratif en départements. Toutefois, la Région de Dakar qui est composée de 3 communes (équivalent aux départements) compte 10 IDEN, tandis que les Régions de Thiès et de Kaolack comptent chacune 2 IDEN, l'une urbaine et l'autre rurale. Les IDEN assurent le suivi des activités et l'encadrement sur la gestion et le fonctionnement des écoles élémentaires et les IA assurent en tant que le chef hiérarchique des IDEN les activités administratives. Quant aux collèges, les IA assurent directement le suivi de leurs activités et l'encadrement sur la gestion et le fonctionnement.

Si le Projet est mis en œuvre et les salles de classe sont construites en création ou en extension, il est impératif d'affecter les enseignants additionnels pour que ces salles de classe puissent fonctionner. De plus pour les écoles/collèges en nouvelle création, il faut affecter un directeur d'école/principal de collège. En effet, du fait que pour les classes en double vacation un enseignant est affecté pour chacune des classes du matin et de l'après midi, les enseignants additionnels doivent être affectés à raison d'un par salle de classe construite en création ou en extension. Le Tableau 2-22 ci-après montre le nombre d'enseignants additionnels nécessaires dans les écoles/collèges cibles du Projet calculé en comparaison du nombre d'enseignants indiqué dans les questionnaires et du nombre total de salles de classe après l'achèvement du Projet (nombre de salles de classe construites par le Projet + nombre de salles de classe existantes à part celles qui seront remplacées par la construction neuve). Le nombre d'instituteurs formés s'élève à 4.000 en 2006 d'une part, et le PDEF s'est fixé comme objectif

pour la construction de salles de classe à 2.500 par an d'autre part, les instituteurs additionnels pourront être affectés sans problème dans les salles de classe qui seront construites par le Projet.

Tableau 2-22 Nombre d'enseignants additionnels nécessaires

Région	Directeurs/principaux	Enseignants	Total
Louga	1	15	16
Kaolack	6	58	64
Fatick	4	21	25
Thiès	1	15	16
Dakar	1	0	1
Total	13	109	122

2-4-2 Plan de maintenance des infrastructures scolaires

A l'issue de la décentralisation, l'entretien, la réparation et la réhabilitation des infrastructures scolaires doivent être assurées par le Comité de gestion de l'école/ Conseil de gestion de l'établissement qui sont constitué d'un représentant de la collectivité locale, du directeur d'école/principal de collège, des parents d'élèves et des communautés locales. Toutefois, le Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement n'est pas en mesure de s'acquitter de leurs fonctions, et en réalité ce sont les Conseils de gestion de chaque établissement qui assument ces fonctions. De toute façon, les communautés locales apportent leurs contributions pour la réparation et la réhabilitation des infrastructures scolaires, mais leurs moyens financiers ne sont pas abondants. Par conséquent, les infrastructures scolaires à construire par le Projet seront conçues de manière que la maintenance ne soit pas nécessaire dans le premier temps.

2-5 Coût estimatif du Projet

2-5-1 Coût initial estimatif

Le coût initial estimatif du Projet nécessaire au cas où le Projet serait mis en œuvre s'élève à 1 milliard de yens, et le coût estimatif à la charge de la partie japonaise et celui à la charge de la partie sénégalaise selon la répartition des obligations entre les deux parties calculés dans les conditions d'estimation indiquées à l'alinéa (3) ci-dessous sont composés de ce qui suit. Il est à noter que le coût estimatif du Projet susmentionné ne signifie pas le montant limite d'aide qui sera indiqué dans l'Echange de Notes.

(1) Coût à la charge de la partie japonaise

Tableau 2-23 Ventilation du coût estimatif du Projet

Description	Montant (million de yens)	Remarques
Construction des infrastructures scolaires	681,8	
Infrastructures scolaires	576,1	
Mobilier scolaire	105,7	
Frais de l'Agent d'Approvisionnement	185,9	
Frais du cabinet d'avocat	10,0	
Frais du bureau de contrôle	13,0	
Conception et supervision des travaux	77,7	
Composante Soft	12,6	
Organisme chargé de la Composante Soft	15,0	
Total	996,0	

(2) Coût à la charge de la partie sénégalaise : 20,6 millions de FCFA (équivalent de 4,43 millions de yens)

Le coût à la charge de la partie sénégalaise est constitué du « coût de démolition des ouvrages existants » qui sera calculé après la conception détaillée et du « coût de mise en œuvre de la Composante Soft » qui est estimé approximativement à 20,6 millions de FCFA.

(3) Conditions d'estimation

- Période d'estimation Juin 2006
- Taux de change 1 euro = 143,01 yens
 1 FCFA = 0,21802 yens
- Délai d'exécution Les délais d'exécution sont tels qu'ils sont indiqués au Planning d'exécution du Projet
- Autre Le Projet sera mis en œuvre conformément aux règles de l'aide financière non remboursable du Gouvernement du Japon.

2-5-2 Coûts de fonctionnement et de maintenance

2-5-2-1 Coût de fonctionnement

Les salaires des enseignants additionnels indiqués à l'Article 2-4-1 ci-dessus et qui seront nécessaires après la réalisation du Projet sont estimés comme suit :

Tableau 2-24 Salaires des enseignants actuellement appliqués

Catégorie d'enseignants	Montant de salaire	Montant moyen de salaire
Enseignants volontaires	83.567 à 142.844 FCFA	110.803 FCFA
Enseignants contractuels	92.667 à 58.492 FCFA	122.916 FCFA
Enseignants fonctionnaire	97.773 à 167.225 FCFA	129.689 FCFA
Moyenne		121.136 FCFA

Source : Direction des Ressources Humaines, Ministère de l'Education du Sénégal

Si l'on admet que les directeurs d'école et les principaux de collèges sont les fonctionnaires et que les autres enseignants recrutés appartiennent aux différents catégories, les coûts additionnels du personnel qui seront nécessaires après la réalisation du Projet sont estimés comme suit:

Tableau 2-25 Salaires additionnels des enseignants

Région	Directeur/principal		Enseignant			Total (FCFA)	
	Nbre	Salaire (mensuel)	Salaire (annuel)	Nbre	Salaire (mensuel)		Salaire (annuel)
Louga	1	129.689	1.556.268	15	121.136	1.453.632	23.360.748
Kaolack	6			58			93.648.264
Fatick	4			21			36.751.344
Thiès	1			15			23.360.748
Dakar	1			0			1.556.268
Total	13			109			178.677.372

Le montant total du budget du Ministère de l'Education de 2005 s'élève à 196.084 millions de FCFA, dont un montant de 93.222 millions de FCFA correspondant à 47,54 % de l'ensemble du budget est affecté à l'enseignement élémentaire, dont un montant de 61.926 millions de FCFA est affecté au frais du personnel. Le coût du personnel additionnel correspond à 0,29 % du montant affecté au personnel. Du fait que le budget du personnel du Ministère de l'Education est en augmentation tous les ans, on peut conclure que le coût additionnel du personnel ci-dessus indiqués pourra être pris en charge sans problème sur le budget du Ministère de l'Education.

2-5-2-2 Coût de maintenance

(1) Bâtiments de salles de classe

Pour les Bâtiments de salles de classe qui seront construits par le Projet, il suffira de refaire la peinture 1 fois tous les 10 ans sur les murs intérieurs, 1 fois tous les 5 ans sur les portes et fenêtres et 1 fois tous les ans sur les tableaux noirs à conditions qu'ils soient utilisés convenablement. Le frais nécessaire pour la peinture est estimé comme suit :

Tableau 2-26 Coût de maintenance

Description	Fréquence	Frais par an
Peinture sur les murs intérieurs (par salle de classe)	1 fois tous les 10 ans	16.000 FCFA
Peinture sur les portes et fenêtres (par salle de classe)	1 fois tous les 5 ans	8.000 FCFA
Peinture sur le tableau noir (par salle de classe)	1 fois tous les ans	10.000 FCFA
Total		34.000 FCFA

(2) Blocs sanitaires

A l'instar des bâtiments de salles de classe, pour les blocs sanitaires, un entretien particulier n'est pas nécessaire, mais il suffira de vidanger les fosses 1 fois tous les 6 ans. Le coût de vidange peut être estimé comme suit :

Coût de vidange (par boîte de latrines, tous les 6 ans)

$8,5 \text{ m}^3 \times 6.500 \text{ FCFA /m}^3 = 55.250 \text{ FCFA a/6 ans} = 9.200 \text{ FCFA /an}$ (vidange manuelle)

(3) Coût annuel de maintenance

Le total des 2 rubriques (1) et (2) se chiffre à 43.200 FCFA par an par salle de classe. Le montant perçu par le Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement oscille entre 1.000 à 1.500 FCFA par an et par élève. Etant donné que la capacité d'accueil d'une salle de classe est de 60, le montant total perçu par an se calcule à $1.000 \text{ à } 1.500 \text{ FCFA} \times 60 \text{ élèves} = 60.000 \text{ à } 90.000 \text{ FCFA}$, ce qui montre que le frais de maintenance estimé ci-dessus est un montant qui peut être pris en charge sur la somme perçue par les parents d'élèves.

2-5-3 Comparaison des coûts entre l'aide japonaise non remboursable général et l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés

Le Tableau 2-27 ci-après montre la comparaison des coûts entre les projets financés sur l'aide japonaise non remboursable générale et ceux financés sur l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés. Afin de faciliter la comparaison, le taux de change qui est indiqué à l'alinéa (3) de l'Article 2-5-1 : Conditions d'estimation a été utilisé pour les deux cas.

Tableau 2-27 Comparaison des coûts entre l'aide japonaise non remboursable général et l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés

Projet		Aide japonaise non remboursable générale (Projet de construction de salles de classe de l'enseignement élémentaire (Phase IV))		Aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés (Projet de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen)	
Période d'exécution		2001 à 2004		2006 à 2008	
Délai d'exécution		32,5 mois		28,75 mois	
Superficie totale (m ²)		33.841,42		29.134,36	
Nombre de salles de classe		323		314	
Coût total du Projet (yens)		3.196.176.000 94.400 yens/m ² 9.895.000 yens/salle de classe		996.002.000 34.200 yens/m ² 3.172.000 yens/salle de classe	
Coût de construction des bâtiments (yens)		2.936.898.000 86.800 yens/m ² 9.093.000 yens/salle de classe		890.730.000 30.600 yens/m ² 2.837.000 yens/salle de classe	
Coût des travaux directs (yens)		2.261.412.000 66.800 yens/m ² 7.001.000 yens/salle de classe		681.779.000 23.400 yens/m ² 2.171.000 yens/salle de classe	
Ventilation	Travaux directs	2.261.412.000	(70,8%)	681.779.000	(68,5%)
	Travaux indirects *1	675.486.000	(21,1%)	208.951.000	(21,0%)
	Conception et supervision *2	203.788.000	(6,4%)	77.720.000	(7,8%)
	Composante Soft	55.490.000	(1,8%)	27.552.000	(2,8%)
	Total	3.196.176.000	(100%)	996.002.000	(100%)

Notes :

*1.: Le montant des travaux indirects du projet de l'aide japonaise non remboursable générale est le total du coût des ouvrages provisoires communes, du coût des chantiers et des frais généraux, tandis que celui de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés est le total des frais de l'Agent d'Approvisionnement (JICS, cabinet d'avocat, bureau de contrôle).

*2.: Le coût de la conception et de la supervision du projet de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés comprend les coûts de levés topographiques et des études géotechniques.

3. EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

3. EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

3-1 Effets du Projet

Le Projet consiste à construire 274 salles de classe, 48 bureaux de directeur et 250 boîtes de blocs sanitaires dans les 60 écoles élémentaires et 40 salles de classe, 8 bureaux de principal et 38 boîtes de blocs sanitaires dans les 8 collèges dans les régions de Kaolack, Louga, Fatick, Thiès et Dakar. En outre de la construction des infrastructures scolaires, une assistance technique appelée Composante Soft sera mise en œuvre pour renforcer la compétence organisationnelle des comités de gestion de l'école/conseils de gestion de l'établissement et améliorer la maintenance des infrastructures scolaires et les conditions d'hygiène de chacun des écoles/collèges. Ces interventions pourront avoir les effets ci-dessous énumérés :

(1) Effets directs

Etat actuel et problématique	Intervention par le Projet	Effets / amélioration du Projet
1. Le taux de scolarisation de l'enseignement élémentaire s'élève en moyenne de l'ensemble du pays à 82,5 %, mais la disparité existe entre les régions et entre les départements et ce en particulier dans les régions cibles du Projet, à savoir les régions de Louga, Fatick et Kaolack et dans les départements de Tivaouane et de Thiès de la région de Thiès où le taux de scolarisation est inférieur à la moyenne du pays. Quant à la région de Dakar, il est vrai que le taux de scolarisation moyen est supérieur à la moyenne du Pays, mais il reste stagnant du fait d'une grande affluence des populations.	<ul style="list-style-type: none"> • L'effectif d'élèves prévisionnel de chacun des écoles en 2009, l'année où le Projet sera achevé est calculé en application d'un taux de scolarisation de 89,5 %. Le nombre de salles de classe à construire en création ou en extension par le Projet a été calculé en divisant l'effectif d'élèves ainsi calculé par un ratio de 60 élèves/salle de classe, et ensuite en déduisant du nombre de salles de classe nécessaires le nombre de salles de classe existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2009, environ 10.500 élèves additionnels pourront bénéficier du Projet dans les collèges cibles.
2. Le taux de scolarisation de l'enseignement moyen se chiffre à 31,9 %, ce qui correspond à environ 40 % de celui de l'enseignement élémentaire. Ceci s'explique par le fait que l'enseignement élémentaire ayant bénéficié de différents investissements a pu réaliser une amélioration du taux de scolarisation, tandis que l'enseignement moyen n'a pas pu bénéficier d'autant d'investissements si bien que le nombre de collèges et le nombre de salles de classe sont en déficit.	<ul style="list-style-type: none"> • L'effectif d'élèves prévisionnel de chacun des collèges en 2009, l'année où le Projet sera achevé est calculé en application d'un taux de scolarisation de 50 %. Le nombre de salles de classe à construire en création ou en extension par le Projet a été calculé en divisant l'effectif d'élèves ainsi calculé par un ratio de 60 élèves/salle de classe, et ensuite en déduisant du nombre de salles de classe nécessaires le nombre de salles de classe existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2009, environ 650 élèves additionnels pourront bénéficier du Projet dans les collèges cibles.
3. Dans de nombreux écoles/collèges, les blocs sanitaires nécessaires pour maintenir l'environnement scolaire salubre n'existent pas ou sont en déficit. De ce fait, les élèves sont obligés de faire leurs besoins dans les coins de la cours d'école, etc. De plus, l'absence de blocs sanitaires constitue l'un des obstacles pour la scolarisation des filles.	<ul style="list-style-type: none"> • Les blocs sanitaires comportant les boîtes en nombre correspondant au nombre de salles de classe à construire seront construits de sorte que chacun des écoles/collèges puissent être équipés de blocs sanitaires. • Les blocs sanitaires seront pourvus de murs devant les portes de boîtes pour favoriser leurs utilisations pour les filles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves pourront étudier dans un environnement scolaire salubre. • Un environnement scolaire qui peut favoriser la scolarisation des filles sera assuré.

Etat actuel et problématique	Intervention par le Projet	Effets / amélioration du Projet
4. Le niveau de vérandas aménagées devant les salles de classe et le niveau du sol sont différents et aucune mesure pour les enfants handicapés n'est prise.	<ul style="list-style-type: none"> • Une rampe sera aménagée pour la véranda. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions d'accès des enfants handicapés seront améliorées.
5. Dans le cadre de la politique de décentralisation, le Ministère de l'Education positionne le comité de gestion de l'école/le conseil de gestion de l'établissement comme instance centrale qui exécute de manière systématique et pérenne les activités spontanées de l'amélioration de l'environnement scolaire (amélioration de la maintenance des infrastructures scolaires et de la qualité de l'enseignement). Cependant, pour les parties prenantes de l'école/du collège, ledit comité/conseil n'est qu'une organisation temporaire chargée de l'exécution du « Projet d'école » financé par les donateurs/bailleurs de fonds, et par conséquent, ledit comité/conseil est une organisation précaire.	<ul style="list-style-type: none"> • La Composante Soft sera mise en œuvre dans renforcer la compétence organisationnelle du comité de gestion de l'école/du conseil de gestion de l'établissement dans les écoles/collèges cibles du Projet excepté ceux de la région de Louga, et le « Manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » sera élaboré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le « Manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » élaboré dans le cadre de la Composante Soft servira de document de référence pour la gestion et la maintenance de l'école/du collège à assurer par les communautés de l'école, permettra de favoriser le changement de la mentalité du Ministère de l'Education y compris les Inspections d'Académies (IA) et les Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN) en matière de maintenance des infrastructures scolaires et en conséquence améliorer la compétence relative à la gestion de l'école/collège.

(2) Effets indirects

Etat actuelle et problématique	Intervention par le Projet	Effets / amélioration du Projet
1. Les infrastructures scolaires notamment les salles de classe existantes au Sénégal ont de nombreux problèmes du point de la qualité et sont donc en état très délabrés, ce qui entraîne un coût important de réhabilitation ou de réparation.	<ul style="list-style-type: none"> • Les infrastructures scolaires à construire par le Projet seront conçues en principe sur la base de celles existantes au Sénégal, mais les améliorations seront apportées dans les spécifications les éléments liés à la résistance et à la durée de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts de réhabilitation/réparation et de maintenance seront diminués.
2. Au Sénégal la maintenance des infrastructures scolaires relève de la compétence des structures décentralisées du Ministère de l'Education (IA et IDEN) et du comité de gestion de l'école/conseil de gestion de l'établissement, et la conscience des collectivités locales sur l'importance de la maintenance n'est pas très élevée.	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la mise en œuvre de la Composante Soft visant à renforcer la compétence organisationnelle du comité de gestion de l'école/conseil de gestion de l'établissement, les personnes responsables des IA et IDEN seront aussi invitées à y participer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes responsables des IA et IDEN seront amenées à changer leur mentalité en matière de la maintenance des infrastructures scolaires et leur compétence managériale sera renforcée.

3-2 Recommandations

Pour que les infrastructures scolaires construites par le Projet puissent être utilisées et entretenues de manière pérenne et efficace, le Gouvernement du Sénégal est tenu de relever les défis ci-dessous indiqués :

- (1) Affecter les enseignants aux salles de classe construites en création ou en extension par le Projet et leur dispenser une formation de recyclage pour améliorer en continu leur compétence pédagogique;
- (2) Accueillir les élèves en nombre adéquat et composer les classe de façon appropriée dans les salles de classe construites par le Projet, et améliorer le curricula afin de pouvoir dispenser un enseignement efficace et prendre les mesures nécessaires pour que le matériel pédagogique soit disponible en nombre suffisant.
- (3) Les directeurs d'école/principaux de collège sont tenus de s'efforcer d'utiliser efficacement les bureaux de directeur/principal construits par le Projet et d'assurer de façon adéquate la gestion de l'école/collège.
- (4) Dynamiser les activités de chacun des comités de gestion de l'école/conseils de gestion de l'établissement pour pérenniser le savoir-faire sur la maintenance acquis à travers la Composante Soft visant à améliorer la maintenance des infrastructures scolaires et les conditions d'hygiène, et mettre en place un système coopératif des comités/conseils et du Ministère de l'Education.

ANNEXES

ANNEXES - 1 MEMBRES DES MISSIONS DE L'ETUDE

(1) Mission d'étude du concept sommaire

M. OHSHIMA Yoshinari	Chef de la mission	Directeur général adjoint du Département de la gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
M. NAITO Yasushi	Coopération financière non remboursable	Directeur Adjoint de la Division de l'aide financière non remboursable, Bureau de la coopération économique, Ministère des Affaires Etrangères
M. KUNDA Yutaka	Planification d'approvisionnement	Directeur de la division du planning et de la coordination, Département de gestion des projets, JICS
Mme. MORITA Chiharu	Coordinateur du Projet	Groupe de gestion des projets II, Département de gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
M. SUZUKI Toshihiko	Consultant en Chef / architecte	Daiken Sekkei, Inc.
M. SHIMIZU Michiaki	Planification de l'exécution des travaux	Idem
M. SUDA Ariyuki	Planification de l'approvisionnement / estimation des coûts	Idem
M. UMANO Hiroaki	Planification de l'éducation / de l'assistance technique	Idem
Mme. KIKUCHI Yasu	Interprète (français)	

(2) Mission de présentation du rapport sommaire du concept sommaire aux autorités sénégalaises

M. OHSHIMA Yoshinari	Chef de la mission	Directeur général adjoint du Département de la gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
Mme. MORITA Chiharu	Coordinateur du Projet	Groupe de gestion des projets II, Département de gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
M. SUZUKI Toshihiko	Consultant en Chef / architecte	Daiken Sekkei, Inc.
M. SHIMIZU Michiaki	Planification de l'exécution des travaux	Idem
M. UMANO Hiroaki	Planification de l'éducation / de l'assistance technique	Idem
Mme. KIKUCHI Yasu	Interprète (français)	

ANNEXES - 2 PROGRAMMES DE L'ETUDE

(1) Mission d'étude du concept sommaire

Date			Officiels	Toshihiko SUZUKI Consultant en Chef Planification d'architecture 30 jours	Yasu KIKUCHI Interprète 30 jours	Hiroaki UMANO Planification d'éducation/assistan ce technique 30 jours	Miichiaki SHIMIZU Planification d'exécution des travaux 30 jours	Ariyuki SUDA Planification d'approvisionne ment/estimation des coûts 30 jours
1	4 juin	Dim	Départ de Narita > Arrivée à Paris					
2	5	Lun	Départ de Paris > Arrivée à Dakar					
3	6	Mar	Visite de courtoisie au bureau de la JICA au Sénégal, au Ministère de l'Economie et des Finances et au Secrétaire Général du Ministère de l'Education (ME), Visite de courtoisie et concertation avec la Task Force de l'APD au Sénégal					
4	7	Mer	Séance de travail avec le ME (présentation du rapport de commencement et autre, concertations)					
5	8	Jeu	Visites conjointes des sites du Projet et des établissements similaires					
6	9	Ven	Séance de travail avec le ME (PV (avant-projet)) Séance de travail avec l'Inspection d'Académie (IA) (à Dakar)			Sélection des consultants locaux et entreprises locales parmi ceux figurant sur les listes / Distribution de questionnaires sur l'état des lieux des sites		
7	10	Sam	Signature du procès verbal des discussions Compte-rendu à la Task Force de l'APD au Sénégal Départ de Dakar			Sélection des consultants objet de l'étude sur la liste des consultants		Etudes sur les consultants locaux, entreprises locales et matériaux de construction (à Dakar) (distribution de questionnaires, visites de chantiers de construction)
8	11	Dim	Arrivée à Paris Départ de Paris			Réunion interne		
9	12	Lun	Arrivée à Narita			Réunion interne		
10	13	Mar	Séance de travail avec le ME			Etudes sur les consultants et ONG		Etudes sur les consultants locaux, entreprises locales et matériaux de construction (à Dakar) (distribution de questionnaires, visites de chantiers de construction)
11	14	Mer	Séance de travail avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le ME			Etudes sur les consultants et ONG		Etudes sur les consultants locaux, entreprises locales et matériaux de construction (à Dakar) (distribution de questionnaires, visites de chantiers de construction)
12	15	Jeu	Séance de travail avec le ME, collecte des informations auprès de l'AGETIP			Etudes sur les consultants et ONG		Etudes sur les consultants locaux, entreprises locales et matériaux de construction (à Dakar) (distribution de questionnaires, visites de chantiers de construction)
13	16	Ven	Rencontre avec la BID, le Ministère de l'Urbanisme et le ME			Etudes sur les consultants et ONG		Etudes sur les consultants locaux, entreprises locales et matériaux de construction (à Dakar) (distribution de questionnaires, visites de chantiers de construction)
14	17	Sam	Séance de travail avec la JICA					
15	18	Dim	Séance de travail avec el ME, collecte des informations auprès d'un cabinet d'avocats			Etudes sur les consultants et ONG		Etudes sur les consultants locaux, entreprises locales et matériaux de construction (à Dakar) (distribution de questionnaires, visites de chantiers de construction)
16	19	Lun	Séance de travail avec la BAD					
17	20	Mar	Réunion interne Dakar → Saint-Louis					
18	21	Mer	Séance de travail et récupération des questionnaires à l'IA de Louga			Etude sur les entreprises construction (Saint-Louis)		Visite de sites (Louga)
19	22	Jeu	Louga → Kaolack					
20	23	Ven	Matin : Séance de travail et récupération des questionnaires à l'IA de Kaolack Après-midi : Séance de travail et récupération des questionnaires à l'IA de Fatick			Etude sur les entreprises de construction à Kaolack		Visite de sites à Kaolack
21	24	Sam	Réunion avec les parties prenantes de l'école de Fatick			Etude sur les entreprises de construction de Fatick		Visite de sites de Fatick
22	25	Dim	Réunion avec les parties prenantes de Kaolack			Kaolack → Dakar Séance de travail et récupération des questionnaires à l'IA de Thiès		
23	26	Lun	Kaolack → Dakar Analyse des informations recueillies					

Date			Officiels	Toshihiko SUZUKI Consultant en Chef Planification d'architecture 30 jours	Yasu KIKUCHI Interprète 30 jours	Hiroaki UMANO Planification d'éducation/assistan ce technique 30 jours	Miichiaki SHIMIZU Planification d'exécution des travaux 30 jours	Ariyuki SUDA Planification d'approvisionnement/estimation des coûts 30 jours
22	25	Dim		Analyse des informations recueillies				
23	26	Lun		Récupération des documents auprès de l'AGETIP et de la BID, Séances de travail avec le ME	Réunion avec les parties prenantes de Thiès	Récupération de questionnaires auprès des consultants à Dakar	Récupération de questionnaires auprès des entreprises à Dakar	
24	27	Mar		Essai de compression des blocs de béton, séances de travail avec la Banque Mondiale et le ME	séances de travail avec la Banque Mondiale, études sur les consultants ONG	Récupération de questionnaires auprès des consultants à Dakar	Essai de compression des blocs de béton, Récupération de questionnaires auprès des entreprises à Dakar	
25	28	Mer		Séance de travail avec le ME (Discussion sur la note technique), récupération des questionnaires adressées aux écoles/collèges	Etudes sur les consultants ONG	Récupération de questionnaires auprès des consultants à Dakar	Récupération de questionnaires auprès des entreprises à Dakar	
26	29	Jeu		Séance de travail avec le ME Signature de la note technique, récupération des questionnaires adressés aux écoles/collèges	Etudes sur les consultants ONG	Récupération de questionnaires des entreprises à Saint-Louis	Récupération de questionnaires des entreprises à Kaolack et Fatick	
27	30	Ven		Compte rendu auprès de l'Ambassade du Japon et du bureau de la JICA à Sénégal				
28	1 juillet	Sam		Analyse des informations recueillies / Départ de Dakar				
29	2	Dim		Arrivée à Paris > Départ de Paris				
30	3	Lun		Arrivée à Narita				

(2) Mission de présentation du rapport sommaire du concept sommaire aux autorités sénégalaises

Date/jour			Officiels		Consultant en Chef/ Planification d'architecture Toshihiko SUZUKI 12 jours	Interprète Yasu KIKUC HI 12 jours	Planification d'éducation/assistan ce technique Hiroaki UMANO 12 jours	Tomoaki SHIMIZU Planification d'exécution des travaux Tomoaki SHIMIZU 12 jours
1	8/26	Sam			Narita → Paris			
2	8/27	Dim			Paris → Dakar			
3	8/28	Lun	Narita → Paris	Visites de courtoisie à l'Ambassade du Japon, au Bureau de JICA au Sénégal, au Ministère de l'Economie et des Finances et au Ministère de l'Education (ME), étude sur les cabinets d'avocat				
4	8/29	Mar	Paris → Dakar	Séance de travail avec le ME (présentation et concertation du rapport du concept sommaire)	Etudes sur les ONG	Etudes sur les bureaux de contrôle		
5	8/30	Mer	Séance de travail avec le ME (présentation et concertation du rapport du concept sommaire)			Etudes sur les ONG	Etudes sur les Consultants	
6	8/31	Jeu	Visite du chantier de construction de l'Ecole de Formation des Instituteurs et des activités de la Composante Soft Séance de travail avec le ME (avant-projet du procès-verbal des discussions)			Etudes sur les autres donateurs	Etudes sur les Consultants	
7	9/1	Ven	Signature du procès verbal des discussions, compte rendu auprès de l'Ambassade du Japon et au Bureau de JICA			Etudes sur les ONG	Etudes sur les Consultants	
			Départ de Dakar					
8	9/2	Sam	Arrivée à Paris		Réunion interne			
9	9/3	Dim	Arrivée à Narita		Réunion interne			
10	9/4	Lun Mar	Séance de travail avec le ME			Etudes sur les ONG	Etudes sur les Consultants	
			Départ de Dakar					
11	9/5	Mer	Arrivée à Paris					
12	9/6	Sam	Arrivée à Narita					

ANNEXE - 3 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

(1) Mission d'étude du concept sommaire

1) AMBASSADE DU JAPON AU SENEGAL

M. Hisanobu HASAMA	Conseiller
M. Takanari KAKUDA	Premier Secrétaire
M. Akihiro TAKAZAWA	Premier Secrétaire
Mme. Shinobu MOROHASHI	Troisième Secrétaire

2) BUREAU DE LA JICA AU SENEGAL

M. Eizen IREI	Représentant Résident
M. Takemichi SHIRAI	Chef de Bureau
M. Hisanao NODA	Chef de Bureau
M. Masakazu FUKUWAKA	Expert International
M. Hiromichi MORISHITA	
Mme. Kumiko KAITANI	Expert en Education
M. Macaty FALL	

3) MINISTERE DE L'EDUCATION

M. Adama AIDARA	Secrétaire Général
-----------------	--------------------

*** Direction des Constructions et Equipements Scolaires**

M. Ousmane DIOP	Directeur,
M. Moussa SOW	Chef de la Division Construction
M. Ousmane YADE	Technicien
M. Assane THIAM	Chef de la Division Equipement
M. Momar DIONG	Chef du Bureau des Marchés

*** Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education**

M. Mbaye Ndoumbé GUEYE	Directeur
M. Pape Momar SENE	Chef du bureau de la Carte Scolaire

*** Direction des Ressources Humaines**

M. Mafakha TOURE	Directeur
Mme. Marie SIBY	Chef de la Division Promotion Sociale, Relations Professionnelles et Communication
M. Ibrahima Habbie TOURE	Coordinateur, Direction des Ressources Humaines

M. Madogal THIOUNE

*** Direction de l'Enseignement Elémentaire**

M. Abdou DIAO	Directeur Adjoint
---------------	-------------------

*** Unité de Coordination des Projets d'Education**

M. Daouda NIANG	Directeur
-----------------	-----------

M. Ibrahima DIONE	Responsable de la Passation des Marchés, / Projet Banque Islamique de Développement
M. Mamadou DIA	Division des Marchés, Division de l'Administration Générale et de l'Équipement
M. Jean OUATTARA	Ingénieur, Projet BID
M. Richi NDOUN	Comptable, Projet BID
* Ministère chargé de l'Alphabétisation, des Langues Nationales et de la Francophonie	
M. Ggary FAYE	Directeur
M. Cheikh Pathe GUEYE	Secrétaire Général
* Direction de l'Enseignement Moyen et Secondaire Général	
M. Djibril SOW	Chef du Bureau de l'Accès Direction de l'Enseignement Moyen et Secondaire Général
* Institut National d'Etudes pour le Développement de l'Education	
M. Cheick AW	Directeur
* Région de Dakar	
M. Nolièguene MAMADOU	Directeur, Ecole Darou Missette
M. Bassirou NDIAYE	Directeur, Ecole Médina Kellé
* Région de Fatick	
M. Alioune Sylla SECK	Inspecteur, Inspection d'Académie (IA)
M. Moussa DIOUF	Chargé du Cycle Fondamental (IA)
M. Abdoulayé CIRE	Inspecteur, Inspection d'Académie (IDEN)
M. Made FAYE	Inspecteur Adjoint, Inspection Départementale (IDEN)
M. Ibrahima BA	Inspecteur, IDEN de Gossas
M. Coumba Dnoffene NDIAYE	Directeur, Ecole Mbane
M. Amady NGOM	Principal, Collège d'Enseignement Moyen SAGNE
M. Baolji Tidiane CHEIKH	Directeur adjoint, Ecole Ndiongolor
* Région de Kaolack	
M. Biram DIOUF	Inspecteur Adjoint, Inspection d'Académie (IA)
M. Fallou MBOUP	Planificateur (IA)
M. Ibrahima SEYDI	Inspecteur, IDEN de Kaolack Commune
M. Mamadou MANE	Planificateur, IDEN de Kaolack Commune
M. Momat DRAME	Inspecteur, IDEN de Nioro de Rip
M. El Hadji Malick SY	Planificateur, IDEN de Nioro de Rip
M. Ibrahima SENE	Planificateur, IDEN Kaolack Département
M. Djim KEBE	Inspecteur, IDEN de Kaffrine
M. Katim TOURE	Planificateur, IDEN de Kaffrine
M. Babacar NDIAYE	Directeur, Ecole de Ndoffane 3

M. Ndiogou M. FALL	Proviseur, Lycée-Collège
* Région de Louga	
M. Ousseynou Baba LY	Inspecteur d'Académie (IA)
M. Mamadou DIAMATE	Inspecteur Adjoint, IDEN de Kébémér
M. Mawloud DIAKHATE	Planificateur, IDEN de Louga
M. Gasse NDIAYE	Directeur Adjoint, Ecole de Touba Merina, IDEN de Kébémér,
* Région de Thiès	
M. Adama NIANE	Inspecteur Adjoint, Inspection d'Académie (IA)
M. Amady KEBE	Planificateur, IDEN de Mbour
M. Abdoul Aziz LY	Inspecteur, IDEN de Tivaoune
M. Talla Faye	IDEN Thies Ville
M. Abdoulaye Ndiaye	Planificateur IDEN Thiès Ville
M. Alioune Guingue	Directeur, Ecole Mbour II
M. Abdrahim Kore	Principale, Collège Mbour II
M. Fatimata Bineta Bokoum	Vice président APE
4) MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	
M. Massar WAGUE	Directeur (DCEF)
M. Pape Madiop DIOP	Chargé du programme Ecole (DCEF)
Mme. Aminata Bâ DIOH	Chargée de la Coopération Japonaise (DCEF)
M. Jean MANSAL	Statisticien, Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
5) MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
M. Anne Marie Diop DIAGNE	Documentaliste, Direction de la Planification
6) AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX D'INTERET PUBLIC CONTRE LE SOUS-EMPLOI (AGETIP)	
M. Aboubacar DIOUF	Coordinateur, Unité Santé/Education
7) MINISTERE DE L'URBANISME ET DU TERRITOIRE NATIONAL	
M. Mamadou BERTHE	Architecte
M. Sally NDONGO	Chef de service, Service Régional de l'urbanisme et de l'aménagement de Fatick
M. Abdou NDOUR	Adjoint au chef de service, Service Régional de l'urbanisme et de l'aménagement de Kaolack
M. Mar BA	Chef de service, Service Régional de l'urbanisme et de l'aménagement de Louga
M. Mbaye SISSOKHO	Adjoint au chef de service, Service Régional de l'urbanisme et de l'aménagement de Saint Louis

- 8) CONSEIL REGIONAL DE SAINT LOUIS
M. Abdourahmaue WONE Gestionnaire comptable
- 9) BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, BUREAU REGIONAL DU SENEGAL
Mme. Rokhaya TRAORE Socio-Economiste
- 10) BANQUE MONDIALE
Mme. Meskerem MULATU Spécialiste Principal en Education
- 11) UNICEF
M. Halifouseyni GASSANA Chargé de projets d'éducation
- 12) USAID
M. Pape Momar SOW Chef de l'équipe Education
- 13) ACDI
Madame Louise Minville Première secrétaire
M. Jean Guy Larocheele Conseiller technique, PAEL
(Projet d'appui aux Elus Locaux), Coopération
Canada/Sénégal
- 14) NGO
- * PLAN INTERNATIONAL WEST AFRICA REGIONAL OFFICE
M. Sven COPPNES Regional Learning Advisor
 - * AIDE ET ACTION
M. SOUKOUNA
 - * ANAFA
M. Ousmane NDONGO
 - * PLAN SENEGAL
M. Moussa SARR Conseiller Santé, Eau, Assainissement,
Dr. Mamadou KANTE Directeur National
M. Amath CAMARA Conseiller en Education
 - * TOSTAN
Mme. Molly Melching Executive director
 - * ENDA Ecopop
M. El Bachir Kanouté Coordinateur
 - * World Vision Sénégal
M. Eric Toumieux Directeur National
M. Jean Gabriel Carvalho D'Alvarenga

(2) Mission de présentation du rapport sommaire du concept sommaire

1) AMBASSADE DU JAPON AU SENEGAL

M. Akihiro TAKAZAWA Premier Secrétaire
M. Hajime YAZU Deuxième Secrétaire

2) BUREAU DE LA JICA AU SENEGAL

M. Takemichi SHIRAI Représentant résident du Bureau d'appui
régional de l'Afrique de l'Ouest et du Central
M. Masakazu FUKUWAKA Expert International
M. Hiromichi MORISHITA

3) MINISTERE DE L'EDUCATION

M. Adama AIDARA Secrétaire Général

* Direction des Constructions et Equipements Scolaires

M Moussa SOW Chef de la Division Construction

* Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education

M. Mbaye Ndoumbé GUEYE Directeur

M. Amadou Gueyé SEYE Chef de la Division Statistique et Carte
Scolaire

M. Pape Momar SENE Chef du bureau de la Carte Scolaire

4) MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

M. Massar WAGUE Directeur

M. Pape Madiop DIOP Chargé du programme Ecole

ANNEXES - 4 ProcEs-verbaux des discussions

(1) Mission d'étude du concept sommaire

PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A L'ETUDE DU CONCEPT SOMMAIRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE DANS L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET MOYEN EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

En réponse à la requête introduite par le gouvernement de la République du Sénégal et sur la base du résultat de l'étude préliminaire, le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept sommaire relative au projet de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen (désigné ci-après par "le Projet") et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA").

La JICA a envoyé en République du Sénégal (ci-après désignée "le Sénégal"), du 5 juin au 1^{er} juillet 2006, une mission de l'étude du concept sommaire (ci-après désignée "la Mission") conduite par Monsieur Yoshinari OSHIMA, Directeur Général Adjoint du Département de la gestion de l'aide financière non remboursable de la JICA.

La Mission a eu une série de discussions avec les autorités sénégalaises concernées et a effectué les études sur le terrain au Sénégal.

Au terme des discussions et des études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les points essentiels mentionnés en Appendice ci-joint. La Mission poursuivra l'étude et élaborera le rapport sommaire de l'étude du concept sommaire.


M. Yoshinari OSHIMA
Chef de la Mission
Mission de l'étude du concept sommaire
JICA
Japon


Fait à Dakar, le 9 juin 2006
et par délégation
du Secrétaire Général


M. Adama AIDARA
Secrétaire Général
Ministère de l'Education
République du Sénégal


M. Massar WAGUE
Directeur de la Coopération Economique
Ministère de l'Economie et des Finances
République du Sénégal

APPENDICE

1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est d'améliorer l'environnement scolaire par la construction d'infrastructures scolaires dans les Régions de Dakar, Thiès, Louga, Fatick et Kaolack.

2. Contenu de l'étude et calendrier d'exécution

Compte tenu du résultat de l'étude préliminaire du Projet, la partie japonaise a décidé d'exécuter l'étude du concept sommaire visant à atteindre l'objectif décrit au point 1 ci-dessus. La partie sénégalaise a donné son accord sur le résultat de l'étude préliminaire présenté par la partie japonaise ainsi que sur la méthodologie d'étude, le calendrier et les autres éléments du Projet qui ont été définis sur la base dudit résultat, et a accepté le contenu du rapport de commencement et les travaux et services à la charge de la partie sénégalaise.

La Mission poursuivra l'étude au Sénégal jusqu'au 1^{er} juillet 2006. L'organisme responsable et l'organisme d'exécution du Projet de la partie sénégalaise se sont engagés à fournir à la Mission les appuis nécessaires pour que l'étude puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

La partie sénégalaise a pris bonne note que l'exécution de la présente étude sommaire ne signifie pas nécessairement la mise en œuvre de l'aide financière non remboursable par le gouvernement du Japon.

3. Organisme responsable et organisme d'exécution

- 1) L'organisme de coordination du Projet est la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE) du Ministère de l'Education.
- 2) L'organisme chargé de l'aspect financier du Projet est la Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement (DAGE) du Ministère de l'Education.
- 3) Les organismes chargés de l'aspect pédagogique du Projet sont la Direction de l'Enseignement Elémentaire (DEE), la Direction de l'Enseignement Moyen et Secondaire Général (DEMSG) et la Direction des Ressources Humaines (DRH).
- 4) L'organisme chargé de l'aspect construction du Projet est la Direction de la Construction et de l'Equipement Scolaire (DCES) du Ministère de l'Education.
- 5) L'organigramme du Ministère de l'Education est tel qu'il est présenté en Annexe-1 ci-jointe.

Handwritten mark

Handwritten signature

Handwritten mark

4. Sites cibles de l'étude

Les sites cibles de l'étude sont situés dans les Régions ci-après :

- 1) Région de Dakar
- 2) Région de Thiès
- 3) Région de Louga
- 4) Région de Fatick
- 5) Région de Kaolack

5. Contenu de la requête du gouvernement du Sénégal

A l'issue des discussions avec la Mission, la partie sénégalaise a formulé la requête qui consiste en la construction de salles de classe et les éléments suivants sur les sites figurant sur l'Annexe-2. Les deux parties ont convenu que parmi ces différents locaux, la première priorité sera accordée à la salle de classe.

- (1) Construction de 750 salles de classe (7 m sur 9 m), de bureaux de directeur, de blocs sanitaires et de bibliothèques dans l'enseignement élémentaire ;
- (2) Construction de 60 salles de classe, de bureaux de principal, de blocs sanitaires, de bibliothèques et de salles de documentation dans l'enseignement moyen ;
- (3) Fourniture de tables-bancs pour les élèves, de tables et chaises pour les enseignants, de tableaux noirs, d'armoires, d'étagères et de matériels pédagogiques.
- (4) Composante Soft

6. Organisation d'exécution

Les deux parties ont convenu de mettre en place un comité consultatif pour que le Projet puisse être mis en œuvre dans les meilleures conditions.

Le comité consultatif sera composé des membres ci-dessous indiqués.

- 1) Ambassadeur du Japon ou son représentant ;
- 2) Ministre de l'Education ou son représentant ;
- 3) Ministre de l'Economie et des Finances ou son représentant.

Après la conclusion de l'Echange de Notes, le gouvernement sénégalais ouvrira un compte dans une banque au Japon et conclura un accord d'agent d'approvisionnement avec l'agent d'approvisionnement Japan International Cooperation System (ci-après désigné "le JICS"). L'ouverture du compte bancaire doit être pris en charge par le gouvernement sénégalais.

u

2



7. Schéma de l'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés

Le gouvernement sénégalais a pris bonne note du schéma de l'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés expliqué par la Mission et décrit en Annexe-3 ci-jointe ainsi que les travaux et services à la charge de la partie sénégalaise, et s'est engagé à prendre les mesures nécessaires en temps opportun pour que le Projet puisse être exécuté dans les meilleures conditions.

- (1) L'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés est un schéma de l'aide financière non remboursable nouvellement introduit pour appuyer le développement de la compétence globale de communautés qui sont confrontées à des menaces de la vie et de la sécurité notamment la pauvreté, la famine et les maladies.
- (2) Dans le cadre de l'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés, il sera envisagé de manière active l'adoption de méthodes d'exécution des travaux de construction basées sur les conceptions et les spécifications locales et l'utilisation d'entreprises locales et de matériels et matériaux locaux, pour améliorer la compétitivité, etc., afin de pouvoir réduire sensiblement les coûts de construction et d'assurer une meilleure efficacité par rapport aux aides générales.
- (3) Le gouvernement sénégalais conclura un accord avec le JICS, qui assurera l'approvisionnement et la supervision de la mise en œuvre du projet. La JICA assurera l'accélération de la mise en œuvre notamment la fourniture de conseils au gouvernement sénégalais et au JICS.
- (4) Les circuits du fond de l'appui destiné à l'exécution du Projet sont tels qu'ils sont décrits en Annexe-4 ci-jointe.

8. Calendrier de l'étude

- (1) La Mission poursuivra l'étude au Sénégal jusqu'au 1^{er} juillet 2006.
- (2) La Mission reviendra au Sénégal fin août 2006 pour présenter l'aperçu du concept sommaire.
- (3) Si le gouvernement sénégalais donne son accord de principe sur l'aperçu du concept sommaire, la JICA remettra le rapport de l'étude du concept sommaire vers novembre 2006.

9. Autres points discutés

Les deux parties ont convenu de ce qui suit :

- (1) Critère de sélection des écoles prioritaires

Les critères applicables à l'élaboration de la liste des écoles prioritaires sont comme suit :

- 1) Ecole dont le besoin actuel et futur en salles de classe est confirmé sur la base du taux de croissance démographique, du nombre d'enfants en âge scolarisable, du taux d'inscription à la classe CI et d'autres informations s'y rapportant ;
- 2) Ecole pour laquelle la construction de salles de classe par d'autres donateurs ou ONG n'est pas planifiée ;
- 3) Ecole pour laquelle les enseignants en nombre suffisant peuvent être affectés et dont les ressources financières sont disponibles et la collaboration des acteurs d'écoles et de la communauté villageoise et de quartier peut être obtenue pour la maintenance des infrastructures construites ;
- 4) Ecole dont le titre d'attribution du terrain est disponible ;
- 5) Confirmation des critères de sélection des sites au stade de la conception détaillée :
 - Site d'école dont les conditions topographiques sont favorables et la superficie est suffisante pour la construction de salles de classe ;
 - Site d'école où il n'y a pas de maisons de squatteurs et d'autre obstacle pour la construction ;
 - Site d'école dont la voie d'accès pour l'amenée du matériel et des matériaux de construction est en bonne condition ;
 - Site d'école où il n'y a pas de risque de dégâts dus au fléau de la nature pour les infrastructures scolaires ni pour le terrain ;
 - Site d'école où il n'y a pas de problème de sécurité ;
 - Site d'école dont les conditions géotechniques sont favorables.

(2) Responsabilité concernant les défauts

Au cas où un défaut de conception serait décelé, le consultant chargé de la conception détaillée et de la supervision des travaux de construction assumera la responsabilité. Quant au défaut d'exécution des travaux, l'entreprise de construction sénégalaise concernée assumera la responsabilité.

(3) Consultants chargés de la conception et de la supervision des travaux de construction et entreprises des travaux de construction

Les consultants chargés de la conception détaillée et de la supervision des travaux de construction ainsi que les entreprises de construction ne seront pas limités aux personnes morales japonaises. La sélection de consultants et d'entreprises de constructions se fera par voie d'un appel d'offre équitable conformément aux directives d'approvisionnement qui seront présentées à la partie sénégalaise séparément.

(4) Travaux et services à la charge de la partie sénégalaise

Le gouvernement sénégalais s'est engagé à préparer les travaux et services à exécuter à la charge de la partie sénégalaise lors de la mise en œuvre du Projet et affecter les budgets nécessaires à cet effet en coordination et en partageant les tâches entre l'organisme responsable et l'organisme d'exécution du Projet, et à les exécuter impérativement suivant le calendrier d'exécution du Projet. Le détail des principaux travaux à exécuter par chaque gouvernement est tel qu'il est présenté à l'Annexe-5 ci-jointe. La partie japonaise fournira à la partie sénégalaise les informations nécessaires pour l'affectation du budget par ce dernier. Le détail des travaux et services à la charge de la partie sénégalaise sera expliqué encore une fois au stade de la présentation de l'aperçu du concept sommaire.

(5) Gestion et maintenance des infrastructures scolaires construites par le Projet

La partie sénégalaise est tenue de gérer et d'entretenir de manière appropriée les infrastructures scolaires construites sur l'aide financière non remboursable.

(6) Mesures de sécurité

La partie sénégalaise s'est engagée à prendre de façon adéquate et suffisante les mesures de sécurité pour les ressortissants japonais impliqués dans le Projet.

(7) Fourniture des informations nécessaires

La partie sénégalaise s'est engagée à fournir à la Mission les différentes données, les conditions naturelles et d'autres informations nécessaires concernant les sites cibles du Projet qui sont nécessaires à la présente étude sommaire.

Annexes :

Annexe-1 : Organigramme du Ministère de l'Education

Annexe-2 : Liste des écoles cibles de la requête

Annexe-3 : A propos de l'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés

Annexe-4 : Circuit du fonds d'appui

Annexe-5 : Principaux travaux à exécuter par chaque Gouvernement

21

5

A PROPOS DE L'AIDE FINANCIERE NON REMBOURSABLE
POUR LE RENFORCEMENT DE COMMUNAUTES

(Traduction provisoire)

[Points essentiels de l'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés]

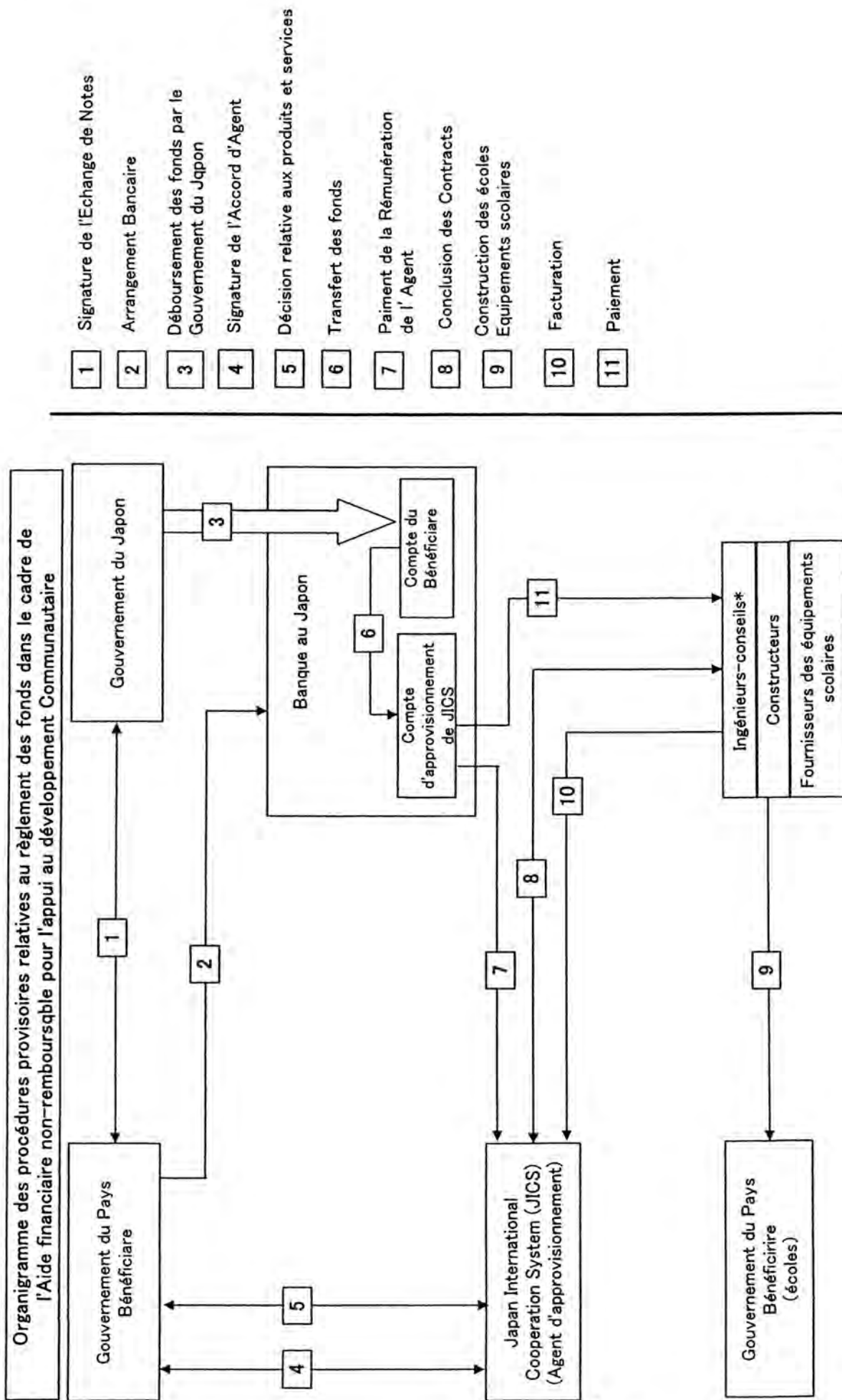
Depuis l'année fiscale 2006, le gouvernement du Japon a introduit un nouveau schéma d'aide financière non remboursable appelé « Aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés ». Ce schéma vise le développement de certaines communautés ou régions du pays bénéficiaire par le renforcement de la compétence de la communauté dans son ensemble pour pouvoir lutter contre diverses menaces telles que famines, pauvreté, épidémies, etc. Plusieurs différentes composantes (construction d'écoles, de routes, de forages ou formation) peuvent être combinées pour constituer un projet. Le projet d'une seule composante, par exemple, la construction de salles de classe dans certaine région par utilisation de ressources locales est aussi possible. Les entrepreneurs, fournisseurs ou consultants ne sont pas limités à personnes morales japonaises, et la construction peut être exécutée en application des spécifications locales, ce qui permettra une réduction de coûts.

Le nouveau schéma se caractérise par un grand nombre d'avantages qui sont différents de ceux de l'aide financière non remboursable pour les projets généraux. Il s'agit de :

- les entrepreneurs, fournisseurs ou consultants ne sont pas limités à personnes morales japonaises, et la construction peut être exécutée en application des spécifications locales ;
- Plusieurs différentes composantes peuvent être combinées pour constituer un projet ;
- L'Agent de Gestion d'Approvisionnement, Japan International cooperation system (JICS) est désigné pour assurer l'ensemble de la gestion de l'aide (y compris la gestion du fond) au nom et pour le compte du gouvernement du pays bénéficiaire.
- Le projet a des procédures plus simples et démarre plus tôt que les projets de l'aide financière non remboursable du type général.
- Les ressources locales, telles que fournisseurs, entrepreneurs, consultants, matériels, mains-d'œuvre, etc., peuvent être utilisées si nécessaire.
- Les spécifications locales peuvent être utilisées pour la construction
- L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) est désignée pour exécuter les études du concept sommaire et pour accélérer la mise en œuvre de projets.

L'un des caractéristiques les plus importantes et le principe du schéma sont l'efficacité de coût. Si des entrepreneurs ayant une compétence technique raisonnable sont disponibles dans le pays bénéficiaires ou dans les pays voisins, ils peuvent participer à la soumission pour la construction. (La qualité des travaux sera supervisée par les consultants sélectionnés par la partie japonaise).

Le nouveau schéma de l'aide financière non remboursable, vise, par le renforcement de communautés, à améliorer la sécurité humaine, l'un des sujets importants de l'assistance public au développement du Japon.



- 1 Signature de l'Echange de Notes
- 2 Arrangement Bancaire
- 3 Déboursement des fonds par le Gouvernement du Japon
- 4 Signature de l'Accord d'Agent
- 5 Décision relative aux produits et services
- 6 Transfert des fonds
- 7 Paiement de la Rémunération de l' Agent
- 8 Conclusion des Contrats
- 9 Construction des écoles Equipements scolaires
- 10 Facturation
- 11 Paiement

* Ingénieurs-conseils chargés du dessein détaillé et supervision

20

Annexe-5 Principaux travaux à exécuter par chaque Gouvernement

No.	Description	Couvert par le Japon	Couvert par pays bénéf.
1	Acquérir les terrains		•
2	Dégager, niveler et remblayer les sites, si nécessaire		•
3	Construire les portails et clôtures dans et autour des sites		•
4	Construire l'aire de parking		•
5	Construire les pistes		•
6	Construire les bâtiments	•	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. ligne de distribution jusqu'aux sites		•
	b. branchement d'abonné et lignes intérieures dans les sites	•	
	c. disjoncteur sur circuit principal et transformateur	•	
	2) Alimentation en eau		
	a. canalisation de distribution d'eau de ville jusqu'aux sites		•
	b. système de distribution dans les sites (réservoirs de réception et surélevés)	•	
	3) Evacuation des eaux		
	a. canalisation d'égout public jusqu'aux sites (eaux pluviales, eaux usées et autres)		•
	b. réseau d'égout dans les sites (eaux vannes, déchets ordinaires, aux pluviales et autres)	•	
	4) Alimentation en gaz		
	a. raccordement au réseau d'alimentation en gaz		•
	b. réseau de distribution dans les sites	•	
	5) Système de téléphone		
	a. ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF) pour les bâtiments		•
	b. répartiteur principal et extension après le répartiteur	•	
	6) Mobilier et équipement		
	a. mobilier général		•
	b. équipement du Projet	-	-
8	Régler la commission pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur l'Arrangement Bancaire		•
9	Assurer le débarquement et le dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) transport maritime ou aérien des produits jusqu'au pays bénéficiaire	•	
	2) exonération des taxes et droits de douane des produits au port de débarquement		•
	3) transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	(•)	(•)
10	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectuée en vertu des contrats vérifiés les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		•
11	Exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposées dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et services effectuée en vertu des contrats vérifiés.		•
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par l'aide financière non remboursable.		•
13	Prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non remboursable, indispensables pour le transport et l'installation des équipements.		•

Notes :

1. Les points 1) Electricité, 4) Alimentation en gaz et 5) Système de téléphone de l'article 7 du tableau ci-dessous ne sont pas concernés par le Projet.
2. Les questions qui ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus seront résolues en concertation entre les deux parties.

(2) Mission de présentation du rapport sommaire du concept sommaire

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES
A LA MISSION DE PRESENTATION DU
RAPPORT DU CONCEPT SOMMAIRE
POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE DANS
L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET MOYEN EN REPUBLIQUE DU SENEGAL**

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après par "la JICA") a envoyé en République du Sénégal (désignée ci-après par "le Sénégal") la mission de l'étude du concept sommaire pour "le Projet de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen" (désigné ci-après par "le Projet") en juin 2005, et a établi le Rapport du Concept Sommaire (avant-projet) sur la base des résultats des discussions avec les officiels concernés du Gouvernement du Sénégal, des visites des sites et de l'analyse technique des résultats d'études au Japon.

La JICA a ensuite envoyé au Sénégal, pendant la période du 28 août au 4 septembre 2006, une mission de présentation du Rapport du Concept Sommaire (désignée ci-après par "la Mission") conduite par Monsieur Yoshinari OSHIMA, Directeur Général Adjoint du Département de la Gestion de l'Aide Financière Non Remboursable de la JICA, pour présenter et échanger sur le contenu dudit rapport avec le Gouvernement du Sénégal.

A l'issue des discussions les deux parties ont abouti à un accord sur les points mentionnés dans l'appendice ci-joint.

Fait à Dakar, le 1^{er} septembre 2006



M. Yoshinari OSHIMA
Chef de la Mission
Mission de présentation
du rapport du concept sommaire
JICA
Japon



M. Adama AIDARA
Secrétaire Général
Ministère de l'Education
République du Sénégal



M. Massar WAGUE
Directeur de la Coopération Economique et Financière
Ministère de l'Economie et des Finances
République du Sénégal



APPENDICE

1. Contenu du Rapport du Concept Sommaire (avant-projet)

Le Gouvernement du Sénégal a donné son accord de principe sur le contenu du Rapport du Concept Sommaire présenté par la Mission.

2. Liste des écoles élémentaires et collèges prioritaires

La liste des écoles élémentaires et collèges prioritaires élaborée sur la base du résultat de l'analyse au Japon des informations recueillies au stade de l'étude sur le terrain est telle qu'elle est indiquée en Annexe-1 ci-jointe. Il est à noter toutefois que ladite liste fera l'objet d'un examen plus approfondi sur la base du résultat des visites de sites qui seront effectuées au stade de la conception détaillée après que le Projet aura été approuvé par le Gouvernement du Japon.

3. Système de la Coopération Financière Non Remboursable pour l'Appui au Développement des Communautés

La mission a expliqué de nouveau le système de la Coopération Financière Non Remboursable pour l'Appui au Développement des Communautés. La partie sénégalaise a pris bonne connaissance dudit système et des mesures à prendre par la partie sénégalaise et s'est engagée à prendre les mesures en temps opportun suivant le calendrier de mise en œuvre du Projet.

4. Système de mise en œuvre

4-1 L'Unité de Coordination des Projets (UCP) en sa qualité de représentant du Ministère de l'Education participera à l'ensemble du processus de mise en œuvre du Projet en relation avec le Japan International cooperation System (JICS) (Agent d'Approvisionnement). Le processus d'approvisionnement du Projet se basera sur les Directives pour les passations de marchés dans le cadre de l'aide financière non remboursable pour le développement des communautés définies par le Gouvernement du Japon.

4-2 Le Comité Consultatif sera composé :

- des représentants du Gouvernement du Sénégal : la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE), la Direction des Constructions et Equipements Scolaires (DCES), l'Unité de Coordination des Projets (UCP) du Ministère de l'Education et de la Direction de la Coopération Economique et Financière du Ministère de l'Economie et des Finances ;



- des représentants du Gouvernement du Japon : l'Ambassade du Japon au Sénégal.

Le Comité Consultatif aura à sa tête un représentant du Gouvernement du Sénégal (le Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Education).

En outre, les représentants de la JICA et de l'Agent d'Approvisionnement pourront y participer à chaque fois que de besoin.

4-3 Le Système de mise en œuvre du Projet est tel qu'il est présenté en Annexe-2 ci-jointe.

5. Planning futur

La JICA finalisera le Rapport sur la base du résultat des discussions effectuées dans le cadre de la Mission et le remettra au Gouvernement du Sénégal en novembre 2006.

6. Autres points discutés

6-1 Principaux travaux et prestations à la charge de la partie sénégalaise

La partie sénégalaise s'est engagée à assurer la dotation budgétaire nécessaire pour les principaux travaux et prestations à la charge de la partie sénégalaise décrits en Annexe-3 ci-jointe et à les exécuter au fur et à mesure du besoin et sans délai.

6-2 Affectation des enseignants

La partie sénégalaise s'est engagée à affecter les enseignants nécessaires pour les salles de classe construites par le Projet.

6-3 Gestion et maintenance des infrastructures scolaires

La partie sénégalaise s'est engagée à assurer la dotation budgétaire nécessaire à la gestion et à la maintenance des infrastructures scolaires construites par le Projet et à mettre en place un système de maintenance.

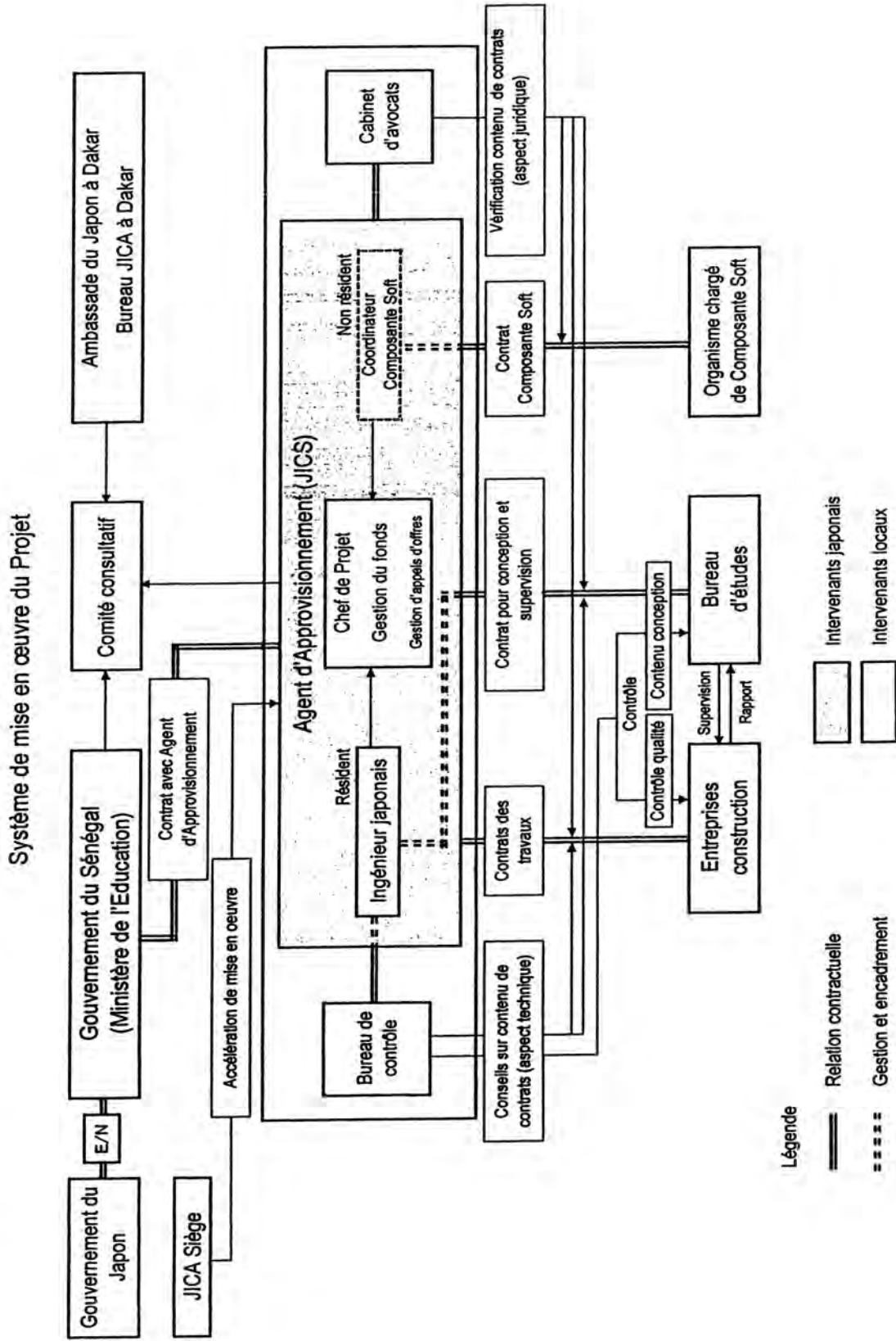
Liste des écoles élémentaires et collèges prioritaires (1/2)

Priorité	Ecole/ Collège	IA	IDEN	No. Code	Nom d'école/collège	Nbre SdC de la requête				Lieux à construire				Remarque			
						Ordonn	Etat	Pmp	Total	Ecole	SdC	Bureau	Latrines (boîtes)				
1	Ecole	Kaolack	Kaffrine	KA01	Koungheuf 5 (comm Koungheuf) (1)		4	2	6	1	6	1	6	Taux de scolarisation de la région = 56,1% Ordre priorité Ministère Education = 3e			
				KA02	Kaffrine 11 (comm Kaffrine) (1)	6			6	1	6	1	6				
				KA04	Keur Sassi (cr Biriklane) (1)		1	2	3	1	3	1	4				
				KA06	Médina Gowé (cr Malem H) (1)		1	2	3	1	3	1	4				
				KA19	Kathial (cr Diokouf) (1)		1	2	3	1	3	1	4				
			Sous-total						6	7	8	21	5		21	5	24
			Nioro du Rip														
			NR01	Nioro Centre (1)				6			6	1	5		1	4	
			NR06	Keur Madiabel 4 (cr K Madiabel) (1)				6			6	1	5		1	4	
			NR07	Ndrané Escalé 2 (cr Ndrané Escalé) (1)				6			6	1	5		1	4	
			NR08	Wack Ngouna 2 (cr Wack Ngouna) (1)				6			6	1	3		1	4	
			Sous-total						24	0	0	24	4		18	4	16
			Kaolack Ville														
			KC02	Ndangane 3 (1)				12			12	1	12		1	12	
			KC03	Sing Sing (Ecole d'Application) (1)					3		3	1	1		1	0	
			KC04	Darou Ridouane (1)					4		4	1	4		1	4	
			KC05	Sam 2 (1)						6	6	1	6		1	6	
			Sous-total						12	7	6	25	4		23	4	22
			Kaolack dépt														
			KD02	Ndoffane 3 (1)					5	3	8	1	6		1	6	
KD05	Ndiarfatte Toucouleur (1)				6			6	1	6	1	6					
KD06	Koutal 3 (1)				6			6	1	6	1	6					
KD10	Koung Koung Thiathène (1)						3	3	1	2	1	0					
Sous-total						12	5	6	23	4	20	4	18				
Sous-total						54	19	20	93	17	82	17	80				
2	Ecole	Louga	Kébémér	KB01	Sagatta 2 (1)		3		3	1	3	1	4	Taux de scolarisation de la région = 75,9% Ordre priorité Ministère Education = 1ère			
				KB02	Bouléle Seck (cr Darou M) (1)		4	1	5	1	5	1	4				
				KB03	Touba Mérina (1)		4	2	6	1	5	1	4				
				KB08	Gueboul 4 (1)		2	2	4	1	3	1	4				
				KB09	Mbarome Diop (1)		1	2	3	1	3	1	4				
			Sous-total						0	14	7	21	5		19	5	20
			Liguère														
			LN01	Linguère 5 (1)				6	3	9	1	7	0		6		
			LN02	Ngomé (1)				6		6	1	6	0		4		
			LN03	Nguenenéne (1)				4	3	7	1	7	1		6		
			LN06	Dahra 8 (1)				5		5	1	5	1		4		
			Sous-total						0	21	6	27	4		25	2	20
			Louga														
			LG01	Médina Garage (Louga) (1)				6			6	1	6		1	6	
			LG02	Keur Serigne Louga Sud (1)					3	3	1	3	0		0		
			LG05	Thiéne Sylla (cr Nguidié) (1)					3	3	1	3	1		4		
			LG06	Ndamegott (cr Kelle G.) (1)					3	3	1	3	1		4		
			LG07	Belgarky (cr Thiémène) (1)					3	3	1	3	1		4		
LG08	Régionale 1 (Louga) (1)					5		5	1	5	0	4					
Sous-total						6	5	12	23	6	23	4	22				
Sous-total						6	40	25	71	15	67	11	62				
3	Ecole	Fatick	Fatick	FA02	Ecole d'Application Fatick (1)	12			12	1	10	1	10	Taux de scolarisation de la région = 75,3% Ordre priorité Ministère Education = 3e			
				FA04	Diofor Centre (Com Diofor) (1)	6			6	1	5	1	4				
				FA06	Tattaguine 2 (1)		5		5	1	5	1	4				
				FA12	Mbane (cr Niakhar) (1)			2	2	1	2	0	0				
				FA13	Ndoss Mbadiok (Cr Niakhar) (1)		3		3	1	3	0	4				
			Sous-total						18	8	2	28	5		25	3	22
			Foundiougne														
			FD01	Foundiougne 3 (1)				3		3	1	3	0		4		
			FD02	Sokone 4 (1)				3		3	1	3	1		4		
			FD03	Passy 3 (1)				3		3	1	3	1		4		
			FD06	Karang 2 (1)				3	2	5	1	5	1		4		
			FD08	Péthie (1)				1	3	4	1	3	1		4		
Sous-total						0	13	5	18	5	17	4	20				
Gossas																	
GS09	Darou Back (1)				3	1	4	1	2	0	0	0					
Sous-total						18	24	8	50	11	44	7	42				
4	Collège	Dakar	Rufisque 2	RQ50	Keur Ndiaye L0 (1)	6			6	1	2	1	0				
				RQ51	Kip (Bargny) (1)	6			6	1	5	1	4				
				Sous-total						12	0	0	12		2	7	2
			Mbour														
			MB50	Médine CEM 6 de Mbour (1)				6			6	1	6		1	6	
		MB51	Diamaguène 2 (1)				4			4	1	4	1		4		
		MB52	Ngaparou Somone (1)				4			4	1	4	1		4		
		MB53	Guéréo (1)				4			4	1	4	1		4		
		Sous-total						18	0	0	18	4	18		4	18	
		Thiès Ville															
TH50	Parcelles Assainies de Thiès (1)				6			6	1	4	1	4					
Sous-total						24	0	0	24	5	22	5	22				
Kaolack																	
Kaolack Commune	KC50	Kaolack Ville Neuve (1)				12			12	1	12	1	12				
Sous-total						48	0	0	48	8	41	8	38				
5	Ecole	Dakar	Rufisque 1	RF01	Application EFi a (1)	12			12	1	12	0	0	Ecole d'application école formation maître			
				RF02	Application EFi b (1)	12			12	1	12	1	12				
				RF03	Application EFi c (1)	12			12	1	12	0	8				
			Sous-total						36	0	0	36	3		36	1	20
6	Ecole	Thiès	Thiès Dépt	TD02	Ngoundiane Dior (cr Ngoundiane) (1)	3			3	1	3	1	4	Taux de scolarisation de la région = 85,0% Taux de scolarisation IDEN = 80,6%			
				TD03	Ndame L0 (cr Diendor) (1)		1	2	3	1	3	1	4				
				TD05	Keur Yoro Sadio (cr Thiémba) (1)	3			3	1	3	1	0				
				TD07	Néourane (cr Touba Touf) (1)		1	1	2	1	2	1	0				
				TD09	Ndiéyéne Sirakh (cr Ndiéyéne S) (1)		3		3	1	3	1	4				
				TD10	Keur Moussa (cr K Moussa) (1)		2	1	3	1	3	0	4				
			TD12	Nguinth Sérère (cr Tassette) (1)		2	1	3	1	3	1	4					
			Sous-total						6	9	5	20	7		20	6	20
			Tivaouane														
			TV01	Pire 3 (1)				3		3	1	3	1		4		
			TV06	Ndomor (cr Taiba Ndiaye) (1)				6			6	1	6		1	6	
			TV07	Keur Pathé Khéwé (cr Notto) (1)				2	1	3	1	3	1		4		
		TV08	Yendou Nane (cr Pire) (1)				3			3	1	3	1	4			
		TV10	Risso (cr Kouf) (1)					2	2	1	2	0	0				
		TV11	Keur Bacar (cr Notto) (1)				1	4	5	1	5	1	4				
		TV12	Ngadiaga (cr Mérina Dakhar) (1)				2	1	3	1	3	1	4				
		Sous-total						9	8	8	25	7	25	6	26		
		Sous-total						15	17	13	45	14	45	12	46		

Liste des écoles élémentaires et collèges prioritaires (2/2)

Priorité	Ecole/ Collège	IA	IDEN	No. Code	Nom d'école/collège	Nbre SoC de la requête				Lieux à construire				Remarques
						Création	Exer	Temp	Total	Ecole	SoC	Bureau	Latrines (boîtes)	
7	Ecole	Thiès	Mbour	MB02	Santhie Baobab (Joal) (1)	6			6	1	3	1	4	Taux de scolarisation de la région = 85.0% Taux de scolarisation IDEN = 88.61%
				MB03	Zone Résidentielle (Mbour) (1)		5		5	1	5	1	4	
				MB04	Gouye Mouride (Mbour) (1)	6			6	1	6	1	6	
				MB08	Godaguène (cr Thiadiaye) (1)			3	3	1	3	0	0	
				MB12	Malicounda Bambara (cr Malicounda)(1)			3	3	1	3	0	4	
				MB14	Djilakh (cr Sindia) (1)		1	3	4	1	4	0	4	
				MB16	Ndoffane (cr Nguéniéne) (1)			2	2	1	2	0	0	
				MB17	Fadial (Cr Nguéniéne) (1)		4		4	1	4	1	4	
				MB19	Mbodéne 2 (1)	6			6	1	6	1	6	
				MB20	Boukhou (cr Ndiass)			3	3	1	3	1	4	
				MB21	Packy (cr Ndiass) (1)	3			3	1	3	1	4	
				MB24	Kothiane (cr Ndiagianiao) (1)	21	10	14	45	11	42	7	40	
				Sous-total		6			6	1	6	1	6	
			Thiès Ville	TC01	Thiès ville neuve 1 (1)		3	3	1	3	0	4		
				TC02	Sayib Ndoye (1)		3	3	1	3	0	4		
				TC03	Mbour 2 (1)		3	3	1	3	1	0		
				TC04	Route de Dakar 2 (1)		3	3	1	3	1	4		
TC05	Thionakh Thiapong (1)	6		12	0	18	5	16	3	18				
Sous-total		27	22	14	63	16	58	10	58					
8	Ecole	Dakar	Tiaroye	TH01	Marthys A (Camp) (1)	12			12	1	7	1	6	Taux de scolarisation de la région = 87.0%
				TH02	Petit Mbao (1)	12	0	6	18	2	13	1	12	
				Sous-total		6			6	1	6	1	6	
			Rufisque 2	RQ01	Keur Ndiaye Lô (1)			6	1	5	1	4		
				RQ02	Wakhandé (comm Bargny) (1)			6	1	6	1	6		
				RQ03	Kounoune (1)	18	0	0	18	3	17	3	15	
				Sous-total		30	0	6	36	5	30	4	28	
9	Ecole	Kaolack	Kafine	KA03	Keur Mbouki (cr Biriklane)	5	1	6	1	4	0	4		
				KA05	Mor Ndiama KA (cr Malem H)	2		2	1	2	1	0		
				KA07	Mbarocounda (cr Malhem H)	0	12	2	14	3	10	2		8
			Sous-total		6			6	1	2	0	0		
			Noro du Rip	NR02	Keur Ayib Poste (cr Médina Sabakh)	6			6	1	5	1		4
				NR04	Talba Niassène 2	6	6	0	12	2	7	1		4
			Sous-total		6			6	1	6	1	6		
			Kaolack Commune	KC01	Thioack 2	6	3	3	12	1	10	1		6
					Franco Arabe Public	12	3	3	18	2	16	2		12
			Sous-total		6			6	1	6	1	6		
			Kaolack Dépt	KD01	Gandiaye 5	6			6	1	6	1		6
				KD03	Ndoffane 4	6			6	1	6	1		6
				KD04	Sibassor 3		6		6	1	6	1		6
				KD07	Fass Kahone		3		3	1	1	1		0
				KD08	Bil Bambara	0	9	0	9	2	7	2		6
Sous-total		6		9	0	15	3	13	3	12				
10	Ecole	Louga	Kébémér	KB04	Darou Mousty 3	2			2	1	2	1	0	
				KB05	Darou Mousty 4	2			2	1	2	1	0	
				KB06	Darou Mousty 5	2			2	1	2	1	0	
				KB07	Guéoul 3	0	10	1	11	4	10	4	4	
				Sous-total		6			6	1	6	1	0	
			Linguère	LN04	Linguère (Nouvelle)		4		4	1	2	0	0	
				LN07	Amadou Lamine Dia		5		5	1	3	1	4	
				LN09	Labjar	6	9	0	15	3	11	2	4	
			Sous-total		3			3	1	3	1	10		
			Louga	LG03	Ndiang Khoulé (Louga)	6	22	1	29	8	24	7	18	
Sous-total		12			12	1	10	1	10					
11	Ecole	Fatick	Fatick	FA01	Fatick Commune	6			6	1	5	1	4	
				FA05	Ndiob 2	6			6	1	6	1	6	
				FA08	Fimela 2	6			6	1	6	1	6	
				FA09	Diarère 2		2		2	1	2	0	0	
				FA10	Mibédap (cr Diarère)		2		2	1	2	1	0	
				FA11	Laba Diène Ngom (ex Boof)	30	4	0	34	6	31	5	26	
			Sous-total		3			3	1	3	1	4		
			Foundiougne	FD04	Passy 4		3		3	1	3	1	4	
				FD05	Bandandar		3		3	1	3	1	4	
				FD07	Kébécoudé	3	3	3	9	3	9	3	12	
			Sous-total		4			4	1	3	1	4		
			Gossas	GS01	Serigne Saam Mbacké		3		3	1	3	0	4	
				GS08	Omar Guéye (Gossas)			2	2	1	2	0	0	
GS10	Moustapha Sarr (Guinguineo)	3		10	5	18	6	17	4	20				
Sous-total		36		17	8	61	15	57	12	58				
12	Ecole	Thiès	Mbour	MB01	Santhie 3 (Joal)	2	2	4	1	4	0	4		
				MB05	Cheikh Mbaba Sow (Mbour)	6			6	1	6	1		6
				MB06	Thiadiaye 3 (Thiadiaye)	2			2	1	2	0		0
				MB10	Mboufoudji (cr Fissel)	5			5	1	5	1		4
				MB11	Saly (cr Malicounda)	5			5	1	2	1		0
				MB13	Gandigal (cr Sindia)	6			6	1	6	1		6
				MB15	Ndianda (cr Nguéniéne)		3		3	1	3	0		4
				MB22	Koulouck Sérères (cr Ndiagianiao)		3		3	1	3	0		0
				MB23	Godaguène Fissel (cr Ndiagianiao)		3		3	1	3	1		4
				Sous-total		0	32	11	43	10	40	6		34
			Thiès Dépt	TD01	Kayar 2		3		3	1	3	1		4
				TD04	Diass Palam (cr Notto)		2		2	1	1	1		0
				TD06	Baback (cr Notto)		4		4	1	4	1		4
				TD08	Ndiéfioune Pal (cr Touba Touf)		2		2	1	2	1		0
				TD13	Lamane G SENE (cr Tassette)		6		6	1	6	1		6
				Sous-total		0	13	4	17	5	16	5		14
			Tivaouane	TV09	Keur Salla Deurqueune (cr Pire)		2		2	1	2	1		6
Sous-total		0	47	15	62	16	58	12	54					
13	Ecole	Dakar	Rufisque 2	RQ04	Diamniadio	6			6	1	6	1	0	
				RQ05	Sébétotane	6			6	1	2	1	0	
				Sous-total		12	0	0	12	2	8	2	0	
Sous-total Ecoles Élémentaires						246	217	110	573	125	522	98	478	
Sous-total Collèges						48	0	0	48	8	41	8	38	
TOTAL						294	217	110	621	133	563	106	516	

Annexe-2 Système de mise en œuvre du Projet



- Légende**
- ==== Relation contractuelle
 - ==== Gestion et encadrement
 - Concertation, contrôle, vérification, rapport, etc.

- ☐ Intervenants japonais
- ☐ Intervenants locaux

Annexe-3 Principaux travaux et prestations à la charge de la partie sénégalaise

- 1) Dégagement et nivellement des sites cibles du Projet avant le démarrage des travaux de construction ;
- 2) Construction de portails et clôtures et aménagement extérieur ;
- 3) Mise en place des équipements électriques et adduction d'eau si besoin est ;
- 4) Affectation d'enseignants nécessaires et suffisants avant l'achèvement des travaux de construction ;
- 5) Dotation budgétaire et affectation du personnel nécessaires à la maintenance des infrastructures scolaires construites et des équipements fournis dans le cadre du Projet ;
- 6) Prise en charge de la commission pour l'ouverture d'un compte bancaire dans une banque du Japon ainsi que conclusion rapide de l'Arrangement Bancaire et du Contrat d'Agent ;
- 7) Débarquement et dédouanement rapides des matériels et matériaux importés ;
- 8) Exonération des droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposés au Sénégal sur les produits et services approvisionnés au titre de contrats approuvés ;
- 9) Prise en charge des frais de la Composante Soft à la charge de la partie sénégalaise.



ANNEXE - 5

PLAN DE LA COMPOSANTE SOFT

1. ARRIERE-PLAN DE LA COMPOSANTE SOFT

1-1 Leçons tirées de la Composante Soft du projet de construction de salles de classe de l'enseignement élémentaire (Phase IV)

Comme l'une des composantes du projet de construction de salles de classe de l'enseignement élémentaire (Phase IV), la Composante Soft a été mise en œuvre pendant une durée d'environ 3 ans parallèlement aux travaux de construction de salles de classe. Cette Composante Soft avait pour objectif la mise en place d'une organisation pour la maintenance des infrastructures scolaires au niveau de chacune des écoles, et la mise en place du système dans le cadre duquel les activités de sensibilisation sur la maintenance des infrastructures et l'hygiène scolaire sont menées de façon spontanée et pérenne sous l'initiative de ladite organisation. Par conséquent, le contenu de cette Composante Soft est très similaire à celui de la Composante Soft du Projet.

Les résultats et impacts des activités de la Composante Soft du projet de construction de salles de classe Phase IV ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la « Mission d'évaluation des impacts de la Composante Soft pour la maintenance des infrastructures scolaires et l'éducation à l'hygiène en milieu scolaire » effectuée du janvier au mars 2006. En effet, cette Composante Soft a fait preuve d'une grande efficacité et a eu des impacts très bénéfiques notamment l'amélioration de l'adhésion des communautés à l'école dans les écoles ciblées par la Composante Soft et la mise en œuvre des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène avec participation des dites communautés. Néanmoins, à l'issue de ladite évaluation il s'est avéré que les dites organisations n'ont pas pu s'affirmer de façon pérenne et que les effets de la Composante Soft n'ont pas pu se multiplier en raison de la faible implication des structures décentralisées de l'Education (IA et IDEN) et des collectivités locales aux activités.

1.2 Réunions avec les parties prenantes de l'école

Pour recueillir les éléments permettant de déterminer la mise en œuvre ou non de la Composante Soft, et de mettre en place un système adéquat de mise en œuvre au cas où celle-ci serait jugée nécessaire, les réunions d'entretien d'écoute ont été tenues avec les principales parties prenantes de l'école (directeur d'école/principal de collège, enseignants, représentants de l'APE, représentants des communautés, etc.).

En effet, pour effectuer ces réunions, parmi les 5 régions éligibles pour la construction de salles de classe, la région de Thiès a été retenue comme région représentative du milieu urbain et les régions de Fatick et de Kaolack comme régions représentatives du milieu rural, et une école élémentaire et un collège ont été choisis dans chacune des régions (3 écoles élémentaires et 3 collèges, soit 6 établissements au total), et les réunions ont été tenues avec les principales parties prenantes de l'école susmentionnées.

1.3 Conclusion relative à la mise en œuvre de la Composante Soft

Eu égard à l'efficacité de la Composante Soft réalisée dans le cadre du projet de construction de salles de classe de l'enseignement élémentaire Phase IV et du résultat des réunions avec les parties prenantes de l'école, il a été conclu que le renforcement de la compétence des « comités de gestion de l'école/conseils de gestion de l'établissement » à travers la Composante Soft est indispensable pour les raisons ci-dessous énumérées, pour que les infrastructures scolaires puissent être entretenues de façon pérenne et l'environnement scolaire puisse être amélioré de façon continue avec participation des communautés locales.

- Est nécessaire un système organisationnel qui peut mener les activités de sa propre initiative comme instance centrale au niveau de chacun des écoles/collèges pour que la maintenance des infrastructures scolaires puissent être assurée de manière systématique et pérenne;
- Le « Comité de gestion de l'école / Conseil de gestion de l'établissement » qui est considéré au juin 2006 comme organisation centrale dans le contexte de la décentralisation n'est qu'une organisation provisoire, et est donc une organisation précaire;
- Le plan d'actions de l'école/du collège n'est pas élaboré ni mis en œuvre de façon planifiée et les actions ne sont pas menées de manière systématique et efficace, et ce, en particulier au niveau des écoles élémentaires.

2. Objectifs de la Composante Soft

En tenant compte du résultat d'évaluation de la Composante Soft réalisée dans le cadre du projet de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire Phase IV et du résultat des réunions avec les parties prenantes de l'école/du collège, les objectifs globaux et les objectifs spécifiques de la Composante Soft sont définis comme suit:

Objectifs globaux
(1) « Le Comité de gestion de l'école /le Conseil de gestion de l'établissement» fonctionne de manière pérenne avec participation spontanée de communautés locales aux activités de l'école /du collège pour que la maintenance des infrastructures scolaires puisse être assurée et l'amélioration des conditions d'hygiène puisse être réalisée de façon autonome.
(2) Les intervenants des communautés considèrent que l'école leur appartient (amener les intervenants à avoir un esprit d'appropriation vis-à-vis de l'école).
Objectifs spécifiques
(1) Les activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène sont assurées de manière autonome à travers le leadership du « Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement ».
(2) Les communautés sont amenées à s'intéresser à l'école et la participation et l'appui aux activités de l'école s'accroissent.

3. Résultats attendus de la Composante Soft

3.1 Résultats attendus des activités de la Composante Soft

En tenant compte du résultat d'évaluation de la Composante Soft réalisée dans le cadre du projet de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire Phase IV et du résultat des réunions avec les parties prenantes de l'école/du collège, les résultats attendus de la Composante Soft sont définis comme suit

Résultats attendus
(1) Elaboration des manuels de formation (manuel de l'atelier de démarrage/élaboration et mise en œuvre du plan et manuel d'utilisation et de nettoyage de blocs sanitaires)
(2) Mise en place et fonctionnement pérenne des « Comités de gestion de l'école / Conseils de gestion de l'établissement»
(3) Elaboration du plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène par le Comité de gestion de l'école / Conseil de gestion de l'établissement.
(4) Les activités concrètes sont menées sur la base du plan ci-dessus mentionné avec le leadership du Comité de gestion de l'école / Comité de gestion de l'établissement.
(5) Un « manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » est élaboré sur la base des leçons tirées des activités ci-dessus indiquées.

3.2 Ecoles/collèges cibles de la Composante Soft

Les écoles et collèges où les salles de classe seront construites dans le cadre du Projet des 4 Régions de Kaolack, Fatick, Thiès et Dakar seront ciblés (environ 50 établissements). La région de Louga ne fera pas l'objet de la Composante Soft d'autant plus qu'un projet similaire intitulé « le Projet d'amélioration de l'environnement de l'éducation » consistant en le renforcement des activités autonomes d'amélioration de l'école par les comités de gestion de l'école est planifié.

3.3 Stratégies et approches pour atteindre de manière efficace les objectifs spécifiques

Afin de pouvoir atteindre de manière efficace les objectifs de la Composante Soft, les 5 stratégies/approches ci-dessous énumérées seront adoptées.

(1) Prise de mesures pour renforcer davantage l'esprit d'appropriation et l'intérêt à l'école/au collège des communautés et parents d'élèves : Des occasions de rassemblement des parties prenantes de l'école/du collège seront multipliées, ce qui permettra de renforcer la cohésion et la compétence de l'organisation (exemple : tenue de réunions périodiques).
(2) Mise en place d'un système permettant de renforcer davantage l'implication des collectivités locales et des structures déconcentrées de l'éducation (IA et IDEN) : Sera mis en place un système institutionnel permettant l'implication des collectivités locales et des structures déconcentrées de l'éducation (IA et IDEN) qui est un des facteurs déterminants du succès de la déconcentration.
(3) Fourniture des appuis méticuleux à travers les suivis : Une importance particulière sera accordée aux suivis non seulement pendant la tenue des ateliers mais aussi pendant l'exécution des activités à l'école/au collège pour que les parties prenantes de l'école/du collège puissent percevoir l'école/le collège comme « Notre école/collège » et mener les activités appropriées de façon autonome.
(4) Amélioration de la motivation et formulation des idées à travers l'échange et le partage des informations et des expériences entre les écoles/collèges : L'échange des expériences et la compétition entre les écoles/les collèges pourront fortement inciter les parties prenantes de l'école/du collège et ainsi les amener à s'impliquer activement dans les affaires de l'école/du collège. Par conséquent, des occasions permettant le partage des expériences entre les écoles/collèges seront organisées pour renforcer davantage la pérennité des activités
(5) Intervention conjointe avec les projets d'assistance technique Il sera procédé à une réflexion sur ce que devait être le système organisationnel du « Comité de gestion de l'école /Conseil de gestion de l'établissement» en le considérant comme instance centrale de la gestion d'école/collège et en collaboration avec le Gouvernement sénégalais, la JICA et d'autres donateurs. Les résultats et le savoir-faire (notamment le manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène) produits à l'issue de la Composante Soft seront mutualisés avec «le Projet d'amélioration de l'environnement de l'éducation » qui démarrera à la même période dans la région de Louga.

4. Moyens de vérification des résultats attendus

4.1 Contenu des activités et moyens de vérification du degré d'atteinte des résultats attendus

Afin de pouvoir réaliser les résultats attendus et atteindre les objectifs globaux et les objectifs spécifiques du Projet, les moyens de vérification du degré d'atteinte des résultats attendus ont été définis en prenant en considération les approches susmentionnées.

Activités	Moyens de vérification du degré d'atteinte
Résultat attendu-1 : Les manuels de formation sont élaborés	
<p>(1) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft élabore 2 manuels de formation*¹.</p> <p>*1 : Il s'agit du manuel d'atelier de démarrage/élaboration et de mise en œuvre du plan et du manuel d'utilisation et de nettoyage de blocs sanitaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 manuels de formation • manuel d'atelier de démarrage • manuel d'atelier d'élaboration et de mise en œuvre du plan • manuel d'utilisation et de nettoyage de blocs sanitaires
Résultat attendu-2 : Le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement est mis en place et fonctionne de façon pérenne.	
<p>(1) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft effectue le diagnostic de la situation actuelle des écoles/collèges cibles ;</p> <p>(2) L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft tient les ateliers de démarrage avec les représentants de chacun des écoles/collèges cibles dans chacune des Régions cibles (IA).</p> <p>(3) Les écoles/collèges cibles tiennent une réunion plénière avec participation de toutes les parties prenantes pour expliquer les objectifs de la Composante Soft, les rôles du Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement, etc.</p> <p>(4) Les écoles/collèges cibles mettent en place au sein de leur établissement le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement (si telle structure n'existe pas) et rédigent un procès-verbal des discussions.</p> <p>(5) Les écoles/collèges tiennent une réunion plénière avec participation de toutes les parties prenantes pour sélectionner les membres du Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement.</p> <p>(6) Les réunions sont tenues périodiquement pour que les communautés locales et les membres du Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement comme noyau de ces acteurs soient informés périodiquement, pendant l'exécution des travaux de construction de salles de classe, de l'état d'avancement des travaux et d'autres éléments. De plus, ils visitent le chantier de construction.</p> <p>(7) Les communautés locales et les membres du Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement visitent les salles de classe en cours de construction.</p> <p>(8) Le Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement tient les réunions périodiquement et à chaque réunion un procès verbal des discussions est rédigé impérativement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'étude des impacts • Tenu de l'atelier dans les régions cibles (rapports élaborés par les facilitateurs) • Procès-verbal de la réunion plénière • Liste des membres des comités de gestion de l'école/conseils de gestion de l'établissement • Liste des membres des comités de gestion de l'école/conseils de gestion de l'établissement • Nombre de réunions d'information sur l'état d'avancement des travaux de construction (rapports élaborés par les facilitateurs) • Nombre de visites de salles de classe en cours de construction (rapports élaborés par les facilitateurs) • Procès verbaux des comités de gestions de l'école/conseils de gestion de l'établissement
Résultat attendu 3 : Le plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène est élaboré par le Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement	
<p>(1) L'organisme chargé de la Composante Soft (japonais) a acquis les techniques requises pour les formations à dispenser à travers le breffage effectué par le coordinateur de la Composante Soft.</p> <p>(2) L'organisme chargé de la Composante Soft élabore le manuel d'élaboration et de mise en œuvre du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document de breffage • Manuel d'élaboration et de mise en œuvre du pan

Activités	Moyens de vérification du degré d'atteinte
<p>(3) L'organisme chargé de la Composante Soft tient les ateliers d'élaboration et de mise en œuvre du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » à l'encontre des représentants des Comités de gestion de l'école/Conseils de gestion de l'établissement.</p> <p>(4) Le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement tient l'atelier d'élaboration et de mise en œuvre du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » à l'encontre des parties prenantes de l'école/collège.</p> <p>(5) Le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement de toutes les écoles et tous les collèges cibles élabore son « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » sur la base du résultat de l'atelier susmentionné.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenu de l'atelier dans chacun des départements cibles (rapports élaborés par les facilitateurs) • Tenu de l'atelier par le comité de gestion de l'école/conseil de gestion de l'établissement (rapports élaboré par les facilitateurs) • Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène de chacune des écoles et chacun des collèges cibles
<p>(6) L'organisme chargé de la Composante Soft fournit les conseils aux écoles/collèges cibles sur l'élaboration du « plan des activités ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports élaboré par les facilitateurs
<p>Résultat attendu-4 : Le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement met en œuvre à travers leur leadership les activités concrètes sur la base du plan susmentionné</p>	
<p>(1) Les communautés locales mènent, avec le Comité de gestion de l'école/Le Comité de gestion de l'établissement comme noyau des acteurs, les activités sur la base du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène ».</p> <p>(2) L'organisme chargé de la Composante Soft dispense une formation sur « l'utilisation et le nettoyage de blocs sanitaires » dans les écoles/collèges cibles dans le cadre des ateliers.</p> <p>(3) L'organisme chargé de la Composante Soft assure le suivi et fournit les conseils sur les activités menées sur la base du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » des conditions d'utilisation et de nettoyage de blocs sanitaires dans les écoles/collèges cibles.</p> <p>(4) Les écoles/collèges cibles procèdent, sous l'initiative de leur Comité de gestion de l'école/Conseil de gestion de l'établissement à une autoévaluation à mi-parcours.</p> <p>(5) L'organisme chargé de la Composante Soft organise l'atelier d'information et de partage des activités à sur l'état d'avancement des activités des écoles/collèges cibles au niveau de chacune des IDEN pour favoriser le partage des informations entre eux.</p> <p>(6) Le Comité de gestion de l'école/le Conseil de gestion de l'établissement procède de manière spontanée à une évaluation de la fin de la mise en œuvre du plan des activités et élabore le plan des activités du cycle subséquent sur la base du résultat de ladite évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports élaborés par les facilitateurs • Rapports élaborés par les facilitateurs • Rapports élaboré par les facilitateurs • Rapports élaboré par les facilitateurs • Tenue de l'atelier d'information et de partage à mi-parcours dans chacun des départements cibles (Rapports élaboré par les facilitateurs) • Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène de chacun des écoles et collèges cibles
<p>Résultat attendu-5 : Le « Manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » est élaboré sur la base des leçons tirées des activités ci-dessus mentionnées.</p>	
<p>(1) L'organisme chargé de la Composante Soft élabore le « Manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène »

4.2 Rôles de chacune des parties prenantes

Les rôles de chacune des parties prenantes de la Composante Soft sont récapitulés dans le tableau ci-après suivant l'ordre des activités ci-dessus indiqué.

Récapitulatif des rôles de chacune des parties prenantes de la Composante Soft

Parties prenantes		Activités concrètes à mener
Agent d'Approvisionnement	Gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Il sera informé périodiquement par l'organisme chargé de la Composante Soft de l'état d'avancement, et après que le coordinateur adjoint de la Composante Soft aura vérifié l'état d'avancement réel, il effectuera les paiements périodiquement.
	Responsable de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> Il sera responsable des processus d'appel d'offres allant de la publication de l'avis d'appel d'offres jusqu'à la sélection de l'organisme chargé de la Composante Soft et à la conclusion du contrat.
	Coordinateur adjoint de la Composante Soft (personnel local)	<ul style="list-style-type: none"> Il effectuera lui-même le suivi, sera informé périodiquement par l'organisme chargé de la Composante Soft de l'état d'avancement, assurera le contrôle de l'état d'avancement de l'ensemble des activités de la Composante Soft et fournira les appuis techniques. En ce qui concerne les paiements à l'organisme chargé de la Composante Soft, il fera le compte rendu à la personne chargés de la gestion financière susmentionné et à l'ingénieur architecte japonais pour appuyer aux procédures de paiement.
	Coordinateur de la Composante Soft (japonais)	<ul style="list-style-type: none"> Il fournira les appuis techniques à la personne responsable de l'appel d'offres (évaluation des offres techniques, etc.). Il confirmera le contenu du contrat. Il confirmera le système de mise en œuvre et le contenu de la Composante Soft. Il effectuera le breffage permettant le transfert de technologie relative à l'atelier d'élaboration et de mise en œuvre du plan à l'encontre de l'organisme chargé de la Composante Soft. Il fournira les appuis techniques pour le diagnostic de la situation actuelle à effectuer par l'organisme chargé de la Composante Soft. Il fournira les conseils techniques pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène Il fournira les appuis techniques pour l'élaboration d'une série de manuels de formation.

Parties prenantes		Activités concrètes à mener
Organisme chargé de la Composante Soft	Facilitateur en chef (Dakar)	<ul style="list-style-type: none"> • Il élabore le rapport des activités chaque mois sur la base des informations fournies par les facilitateurs, et le communique au coordinateur adjoint de la Composante Soft (local). • Il assure le suivi des réunions sur l'état d'avancement des travaux de construction et des activités de la Composante Soft et les communique périodiquement à la personne chargée de la gestion financière. • Il effectue le diagnostic des écoles/collèges cibles (y compris l'élaboration des questionnaires). • Il élabore les manuels de formations nécessaires à la mise en œuvre de la Composante Soft (manuel de l'atelier de démarrage/élaboration et mise en œuvre du plan et manuel d'utilisation et de nettoyage de blocs sanitaires). • Il organise et exécute les ateliers de démarrage dans chacune des régions cibles. • Il reçoit une série de formation pour le transfert de technologie (telle que breffage sur l'atelier pour élaboration et mise en œuvre du plan des activités). • Il organise et exécute les ateliers pour élaboration et mise en œuvre du plan des activités. • Il fournit son appui à la formation à l'utilisation et au nettoyage des blocs sanitaires qui sera dispensée par les facilitateurs dans chacun des écoles/collèges. • Il assure le suivi des activités de la Composante Soft. • Il prépare l'atelier à mi-parcours d'information et de partage sur l'état d'avancement des activités de la Composante Soft. • Il effectue l'étude sur les impacts. • Il élabore le manuel des activités de maintenance de infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène • Il élabore le rapport final et le soumet au Coordinateur de la Composante Soft.
	Facilitateur (dans chacune des régions cibles)	<ul style="list-style-type: none"> • Il reçoit une série de formation pour le transfert de technologie (telle que breffage sur l'atelier pour élaboration et mise en œuvre du plan des activités). • Il fournit son appui à l'élaboration des manuels nécessaires à la mise en œuvre de la Composante Soft (manuel de l'atelier de démarrage/élaboration et mise en œuvre du plan et manuel d'utilisation et de nettoyage de blocs sanitaires). • Il élabore chaque mois le rapport des activités et le soumet et explique au facilitateur en chef. • Il fournit son appui à la préparation et à la tenue des ateliers de démarrage. • Il fournit son appui à la mise en place du comité de gestion de l'école/conseil de gestion de l'établissement dans les écoles/collèges cibles des régions cibles (s'il n'existe pas). • Il est informé du contenu des réunions d'information sur l'état d'avancement des travaux de construction tenues périodiquement à l'encontre des communautés locales et le communique au facilitateur en chef. • Il prépare et exécute les ateliers pour élaboration et mise en œuvre du plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène à tenir dans chacun des départements cibles.

Parties prenantes		Activités concrètes à mener
Organisme chargé de la Composante Soft	Facilitateur (dans chacune des régions cibles)	<ul style="list-style-type: none"> • Il fournit son appui à l'élaboration du plan des activités dans chacun des écoles/collèges cibles. • Il exécute l'atelier de formation à l'utilisation et au nettoyage des blocs sanitaires dans chacun des écoles/collèges cibles. • Il assure le suivi et fournit les conseils pour la mise en œuvre du plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène. • Il fournit son appui à l'évaluation à mi-parcours et à l'autoévaluation effectuées par chacun des écoles/collèges. • Il prépare et exécute les ateliers à mi-parcours d'information et de partage sur l'état d'avancement des activités. • Il fournit son appui à l'évaluation à la fin des activités et à l'élaboration du plan des activités du cycle subséquent dans les écoles/collèges cibles. • Il effectue l'étude des impacts. • Il fournit son appui à l'élaboration du manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène
	Directeur/principal et représentants des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur/principal et les représentants respectifs des enseignants et de l'APE de chacun des écoles/collèges cibles participent à l'atelier de démarrage. • Les communautés locales de chacun des écoles/collèges cibles tiendront une réunion plénière pour partager avec les participants de la réunion les informations qu'ils auront obtenu à travers l'atelier de démarrage et mettent en place le comité de gestion de l'école/conseil de gestion de l'établissement et sélectionnent les membres. • Ils tiennent les réunions périodiquement et élaborent les procès-verbaux dans lesquels seront consignés le contenu des discussions et les décisions prises. • Ils participent aux réunions d'information sur l'état d'avancement des travaux de construction organisées par le bureau d'étude et l'entreprise de construction. • Ils participent à l'atelier d'élaboration et mise en œuvre du plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène. • Ils élaborent, sous forme d'un atelier en adoptant la méthode participative, « le plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » en utilisant le savoir-faire et les connaissances acquis à travers l'atelier d'élaboration et mise en œuvre du plan des activités ci-dessus indiqué. • Ils mettent en œuvre le plan susmentionné en déployant son leadership et en favorisant la participation des communautés locales. • Ils reçoivent la formation à l'utilisation et au nettoyage de blocs sanitaires dispensée par le facilitateur dans le cadre de l'atelier tenu à cet effet, et mènent les activités de sensibilisation au sein de leur école/collège. • Ils effectuent l'évaluation à mi-parcours et l'autoévaluation penant la période d'exécution de la Composante Soft. • Ils participent à l'atelier à mi-parcours d'information et de partage sur l'état d'avancement des activités, font une communication sur le contenu et l'état d'avancement des activités de maintenance et d'amélioration des conditions d'hygiène de leur école/collège et font l'échange d'avis. • A l'achèvement de la Composante Soft, ils effectuent l'évaluation et élabore le plan des activités du cycle subséquent.
Comités de gestion de l'école/conseils de gestion de l'établissement		

Parties prenantes		Activités concrètes à mener
Comités /conseils de gestion	Enseignants, parents d'élèves et représentants de la communauté locale	<ul style="list-style-type: none"> • Ils participent à la réunion plénière de la communauté de l'école/collège, écoutent les explications données par le directeur/principal et sélectionnent les membres du comité/conseil de gestion. • Ils participent aux réunions d'information sur l'état d'avancement des travaux de construction tenues par le bureau d'études et l'entreprise de construction. • Ils effectuent périodiquement les visites de chantier et le suivi des travaux de construction avec les membres du comité/conseil de gestion pendant la période des travaux de construction de salles de classe. • Ils participent à l'atelier d'élaboration et mise en œuvre du plan des activités de maintenance et d'amélioration des conditions d'hygiène tenu par le directeur/principal et les enseignants et participent à l'élaboration dudit plan. • Ils participent et mènent les activités suivant le plan susmentionné. • Ils participent à l'évaluation à mi-parcours des activités (autoévaluation). • Ils prennent connaissance de la restitution de l'atelier à mi-parcours d'information et de partage sur l'état d'avancement des activités de la Composante Soft auquel le directeur/principal et les représentants des enseignants participent. • Ils effectuent l'évaluation à l'achèvement de la Composante Soft et participent à l'élaboration du plan des activités de maintenance et d'amélioration des conditions d'hygiène du cycle subséquent.
IA • IDEN		<ul style="list-style-type: none"> • Participation au breffage du transfert de technologie • Participation et appui technique à l'atelier de démarrage/élaboration et mise en œuvre du plan des activités • Appui technique aux activités de visites de chantier et de réunion par les parties prenantes de l'école/collège. • Appui technique et suivi des activités de la Composante Soft • Participation et appui technique à la réunion à mi-parcours d'information et de partage sur l'état d'avancement des activités de la Composante Soft • Participation et appui technique à l'évaluation à l'achèvement de la Composante Soft • Appui technique à l'élaboration du manuel des activités de maintenance et d'amélioration des conditions d'hygiène
Collectivités locales		<ul style="list-style-type: none"> • Participation au breffage du transfert de technologie • Participation et appui technique à l'atelier de démarrage/élaboration et mise en œuvre du plan des activités • Appui technique aux activités de visites de chantier et de réunion par les parties prenantes de l'école/collège. • Appui technique et suivi des activités de la Composante Soft • Participation et appui technique à la réunion à mi-parcours d'information et de partage sur l'état d'avancement des activités de la Composante Soft • Participation et appui technique à l'évaluation à l'achèvement de la Composante Soft • Appui technique à l'élaboration du manuel des activités de maintenance et d'amélioration des conditions d'hygiène

4.3 Contenu de l'étude de diagnostic de la situation actuelle et des principaux ateliers (avant-projet)

Dans le cadre de chacune des 2 étapes, les études et les ateliers ci-dessous indiqués seront effectués. En effet, les ateliers peuvent être classifiés en 3 groupes comme suit :

I. Etudes de diagnostic de la situation actuelle et des impacts (avant-projet)

Périodes d'exécution	Dans un délai de 2 mois après le démarrage de la Composante Soft et 2 mois avant l'achèvement de la Composante Soft
Objectifs	La situation actuelle de la maintenance des infrastructures scolaires et des conditions d'hygiène de l'école/collège est mesurée quantitativement et qualitativement, et l'efficacité de la Composante Soft est évaluée en comparaison du résultat du diagnostic ci-dessus et du résultat de l'étude des impacts qui sera effectuée à l'achèvement de la Composante Soft, pour recueillir les informations pour examiner la stratégie de mise en œuvre de programmes futurs.
Entité d'exécution	Organisme chargé de la Composante Soft (ONG)
Ecoles/collèges cibles	Echantillons des écoles/collèges (régions de Thiès, Fatick et Kaolack)
Méthodologie	Questionnaire, Etudes observationnelles
Principaux éléments objet de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments des études quantitatives : Existence ou non du plan de maintenance des infrastructures scolaires, existence ou non du comité de gestion de l'école/conseil de gestion de l'établissement et des rapports des activités, réparations des infrastructures scolaires réalisées, taux de perception de la cotisation de l'APE, nombre d'enfants scolarisés, nombre d'abandons, fréquence de nettoyages, etc. • Eléments des études qualitatives : Comportements des enseignants, directeur/principal, élèves, communautés et parents d'élèves vis-à-vis de l'école/collège, propreté de l'aspect extérieur des élèves, propreté de l'école/collège

II. Atelier de démarrage (avant-projet)

Nombre	Une fois dans chacune des régions cibles
Période	Environs 3 mois après le démarrage de la Composante Soft
Durée	1 journée (9 :00 – 17 :00h)
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porter à la connaissance des participants la situation actuelle de la décentralisation dans le secteur de l'Education au Sénégal, et confirmer les rôles des chacune des parties prenantes du niveau décentralisé et de l'école/collège (par exemple, les rôles du comité de gestion de l'école). 2. Porter à la connaissance des participants l'image de l'ensemble du Projet de construction de salles de classe. 3. Porter à la connaissance des participants le contenu des activités de la Composante Soft et les rôles de chacune des parties prenantes, à savoir au niveau des collectivités locales, au niveau des structures décentralisées de l'éducation et au niveau des écoles/collèges (par exemple, au niveau des écoles/collèges, visite de chantier de construction réunion d'information sur l'état d'avancement de la construction, élaboration et mise en œuvre du plan des activités de maintenance et d'amélioration des conditions d'hygiène, etc.)
Participants	5 IA cibles, 12 IDEN cibles, 3 représentants de chacun des écoles/collèges cibles (directeur/principal et représentants respectifs des enseignants et de l'APE)

Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Situation actuelle de la décentralisation du secteur de l'éducation • Confirmation de la nature d'un comité de gestion de l'école/conseil de gestion de l'établissement et les rôles qui leurs sont attribués. • Sélection des membres (sélection des membres pertinents : président, secrétaire, trésorier, etc.) • Cadre général de la Composante Soft • Objectifs à atteindre et activités a mener dans le cadre de la Composante Soft • Ce qu'il faut faire lors de visites de chantier de construction et réunions d'information sur l'état d'avancement de la construction • Devoir : (mise en place du comité/conseil de gestion au sein de chacun des écoles/collèges) (dans les écoles/collèges où le CGE n'existe pas, convoquer la réunion plénière et sélectionner les membres à travers à un processus approprié)
-----------------------	--

III . Atelier d'élaboration et mise en œuvre du plan des activités (avant-projet)

Nombre	1 atelier dans chacun des départements cibles
Période	Environ 4 mois après le démarrage de la Composante Soft
Durée	1 journée (9 :00 – 17 :00h)
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prise de connaissance des objectifs et prise de conscience de l'importance de l'élaboration du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » 2. Prise de connaissance de la méthode d'élaboration du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » 3. Prise de connaissance de la méthode de mise en œuvre du « Plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène », (en particulier la gestion financière).
Participant	5 IA cibles, 12 IDEN cibles, 4 représentants de chacun des écoles/collèges cibles (directeur/principal et représentants respectifs des enseignants, de l'APE, et de la communauté)
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Explication des objectifs de l'élaboration du plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène • Explication du processus d'élaboration dudit plan • Explication de la méthodologie d'élaboration dudit plan (méthode d'identification des activités, des participants, coûts, etc.) • Elaboration à titre d'essai du plan par simulation de l'ensemble du processus d'élaboration à travers le Rollplay (en application de la méthode du PCM) • Méthodologie de mise en œuvre du plan (en particulier la gestion financière)

IV . Ateliers à mi-parcours d'information et de partage sur l'état d'avancement des activités de la Composante Soft (avant-projet)

Nombre	1 atelier dans chacun des départements cibles
Période	Environ 9 mois après le démarrage de la Composante Soft
Durée	1 journée (9 :00 – 17 :00h)
Objectif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les parties prenantes de l'école/collège sont dotées de la compétence en matière d'élaboration et de mise en œuvre du plan des activités 2. Les parties prenantes de l'école/collège communiquent entre elles le contenu et l'état d'avancement d'élaboration du plan des activités et partagent les expériences.
Participants	5 IA cibles, 12 IDEN cibles, 4 représentants de chacun des écoles/collèges cibles (directeur/principal et représentants respectifs des enseignants, de l'APE, et de la communauté)
Activités concrètes	<p>Chacun des écoles/collèges communiquent entre eux le contenu, l'état d'avancement, le résultat et la méthodologie de mise en œuvre de leurs activités, les idées, les changements dans la communauté, les impacts, etc., adoptent les idées des autres qui leur semblent bonnes et se perfectionnent.</p> <p>Les participants font l'évaluation des plans des autres sous forme d'un concours (il n'est pas possible de voter pour son école/collège).</p>

5. CONTENU DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE SOFT (PLANNING DE MOBILISATION DU PERSONNEL)

5.1 Système de mise en œuvre

Le schéma ci-dessous montre les relations entre les principales parties prenantes de la Composante Soft et leurs principales activités. Comme le montre le schéma, les parties prenantes du niveau décentralisé (IDEN et collectivités locales) exécutent les activités de la Composante Soft sous la coordination de l'organisme chargé de la Composante Soft ; lesquelles activités seront suivies par les coordinateurs de l'Agent d'Approvisionnement.

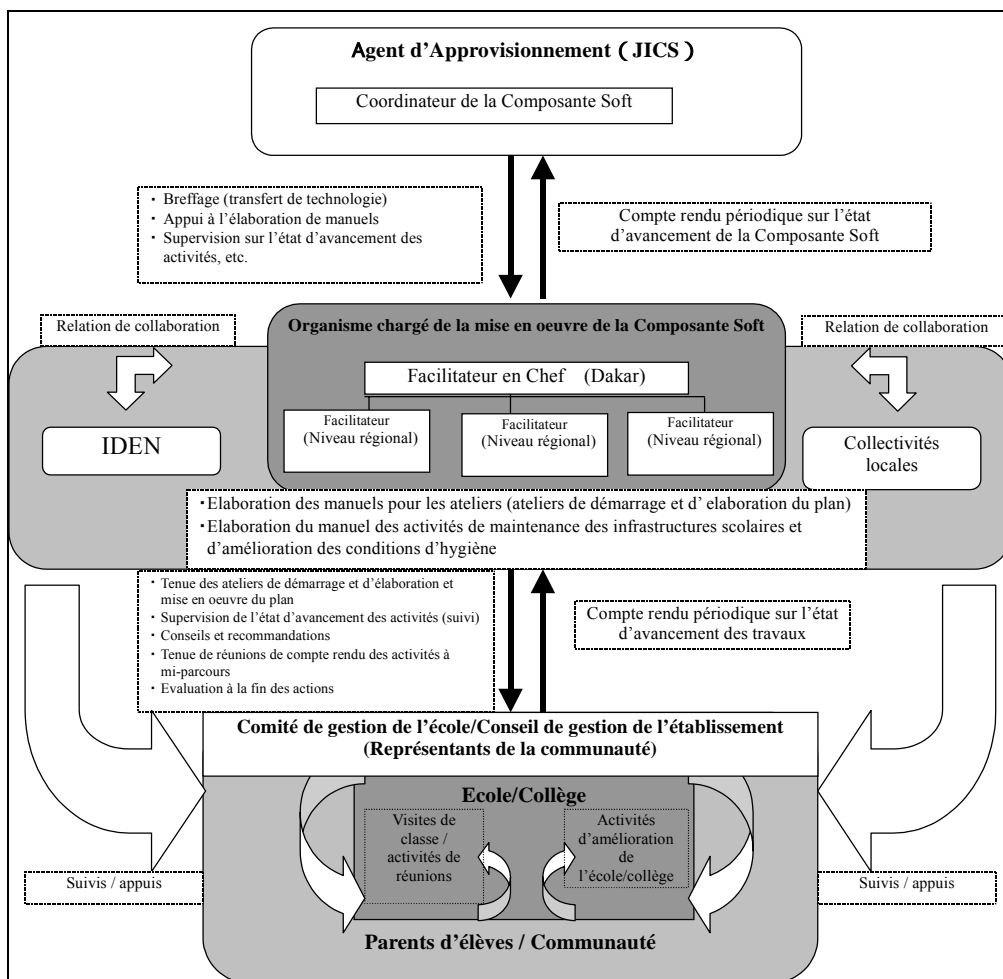


Schéma : Système de mise en œuvre de la Composante Soft

5.2 Planning de mobilisation du personnel

(1) Gestion de la Composante Soft

Pour la gestion de la Composante Soft, le consultant japonais et le personnel local seront affectés de façon discontinue. Ils auront pour fonction principale de fournir les appuis techniques et effectuer le suivi en temps voulu pour assurer la qualité et l'efficacité des activités menées par l'organisme chargé de la Composante Soft. Le consultant japonais et le personnel local maintiendront un contact étroit entre eux et fourniront les appuis techniques à l'organisme chargé de la Composante Soft et assureront le suivi de façon continue pendant toute la durée de la période d'exécution de la Composante Soft. Le consultant japonais sera chargé du transfert de technologie à l'organisme chargé de la Composante Soft et de l'appui technique pour les principales activités (ateliers tenus au niveaux régionaux et départementaux, ateliers à mi-parcours d'information et de partage sur l'état d'avancement des activités de la Composante Soft, évaluation à la fin de la Composant Soft). Le personnel local assurera le suivi en vue d'assurer la qualité des activités menées par l'organisme chargé de la Composante Soft ayant reçu lesdits transfert de technologie et appuis techniques, et fournira les appuis techniques complémentaires si besoin est.

(2) Organisme chargé de la mise en oeuvre de la Composante Soft

L'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft affectera un facilitateur en chef et un facilitateur dans chacune des 3 régions de Thiès, Fatick et Kaolack, soit 4 facilitateurs au total. La région de Dakar sera couverte par le facilitateur chargé de la région de Thiès. Pour le planning d'exécution, se reporter au Planigramme des activités de la Composante Soft (Etape 1).

(3) Planning d'exécution de la Composante Soft et planning de mobilisation du personnel

Le schéma ci-après montre le planning de mobilisation du personnel pour la mise en œuvre de la Composante Soft.

Planning de mobilisation du personnel pour la mise en œuvre de la Composante Soft

Description	Année mois N°m mois	2007												2008												2009		
		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	
Préparation de l'ensemble de la Composante Soft (diagnostic situation actuelle, préparation des ateliers, élaboration des manuels, etc.)				Contrat																								
Formation de l'Etape 1																												
Mise en œuvre et suivi des activités de l'Etape 1																												
Préparation des activités de l'Etape 2																												
Formation de l'Etape 2																												
Mise en œuvre et suivi des activités de l'Etape 2																												
Synthèse des activités et achèvement du manuel des activités de maintenance et d'amélioration d'hygiène																												
Organisme chargé de la Composante Soft																												
Facilitateur en chef (1)																												
Facilitateur régional (Kaolack) (1 pers.) (Etape 1)																												
Facilitateur régional (Fatick) (1 pers.) (Etape 2)																												
Facilitateur régional (Thiès et Dakar) (1 pers.) (Etape 2)																												
(Japonais) Nombre																												
Coordinateur	1																											
(Personnel local) Nombre																												
Coordinateur adjoi	1																											

6. MODALITE D'APPROVISIONNEMENT EN RESSOURCES LOCALES (INFORMATION RELATIVE AUX RESSOURCES LOCALES)

Dans les pages qui suivent sont décrits la compétence des ressources locales, la modalité d'approvisionnement (appel d'offres) et les critères de sélection

6.1 Compétence des ressources locales

Sur la base des informations recueillies auprès des organismes intervenant dans le domaine de renforcement de la capacité dans le secteur de l'éducation, et ce notamment celle des communautés (USAID, UNICEF, ACDI, JICA), les études ont été effectuées à travers les questionnaires et les interview auprès de 6 ONG, 2 sociétés de consultant et 1 consultant individuel.

En effet, pour la mise en œuvre de projets du type à participation de la population sont pour la plupart confiés aux ONG, et non aux sociétés de consultants ou consultant individuel pour les raisons ci-dessous indiquées :

- 1) Les coûts de prestations de sociétés de consultant sont plus élevés que ceux d'ONG.
- 2) Les ONG sont plus averties que les consultants en matière de mise en œuvre de projets à caractère soft (assistance technique) notamment la mobilisation sociale de communautés, la sensibilisation et l'alphabétisation.
- 3) Les ONG sont plus aptes à assumer les activités de collecte d'informations au niveau régional grâce à leur réseau local et sont plus compétentes.
- 4) Les ONG sont pourvus d'un savoir faire plus riche pour la mise en œuvre des activités sur le terrain.

Comme il en est mentionné ci-dessus, il est plus indiqué de confier la Composante Soft à l'une des ONG qui sont dotées d'un riche savoir faire en matière de renforcement de la capacité des communautés. En effet, une ONG sera sélectionnée par voie d'un appel d'offres restreint.

6.2 Procédures de sélection

Sur la base des procédures d'appel d'offres appliquées par le Ministère de l'Education (DAGE, UCP), et d'autres donateurs/bailleurs de fonds (UNICEF, USAID, BAD), les procédures de l'appel d'offres sont récapitulées ci-après :

Procédure de l'appel d'offres

- 1) Demande de présentation de la lettre d'intention de soumissionner
- 2) Examen minutieuse des ONG ayant présenté la lettre d'intention de soumissionner : Elaboration d'une liste restreinte (sélection de ONG ; 3 au minimum et 6 au maximum)
- 3) Demande de préparation d'offre technique (offre technique et offre financière) : en général, une période de 30 à 45 jours est accordée.
- 4) Ouverture des offres techniques, et évaluation sur la base des offres techniques et des offres financières
- 5) Mise en place d'un comité d'évaluation et sélection d'une ONG sur la base du résultat d'évaluation

6.3 Critères de sélection

Les ONG figurant sur la liste restreinte seront invitées à proposer l'offre technique et l'offre financière.

L'offre financière de toutes les ONG dont la note de l'offre technique est supérieure à 75 sur 100 est ouverte et le soumissionnaire dont la note totale des offres technique et financière est plus élevée sera désigné comme organisation ayant droit à la négociation du contrat.

A titre d'information, les proportions des notes d'évaluation des offres techniques sont indiquées ci-après :

Proportions des notes des offres techniques (Projet du Ministère de l'Éducation)

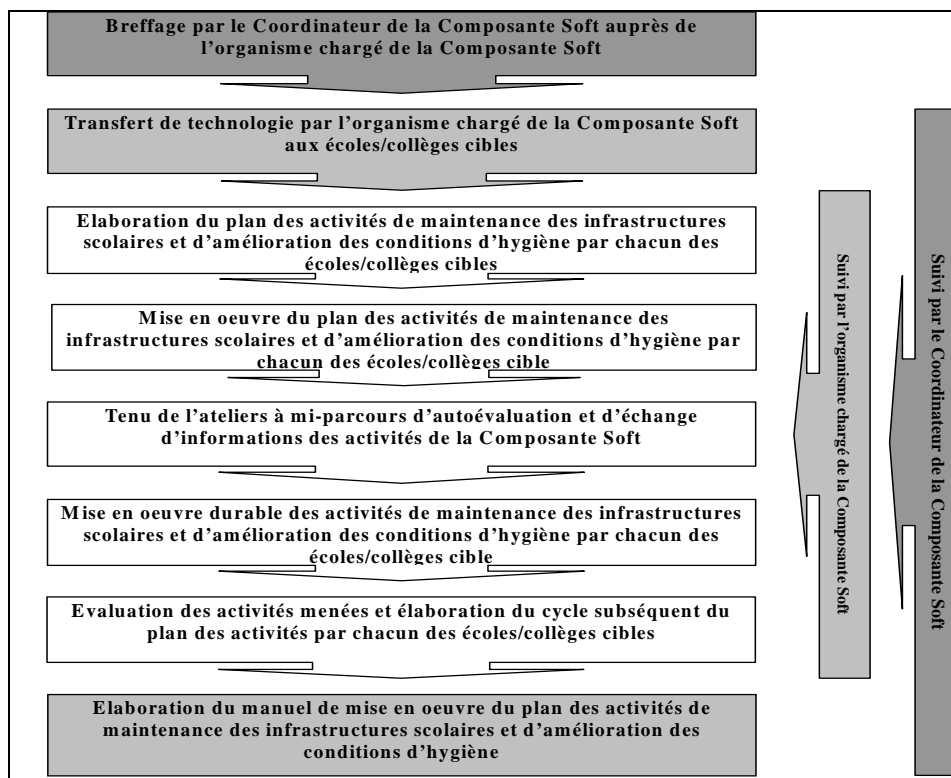
Expérience de projets similaires	8
Méthodes et stratégies de mise en œuvre des activités concrètes sur la base des termes de référence (contenu de l'offre)	25
Compétence, expérience et qualification du personnel	60
Planning d'exécution	7
Total	100

Source: Ministère de l'Éducation, (DAGE) (2003) Demande de Proposition No. 2002/07 'Services de Consultants pour le Développement et la Mise en oeuvre d'Applications de Gestion Intégrée'

7. PLANNING D'EXECUTION DE LA COMPOSANTE SOFT

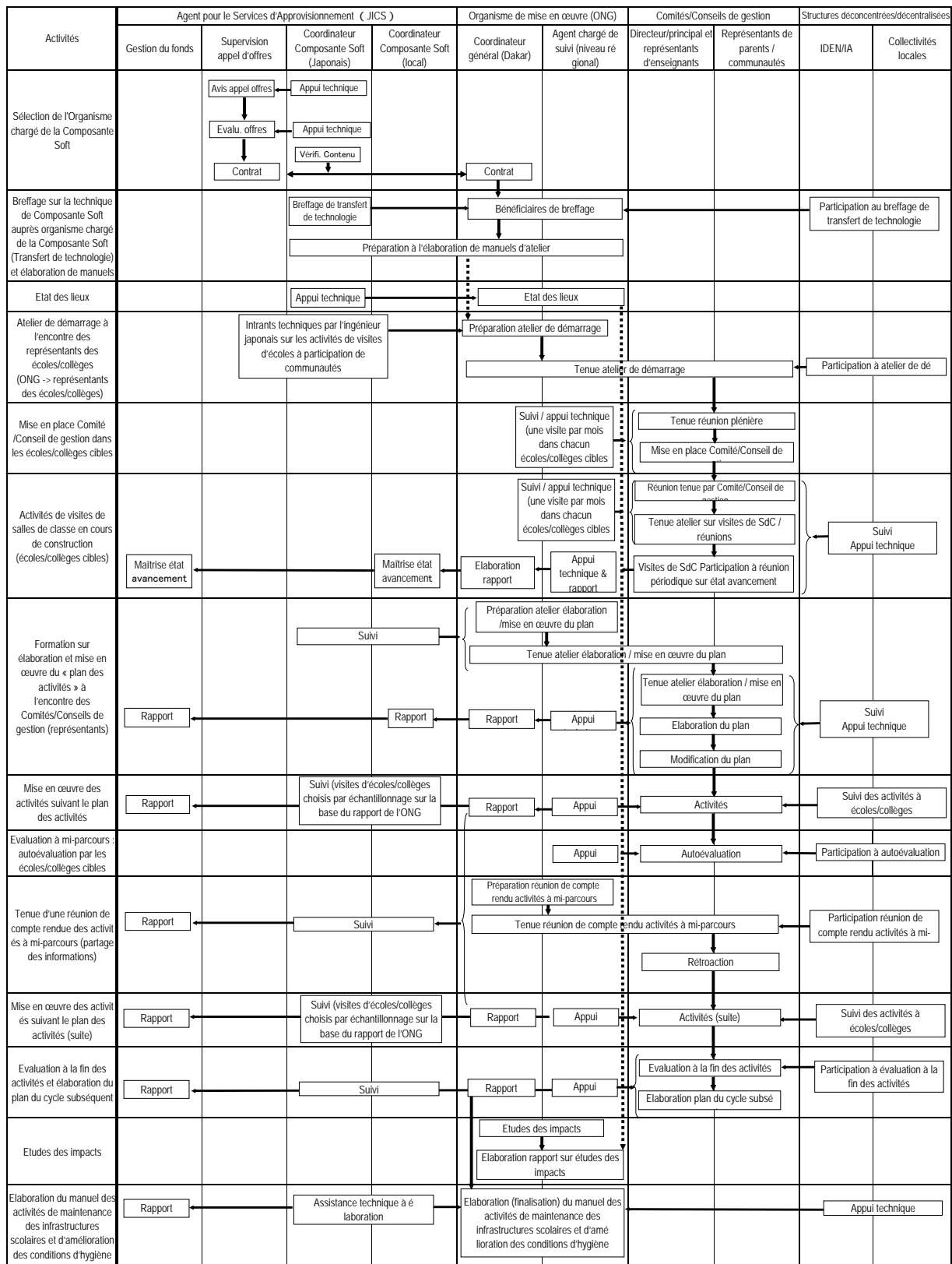
7.1 Ordonnancement des principales activités de la Composante Soft

Le schéma ci-après montre l'ordonnancement des principales activités de la Composante Soft. Pour le planning d'exécution, voir l'Article 5. CONTENU DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE SOFT (PLANNING DE MOBILISATION DU PERSONNEL), 5.2 : Planning de mobilisation du personnel ci-dessus.



7.2 Ordres des activités

Comme le montre le planning général du Projet, les travaux de construction seront exécutés en 3 Etapes. L'ensemble des activités de la Composante Soft sera réparti en 2 Etape, et les écoles/collèges où les infrastructures scolaires seront construites en Etapes 2 et 3 feront l'objet des activités de la Composante Soft de l'Etape 2. Le schéma ci-après montre l'ordre de l'ensemble des activités de la Composante Soft. A l'issue des activités de l'Etape 1 (évaluation à la fin des activités et élaboration du plan des activités du cycle subséquent), les activités de la Composante Soft de l'Etape 2 seront répétées de la même manière que celles de l'Etape 1, à savoir à partir de la « Tenue de l'atelier de démarrage à l'encontre des représentants des écoles/collèges cibles ». Après l'achèvement des activités de l'Etape 2, le « Manuel des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène » sera finalisé.



Planigramme des activités de la Composante Soft (Etape 1)

8. EXTRANTS DE LA COMPOSANTE SOFT

Les extrants de la Composante Soft sont récapitulés dans le Tableau ci-après.

Extrants	Période de remise
• Manuel pour l'atelier de démarrage	Vers août 2007
• Manuel d'utilisation et nettoyage de blocs sanitaires	Vers août 2007
• Manuel d'élaboration et mise en œuvre du plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène (version provisoire)	Vers août 2007
• Manuel de mise en œuvre du plan des activités de maintenance des infrastructures scolaires et d'amélioration des conditions d'hygiène (version finale)	Vers mars 2009
• Rapport de l'étude des impacts	Vers mars 2009
• Rapport d'achèvement de la Composante Soft	Vers mars 2009

9. COUT ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE SOFT

Le coût estimatif de la Composante Soft s'élève à 27.552.000 yens (dont la portion à payer à l'organisme chargé de la mise en œuvre de la Composante Soft : 15.027.000 yens).

10. OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT SENEGALAIS

Afin de pouvoir pérenniser les activités autonomes sous l'initiative de la partie sénégalaise après l'achèvement des activités de la Composante Soft, et de généraliser davantage les activités, eu égard aux leçons tirées de la Composante Soft mise en œuvre dans le cadre du projet de construction de salles de classe Phase IV, en premier lieu l'assimilation et la capitalisation de savoir-faire nécessaire par les parties prenantes de la partie sénégalaise constituent l'un des éléments essentiels du succès. En tenant compte de ce qui vient d'être précisé, les obligations du Gouvernement sénégalais pendant la période où les activités de la Composante Soft seront menées sont récapitulées ci-après.

10.1 Acquisition de savoir-faire

Acquisition de savoir-faire nécessaire par participation au breffage pour le transfert de technologie, aux différents ateliers et suivi des activités.

10.2 Budgétisation des coûts nécessaires

Il est nécessaire de budgétiser les coûts nécessaires à la mise en œuvre des activités ci-dessus indiquées. Les coûts concrets sont comme suit :

**Coûts liés à la mise en œuvre de la Composante Soft à la charge de la partie sénégalaise
(Ministère de l'Éducation et collectivités locales)**

Description	Remarques
1. Participation au breffage pour le transfert de technologie	Per diem, frais d'hébergement et frais de transport (l'atelier est tenu pendant 3 jours à Dakar pour chaque Etape) Nombre de participants : 2 pers./IDEN et 1 pers./collectivité départementale
2. Participation aux ateliers	Per diem et frais de transport (3 ateliers/étape dans chacun des départements cibles) Nombre de participants : 2 pers./IDEN x 12 IDEN, 1 pers./IA x 5 IA, 2 représentants/collectivité départementale X 12 départements
3. Participation aux missions de suivi et aux réunions d'information sur l'état d'avancement de la construction	Nombre de participants : 2 pers./IDEN x 12 IDEN, 1 pers./collectivité départementale X 12 départements Fréquence : en moyenne 5 écoles/collèges par département, 2 ou 3 écoles/collèges à visiter par jour. Au moins 2 fois dans tous les écoles/collèges cibles Période de suivi : 10 mois

ANNEXE-6 LISTE DES DOCUMENTS COLLECTES

Projet de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen en République du Sénégal

No	Désignation	Nature	Original/ copie	Source	Date
1	Programme Triennal d'Investissements Publics 2006 – 2008	Document	Original	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Coopération Economique et Financière	Octobre 2005
2	Situation Economique et Sociale du Sénégal, Edition 2004	Document	Copie reliée	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique	
3	Situation Economique et Financière en 2005 et Perspectives en 2006	Document s	Copie reliée	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique	Janvier 2006
4	Banque de Données des Indicateurs Sociaux du Sénégal, Edition 2003 - 2004	Document	Original	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique	
5	Comptes Nationaux du Sénégal 1980 – 2004, Volume 3 : Note Méthodologique	Document	Original	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique	Mars 2006
6	Comptes Nationaux du Sénégal, Edition Provisoire 2004	Document	Copie reliée	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique	Décembre 2005
7	Profil Démographique et Socio-Economique du Sénégal 1960 – 2000	Document	Original	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique	
8	Estimation de la Population du Sénégal de 2005 à 2015	Document	Copie reliée	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique	Janvier 2006
9	Guide Pratique sur l'Organisation, le Fonctionnement et la Gestion des Collectivités Locales	Document	Copie	DGL Felo pour Agence de Développement Rural, Inc, avec USAID	
10	Rapport Economique et Financier 2005, (rapport provisoire) Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF)	Document	Copie reliée	Ministère de l'Education, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education	18 avril 2006
11	Protocole d'Accord relatif à la Construction, la Réhabilitation et l'Entretien des Etablissements scolaires en République du Sénégal	Document	Copie reliée	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Direction des Constructions et de l'Equipeement Scolaire (DCES)	Octobre 2000
12	Plan d'Action de la Deuxième Phase 2005 – 2007, Version finale du 25 juin 05, Programme Décennal de l'Education et de la Formation	Document	Original	Ministère de l'Education,	25 juin 2005
13	STAT - FLASH 1999 – 2000	Livre	Original	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education	
14	Orientation Plan for Economic and Social Development 1996 – 2001 (9 th Plan) – Competitiveness and Sustainable Humain Development – SUMMARY	Document	Original	Ministry of Economic Affairs, Finance and Planning, Planning Division	February 1997
15	Orientation Plan for Economic and Social Development 1996 – 2001 (9 th Plan) – Competitiveness and Sustainable Humain Development	Document	Original	Ministry of Economic Affairs, Finance and Planning, Planning Division	February 1997
16	Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social 1996 – 2001 (IXe Plan) – Compétitivité et Développement Humain Durable	Document	Original	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Direction de la Planification	Février 1977
17	Programme Triennal d'Investissements Publics 2005 – 2007	Document	Original	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Coopération Economique et Financière	Octobre 2004
18	Programme Triennal d'Investissements Publics 2004 – 2006	Document	Original	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Coopération Economique et Financière	Octobre 2003
19	Programme Triennal d'Investissements Publics 2003 – 2005	Document	Original	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Coopération Economique et Financière	Octobre 2002
20	Programme Triennal d'Investissements Publics 2002 – 2004	Document	Original	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Coopération Economique et Financière	Octobre 2001
21	Population du Sénégal, Structure par Sexe et par Age en 1988 et Projections de 1988 à 2015	Document	Copie	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique	Septembre 1992

No	Désignation	Nature	Original/ copie	Source	Date
22	Rapport de Synthèse de la Deuxième Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM-II)	Document	Copie	Ministère de l'Economie et des Finances	Juillet 2004
23	Politique de Gestion des Ressources Humaines du Ministère de l'Education	Document	Copie	Ministère de l'Education, Direction des Ressources Humaines	
24	Assises du Ministère de l'Education sur la Nouvelle Politique de Gestion des Ressources Humaines - Atelier Recrutement et Mobilité - Atelier Politique Motivation - Atelier Politique Communication - Atelier Politique Formation Atelier Politique Genre - Atelier Politique Psycho social	Document	Copie	Ministère de l'Education, Direction des Ressources Humaines	
25	Enquête Exhaustive auprès des Personnels du Ministère de l'Education – Termes de Référence et Questionnaire	Document	Copie	Ministère de l'Education, Direction des Ressources Humaines	
26	Grille de Salaires Bruts des Contractuels Chargés de Cours	Document	Copie	Ministère de l'Education, Direction des Ressources Humaines	
27	Barème des Salaires des Maîtres Contractuels	Document	Copie	Ministère de l'Education, Direction des Ressources Humaines	
28	Code de l'Urbanisme I/ Projet de Loi, II/Projet de décret	Document	Copie	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture	Juillet 1999
29	Projet de Décret portant Code de Construction (Partie Réglementaire)	Document	Copie	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture	
30	Dossier de Sélection par Liste Restreinte d'un Bureau d'Etudes pour la Maîtrise d'Œuvre (Financement – BID)	Document	Copie	Ministère de l'Education, Unité de Coordination des Projets d'Education (UCP)	Novembre 2004
31	Cahier de Charges de la Présélection d'Entreprises pour la Construction de Salles de Classe – Gestion 2006	Document D/Electro	Copie	Ministère de l'Education, Direction des Constructions et Equipements Scolaires	
32	Résumé Conclusion et Recommandation Description du Projet financé par le Fonds Africain de Développement	Document	Copie		
33	Fiche d'Information du Projet – Fonds Africain de Développement	Document	Copie	Fonds Africain de Développement	Mai 2003
34	Règles de Procédure pour l'Utilisation des Consultants	Livret	Original	Banque Africaine de Développement	Janvier 2000
35	Rules of Procedure for the Use of Consultants	Livret	Original	Banque Africaine de Développement	Janvier 2000
36	Règles de Procédure pour l'Acquisition des Biens et Travaux	Livret	Original	Banque Africaine de Développement	Janvier 2000
37	Rules of Procedure for Procurement of Goods and Works	Livret	Original	Banque Africaine de Développement	Janvier 2000
38	Rapport Annuel 2005	Brochure	Original	AGETIP - Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre el Sous-Emploi	
39	Code des Marchés Publiques	Livre	Original	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar	
40	ANNUAIRE, INSPECTION D'ACADEMIE DE LOUGA, CAMPAGNE REGIONALE STATISTIQUE (3 ^e édition) 2005 - 2006 Pré-scolaire / Élémentaire / Moyen et Secondaire	Document	Copie reliée	Ministère de l'Education / Inspection d'Académie de Louga	
41	CRD SPECIAL, RAPPORT INTRODUCTIF SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2005 – 2006	Document	Copie reliée	Ministère de l'Education / Inspection d'Académie de Louga	
42	RAPPORT D'ACHEVEMENT – PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT D'ECOLES PRIMAIRES AU SENEGAL, FINANCEMENT : BID	Document	Copie reliée	Ministère de l'Education, Unité de Coordination des Projets d'Education (UCP)	Juillet 2005
43	Lettre de présentation du Rapport d'évaluation des constructions scolaires de la première phase du PDEF	Lettre	Copie reliée	Ministère de l'Education, Unité de Coordination des Projets d'Education (UCP)	
44	Dossier d'Appel d'Offres pour la Construction d'Ouvrages Scolaires dans les Régions de Dakar, Diourbel, Louga et Kaolack, Financement BID	Document	Copie reliée	Ministère de l'Education, Unité de Coordination des Projets d'Education (UCP)	Mai 2006
45	Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif Lot No. 1 Dossier d'Appel d'Offres pour la Construction d'Ouvrages Scolaires dans les Régions de Dakar, Diourbel, Louga et Kaolack sur financement de la BID	Document	Copie reliée	Ministère de l'Education, Unité de Coordination des Projets d'Education (UCP)	Mai 2006
46	Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif Lot No. 2 Dossier d'Appel d'Offres pour la Construction d'Ouvrages Scolaires dans les Régions de Dakar, Diourbel, Louga et Kaolack sur financement de la BID	Document	Copie reliée	Ministère de l'Education, Unité de Coordination des Projets d'Education (UCP)	Mai 2006

No	Désignation	Nature	Original/ copie	Source	Date
47	Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif Lot No.3, Lot No. 4 et Lot No. 5 Dossier d' Appel d' Offres pour la Construction d' Ouvrages Scolaires dans les Régions de Dakar, Diourbel, Louga et Kaolack sur financement BID	Document	Copie	Ministère de l'Education, Unité de Coordination des Projets d'Education (UCP)	Mai 2006
48	Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif Lot No.6, Lot No. 7 et Lot No. 8 Dossier d' Appel d' Offres pour la Construction d' Ouvrages Scolaires dans les Régions de Dakar, Diourbel, Louga et Kaolack sur financement BID	Document	Copie	Ministère de l'Education, Unité de Coordination des Projets d'Education (UCP)	Mai 2006
49	PLANS DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES – PROJET BID	Plans	Copie	Ministère de l'Education, Unité de Coordination des Projets d'Education (UCP)	
50	RAPPORT D' EVALUATION DE L' IMPACT DU PROJET BID III EN CASAMANCE	Document	Copie reliée	Ministère de l'Education, Direction de la Planification et de la Réforme de l' Education	Avril 2006
51	REPORT AND RECOMMENDATIONS OF THE PRESIDENT TO THE BOARD OF EXECUTIVE DIRECTORS ON A PROPOSED LOAN FINANCING FOR A PROPOSED EDUCATION DEVELOPMENT PROJET, IV – SENEGAL	Document	Copie reliée	ISLAMIC DEVELOPMENT BANK	
52	Programme décennal de l' Education et de la Formation PDEF		Copie	Gouvernement du Sénégal	
53	Programme décennal de l' Education et de la Formation PDEF (2001/2010) – Objectifs, Stratégies et Indicateurs de Performance Revue annuelle du PDEF – Méridien Président 03-12/01	Document	Copie	Ministère de l'Education, Direction de la Planification et de la Réforme de l' Education	03 décembre 2001
54	Programme décennal de l' Education et de la Formation (PDEF) Données de Power Point pour présentation (M. Papa Momar Sène, Chef du Bureau de la Carte Scolaire – Direction de la Planification et de la Réforme de l' Education)		Copie	Ministère de l' Education, Direction de la Planification et de la Réforme de l' Education	
55	Manuel des procédures de gestion administrative, matérielle et financière des projets d' écoles	Document	Copie	Ministère de l' Education	
56	Manuel des procédures de gestion administrative, matérielle et financière des projets d' établissement – Version Améliorée	Document	Copie	Ministère de l' Education	Juillet 2004
57	Dossier d' Appel d' Offres – Construction de 452 salles de classe sur le financement du Budget Consolidé d' Investissement (BCI 2006)	Document D/Electro	Copie	Ministère de l' Education, Direction des Constructions et Equipements Scolaires	Janvier 2006
58	Marché No. T/050/Fn pour la réalisation des travaux de construction de 1000 salles de classe dans les régions du Sénégal passé après appel d' offres restreint suivant dispositions du décret 2002 – 550 du 30/06/2002 régissant le Code des marchés publics – Lots 2 / 10 / 25 / 26 Financement BCI 2005	Document	Copie	Ministère du Patrimoine Bâti, de l' Habitat et de la Construction, Direction des constructions et Equipements Scolaires et Sanitaires	
59	Marché No. 089/Fn pour la réalisation des travaux de construction de 1000 salles de classe dans les régions du Sénégal passé après appel d' offres restreint suivant dispositions du décret 2002 – 550 du 30/06/2002 régissant le Code des marchés publics – Lot 16 et 16 bis Financement BCI 2005	Document	Copie	Ministère du Patrimoine Bâti, de l' Habitat et de la Construction, Direction des constructions et Equipements Scolaires et Sanitaires	
60	Marché pour la réalisation des travaux de construction de 452 salles de classe dans les régions du Sénégal passé après appel d' offres restreint suivant dispositions du décret 2002 – 550 du 30/06/2002 régissant le Code des marchés publics – Lot 1et 10 Financement BCI 2006	Document	Copie	Ministère de l' Education Direction des Constructions et Equipements Scolaires	
61	Dossier de consultation – Recrutement de bureaux d' études chargés du suivi des travaux de génie civil de lycées départementaux et Daaras Modernes – Education III sur financement BCI 2006	Document	Copie	Ministère de l' Education Direction des Constructions et Equipements Scolaires	
62	Evaluation des Travaux de Génie Civil de la Première Phase Composante Construction Scolaire / Programme Décennal de l' Education et de la Formation (PDEF) Mission Daniel Dupety du 16 mars au 10 avril 2005 et du 31 mai au 3 juin 2005	Document	Copie	Ministère de l' Education / Manque Mondiale	6 Juin 2005

No	Désignation	Nature	Original/ copie	Source	Date
63	Rapport de la Mission IDA d'évaluation, PDEF Phase 2, (Note de mission volet construction – 15 – 28 mai 2006) DRAFT 0	Document	Copie	Ministère de l'Education / Manque Mondiale	
64	DEMANDE DE PROPOSITION NO. 002/06 pour la Sélection d'un bureau d'études ou d'un groupement de bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre (suivi des travaux) – Programme Spécial Indépendance Kolda 2006 – Construction d'équipements marchands, sanitaires, scolaires et socio-éducatifs – Construction et équipement de 61 salles de classe dans la région de Kolda – Programme de construction d'immeubles administratifs et de Réhabilitation du Patrimoine Bâti de l'Etat (PCRPE), Financement : Etat du Sénégal	Document	Copie	AGETIP - Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre el Sous-Emploi	
65	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES par compétition ouverte avec publication nationale, Appel d'Offres No. 021/06 relatif à la construction de 61 salles de classe dans la région de Kolda – Programme Indépendance Région de Kolda 2006 – Programme de construction d'immeubles administratifs et de Réhabilitation du Patrimoine Bâti de l'Etat (PCRPE), Financement : BCEI 2005/2006	Document	Copie	AGETIP - Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre el Sous-Emploi	
66	Cahier des Prescriptions Techniques Particulières – Projet de Construction de Salles de Classes, Blocs Sanitaires et Blocs Latrines au Sénégal	Document	Copie	AGETIP - Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre el Sous-Emploi	
67	Cahier de Charges de la présélection d'Entreprises pour la Construction de Lycées Départementaux, Gestion 2006	Document	Copie	Ministère de l'Education Direction des Constructions et Equipements Scolaires	
68	Dossier d' Appel d' Offres pour la construction du bloc administratif, du bloc d'hygiène et du mur de clôture, Projet Education dans les Banlieues de Dakar, Lot 19	Document	Copie	Ministère de l'Education Direction de la Planification et de la Réforme de L'Education	
69	Plans de salles de classe	Plan	Copie	AGETIP - Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre el Sous-Emploi	

